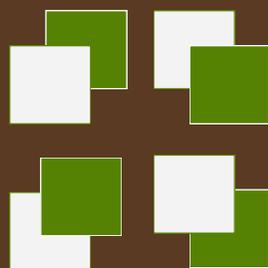




Agir pour le Gers en 2015



L'action des services de l'Etat

EDITO



Dans un contexte économique et social difficile, marqué par une défiance croissante de nos concitoyens à l'égard de leurs institutions, il est important d'expliquer ce que fait l'Etat, son rôle, ses valeurs et ses principes.

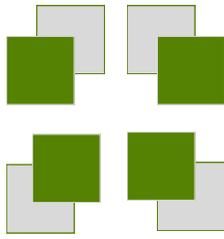
Aussi suis-je heureux de vous présenter le rapport d'activité des services de l'Etat dans le Gers pour l'année 2015.

Ce document témoigne tout à la fois de la diversité des missions de l'Etat et de la pleine implication de ses agents au service de l'intérêt général, en faveur du développement de l'emploi, de la sécurité et la protection de tous, de la cohésion sociale, du développement durable et équilibré du territoire et de la modernisation de ses services.

L'emploi et la protection sont deux priorités correspondant aux préoccupations de nos concitoyens, et qui sont à nouveau au cœur de notre engagement pour 2016 pour apporter les réponses qu'ils attendent.

Je tiens à remercier tous les agents de l'Etat qui, par leur implication et leur compétence, permettent à l'Etat d'apporter une réponse toujours juste, rapide et efficace aux besoins de la population et du département.

Pierre ORY
Préfet du Gers



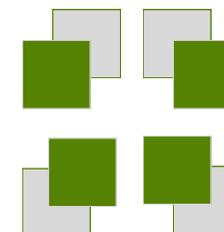
Sommaire

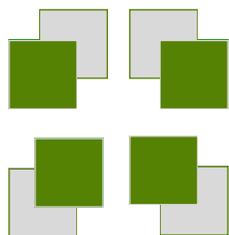
I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

- Prévenir et lutter contre la délinquance	14
La Gendarmerie	15
La Direction Départementale de la Sécurité Publique	17
Le service de la sécurité intérieure de la préfecture	17
La protection judiciaire de la jeunesse	18
- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière	21
- Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises	24
- Garantir la sécurité sanitaire de l'alimentation, de la production animale et la protection économique des consommateurs	27
- Garantir la protection de l'environnement et du cadre de vie et la protection animale	35
- Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé	38

II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

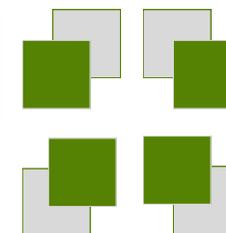
- Organisation et transparence de la vie démocratique	45
- Relations avec les collectivités locales	48
- Délivrance des titres d'identité	50
- Application des règles d'entrée et de séjour des étrangers	51
- Circulation et sécurité routière	51

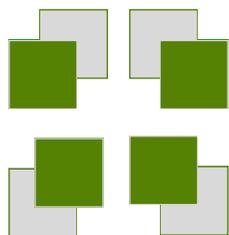




- Procédures réglementaires et d'autorisations	52
- Respect du droit de l'environnement	53
- Sous-préfecture de Mirande	55
- Sous-préfecture de Condom	62
III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	
- Soutenir l'aménagement du territoire et la protection du patrimoine	67
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires	70
- Promouvoir le développement durable, la prévention et la gestion des risques et la transition énergétique	72
- Soutenir le développement et l'économie du territoire	77
- Assurer la mise en valeur des paysages naturels et bâtis et la promotion de la qualité architecturale et urbaine	80
- Entretien et exploitation le réseau routier national	81
- L'action de la DREAL	83
- L'action de l'ADEME	86
IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE	
- Evolution de la demande d'emploi dans le Gers	89
- Développer l'emploi	90
- Faciliter l'accès et le retour à l'emploi	92
- Anticiper et accompagner les mutations économiques	94

- Développer l'offre de logement et l'insertion	95
- Droit des femmes et égalité	99
- Jeunesse et sports	101
- Développer la culture	106
- Renforcer la cohésion urbaine	107
- Action de l'ONAC	117
V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE	
- Les élèves	121
- Les écoles	122
- Les besoins éducatifs particuliers	123
- Les évaluations, les examens	124
- Les moyens humains	125
- Le décrochage scolaire	125
- Le volet financier	126
- Les faits marquants de 2015	127
- Les services académiques	128
VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE	
- Les missions	132
- Les services douaniers dans le Gers	138



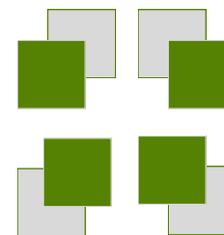


VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

- Les démarches « qualité » et le contrôle de gestion 143**
- Le pilotage et la performance 144**
- Deux maisons de l'Etat dans le Gers 146**
- L'ONAC dans le Gers 147**
- La dématérialisation des données financières et comptables et le contrôle interne comptable 147**

VIII - ANNEXES

- Effectifs et masse salariale par service de l'État 151**
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €) 152**
- Recettes perçues en 2015 au profit de l'Etat et des Collectivités Territoriales 153**
- Index : Liste des sigles et acronymes 157**



Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la délinquance et la sécurité routière, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques, conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec la volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

335 gendarmes, 80 policiers, 1 234 sapeurs pompiers (63 professionnels et 1 171 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations, en collaboration avec les collectivités territoriales et les grands opérateurs.



PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Les données globales de la délinquance 2015

Les chiffres de la délinquance, tels qu'ils ont été publiés par le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) au titre de l'année 2015 font apparaître, pour le département du Gers, les résultats suivants :



Indicateurs	2014	2015	Ecart en faits	Variation
Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)	736	852	+ 116	+ 15,76 %
Atteintes Aux Biens (AAB)	4 147	3 857	- 290	- 6,66 %
Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF)	635	745	+ 110	+ 17 %

Les AVIP (violences sexuelles, violences physiques crapuleuses, violences physiques non crapuleuses) ont augmenté de 15,76 %. Leur hausse est principalement due à la hausse du nombre des menaces, essentiellement préférées lors de différends ou de conflits circonscrits à la sphère familiale ou amicale, très rarement sur la voie publique ou pour des objectifs crapuleux.

Les AAB (cambriolages, vols sans violence, vols à la roulotte) sont en baisse de 6,99 %. Cet agrégat représente plus de 70 % des faits de délinquance. Les cambriolages dans les locaux industriels, commerciaux et financiers enregistrent une baisse de 6 % (- 13 faits) alors que les cambriolages dans les habitations principales et les résidences secondaires augmentent de 39 % (+ 179 faits). Les cambriolages dans les autres lieux (mairies, écoles, locaux

administratifs, pool house, granges ou cabanes isolées, clubs sportifs, locaux associatifs ...) sont en augmentation de 25 %, soit 47 faits supplémentaires. La facilité d'accès à ces structures isolées peu ou pas protégées, attise, malgré les très faibles butins attendus et obtenus, la convoitise d'une délinquance locale d'opportunité à la recherche de liquidités ou de matériels facilement négociables voire de denrées consommables (alcool, etc.).

Les EIEF ont augmenté de 17 %.

Les indicateurs d'activité des services montrent que les policiers et les gendarmes en poste dans le département sont performants. On constate notamment une hausse du taux d'élucidation des AVIP de + 13 %, soit 81 % de faits élucidés (688 sur 852) et une stabilisation du taux d'élucidation des AAB, soit 19 % des faits élucidés (714 sur 3 857).

LA GENDARMERIE

Le groupement de gendarmerie départementale du Gers a la responsabilité de la sécurité de la population dans 461 communes sur les 462 que compte le département et 99 % du réseau routier.

L'implantation de 27 casernes sur l'ensemble du département lui permet une action de proximité et en profondeur, sur tout le territoire et les axes de circulation.

Le ratio de sécurité publique est d'un gendarme pour 819 habitants, ce qui est très convenable.

Les unités spécialisées en police judiciaire et scientifique et les deux pelotons d'intervention appuient régulièrement les brigades territoriales.

L'organisation du groupement permet d'assurer une permanence d'intervention et d'information H24. Il convient de noter la réorganisation du groupement de gendarmerie avec la suppression de l'échelon de commandement de la compagnie de MIRANDE, le 1er septembre 2015. Le groupe commandement a été dissous, les quatre effectifs concernés ont été ventilés au profit d'autres unités du groupement du Gers (2 postes d'officiers transférés aux compagnies d'AUCH et de CONDOM, 2 postes de sous-officiers affectés à la brigade de L'ISLE JOURDAIN).

Les unités implantées sur l'arrondissement de MIRANDE sont maintenant réparties sur les deux compagnies de AUCH et CONDOM, avec dans le même temps la réorganisation des communautés de brigades de MIRANDE, MARCIAC et RISCLE, correspondant mieux aux bassins de vie et de délinquance, et le transfert de la COB de VICFEZENSAC sur la compagnie de CONDOM.

Sécurité publique

En 2015, une augmentation de certains faits délictueux est constatée :

- en matière d'**atteintes aux personnes** : + 12,80 % (608 faits, + 69 faits), en particulier les coups et blessures volontaires (+35 faits), les violences envers les dépositaires de l'autorité (+10 faits), les violences physiques crapuleuses (+12 faits) et les menaces de violences (+5 faits)
- en matière d'**escroqueries et infractions économiques et financières** : +14,05%, (617 faits, + 76).

Le taux d'élucidation s'élève à 85,20 % (-0.89) pour les atteintes aux personnes et à 71,80 % (+10.06) pour les escroqueries.

En revanche, les **atteintes aux biens** (tous délits de soustraction ou de dégradations) baissent de -3,86 % (2937 faits, -118) mais les vols (tous confondus) restent au même niveau (+3 faits, 1925 faits). Les cambriolages sont en très légère baisse (- 0,34%).

Le taux d'élucidation des AAB est de 18.5 % (+2.2), celui des cambriolages progresse aussi : 21,55% en 2015 contre 14,20 % (+7.35).

S'agissant des IRAS, 437 infractions ont été relevées à l'initiative des unités, contre 412 en 2014 (+6.07%).

Le **taux global d'élucidation s'élève à 45,90 %**, contre 41 % en 2014 (+4.9).

Le nombre de garde à vue a fortement augmenté (336 contre 272, soit +23,52%). Le nombre de personnes mises en cause (1836, + 161) augmente de 9,61 % (la part des mineurs (250) baisse de 7,74 % (-21)). Cet engagement se traduit également par une légère hausse des personnes écrouées (50 contre 46 en 2014).

Sécurité routière

Malgré un fort engagement des unités, le bilan ATB 2015 est négatif. En effet, si le nombre d'accidents n'augmente que d'un fait et malgré une baisse des blessés (-18), trois personnes de plus sont décédées en ZGN (total : 22).

Bien que le réseau routier soit souvent décrié et mérite parfois des améliorations, la première cause d'accident mortel est le défaut de maîtrise, souvent à l'origine ou aggravé par une vitesse excessive en raison des circonstances ou une conduite addictive (alcool et/ou stupéfiants). Les unités sont fortement mobilisées contre l'insécurité routière, comme en témoigne l'activité répressive. Ainsi, en 2015, **12 753 infractions au code de la route** ont été constatées, contre 11 789 l'année précédente (+8,17%).

L'effort est particulièrement significatif dans la lutte contre les vitesses excessives avec une hausse de 32,82 % (10.511 PV vitesses hors radars automatiques fixes) et la conduite sous stupéfiants (+ 54,20%, 330 infractions constatées), même si cette procédure est particulièrement chronophage.

Le nombre de conduites sans permis de conduire est également en hausse (270 faits, +9,76%), ce qui est préoccupant, car ces automobilistes sont de facto non assurés et tentés de commettre des délits de fuite ou des refus d'obtempérer.

Le volume de conduites constatées avec alcoolémie reste à un niveau inquiétant (1 097 PV soit 3 en moyenne par jour), comme les téléphones portables au volant (918 infractions).

La « pression journalière » sur les automobilistes est de 35 infractions par jour, contre 32 en 2014.

Chiffres clés

- Violences physiques : + 12,80 %
- Menaces : + 3,38 %
- Cambriolages : - 0,34 %
- Vols d'accessoires VL : - 8,37 %
- 22 morts sur la route au lieu de 19 en 2014 (12 en 2013)

Le bilan du Groupement s'inscrit dans la période des attentats de 2015, justifiant de nombreuses opérations de contrôles de flux. Ainsi, du 14 novembre au 31 décembre 2015, plus de 2 500 personnes et 2 100 véhicules ont été contrôlés sous réquisition du procureur de la République, indépendamment des contrôles « classiques » de sécurité routière.

Masses financières

- Dépenses de fonctionnement : 679 601 €

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

La Direction Départementale de la Sécurité Publique du Gers est composée de 80 fonctionnaires de police chargés d'assurer la sécurité des concitoyens et la paix publique.

Sa compétence territoriale s'étend sur toute la circonscription d'Auch.

Les policiers assument toutes les missions de police générale notamment l'aide et l'assistance aux personnes victimes d'infractions pénales ou en situation de détresse.

Chiffres clés

- 1 483 faits constatés
- 599 faits élucidés
- 68 gardes à vue
- 6 046 interventions
- 4 visites ministérielles (dispositif sécurité)
- 40,39 % de taux d'élucidation

Masses financières

- Dépenses de fonctionnement : 165 911 €
- Investissement : 21 220 €
- Masse salariale : 4 689 230 €

LE SERVICE DE SECURITE INTERIEURE DE LA PREFECTURE

L'année 2015 a été marquée par une implication croissante du service de sécurité intérieure.

- non seulement dans le cœur de métier (4 exercices de sécurité civile, 10 plans réalisés, dossiers CatNat en forte hausse, programme SAIP lancé, gestion des armes, forte demande de vidéo-protection)

- mais également du fait de la situation créée par les attentats de janvier (lutte contre la radicalisation, coordination des forces de sécurité, Vigipirate)

Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles

La lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes est une priorité du Gouvernement. Depuis sa mise en place en avril 2014, une cellule de suivi départementale composée principalement de services de l'Etat se réunit mensuellement pour travailler sur les situations connues, les modalités de prise en charge éventuelles (accompagnement des familles et des signalés), les actions de prévention à mener (laïcité, citoyenneté, etc) dans différentes structures (établissements scolaires, associations sportives, culturelles, etc).

Un groupe de travail opérationnel de suivi des individus signalés comme radicalisés ou en voie de radicalisation se réunit tous les 15 jours, à l'issue duquel un compte-rendu est transmis à l'unité de coordination et de lutte anti-terrorisme. Le suivi des individus se fait au jour le jour, en fonction des éléments transmis par les services de renseignements.

Cette nouvelle attribution, initiée en 2014, a évidemment pris, à la suite des attentats, une **place prépondérante dans l'activité de l'unité sécurité publique en 2015.**

L'état d'urgence

Depuis la mise en place de l'état d'urgence en novembre 2015, **de nouvelles attributions** incombent à la préfecture : perquisitions administratives, assignations à résidence, interdictions occasionnelles de rassemblements, campagnes de sensibilisation du grand public, etc...

FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance)

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation, une enveloppe FIPD (20 000 €) pour soutenir des actions en direction des jeunes, des familles et des professionnels a été déléguée au préfet. Des appels à projets ont été lancés auprès de différents organismes et plusieurs actions de prévention ont pu être financées.

Les crédits classiques du FIPD, à hauteur de 41 227 € en 2015, soutiennent des projets mis en place par des associations ou des collectivités territoriales pour des actions de prévention contre la délinquance.

L'Etat, toujours par l'intermédiaire du FIPD, a également subventionné l'**acquisition de 18 gilets pare-balles** pour les policiers municipaux du département dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme annoncé par le Gouvernement en janvier 2015.

Réglementation des armes

Le nombre d'autorisations et de déclarations reste stable en 2015 par rapport à 2014. Cependant depuis septembre 2013, **les procédures sont plus lourdes** : obligation d'interroger le casier judiciaire, hausse des rendez-vous en raison de la suppression du dépôt de dossiers en gendarmerie ou police.

Vidéo-protection

Cette activité a été reprise en septembre 2015 par le chef de service.

L'année 2015 a vu exploser le nombre de dossiers (+76%) et de caméras nouvellement installées (+162%).

A noter également la **première autorisation de voie publique** pour le centre-ville de Condom.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Au sein du ministère de la justice, les missions de la DPJJ sont définies par le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008.

« La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- en liaison avec les directions compétentes, conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs ;
- garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous main de justice ;
- garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;
- en liaison avec le secrétariat général, définit et conduit la politique des ressources humaines menée au profit des personnels des services déconcentrés et élabore les règles statutaires applicables aux corps propres à la protection judiciaire de la jeunesse. Elle développe les outils de gestion prévisionnelle. Elle assure un suivi individualisé des carrières. Elle conduit la politique de formation mise en œuvre par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) ;

- détermine les objectifs stratégiques et opérationnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement, répartit les ressources et les moyens entre les différents responsables fonctionnels et territoriaux ».

Sur le département du Gers, la PJJ est constituée d'une unité éducative de milieu ouvert implantée à Auch et intervenant sur l'ensemble du département.

Elle assure :

- l'exercice d'une permanence éducative auprès du tribunal ;
- l'aide à la décision judiciaire par l'apport d'éléments d'information et d'analyse relatifs à la situation des mineurs ;
- l'organisation, sous la forme d'activités de jour, d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle du jeune ;
- la participation aux politiques publiques.

Chiffres clés

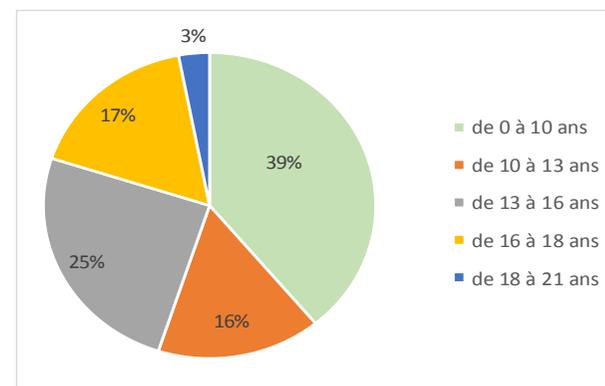
- 333 jeunes pris en charge
- + 0,30 % d'activité de l'unité

Répartition civil/pénal

Activité	2014	2015
Civile	54 %	46 %
Pénale	46 %	54 %

Si l'activité est stable entre 2014 et 2015, nous notons une inversion de la part civil/pénal. Cette inversion n'est pas significative et ne traduit pas une tendance. Nous pouvons conclure que l'activité de l'unité est équitablement répartie entre les deux fondements.

Structure de la population prise en charge



Depuis plusieurs années une forte proportion de jeunes de moins de 10 ans (39%) est pris en charge dans son intégralité au titre de l'article 375 du code civil. Le « public cible de la PJJ » (les 13-18 ans) représente 42% de la prise en charge globale.

La répartition par sexe est stable sur les 3 dernières années 31% de filles pour 69% de garçons.

Répartition géographique des mesures suivies en 2015



L'essentiel de l'activité se concentre autour d'Auch, Mirande et Condom. L'extrême Est du département, est impacté par sa proximité avec la métropole toulousaine.

Masses financières

- Dépenses de fonctionnement : 790 00 €
- Masse salariale : 1 869 379 €

Indicateurs de performance : délais de prise en charge imputable au service

La réactivité des services repose sur des délais de prise en charge courts ainsi que sur la capacité à se mobiliser dans un contexte d'urgence. Les délais de prise en charge faisant suite à la saisine des services par un magistrat sont un bon indicateur pour juger de la performance de ceux-ci. Ce choix se justifie pour des raisons éducatives : il convient de réduire au maximum la durée s'écoulant entre

les faits à l'origine de la mesure éducative et sa mise en exécution.

	Objectif 2015	Réalisé 2015
Mesures judiciaires d'investigation éducative	≤ 12 jours	9,6 jours
Mesures pénales	≤ 12 jours	10 jours
Mesures pénales soumises à l'article 12-3 de l'ordonnance du 02/02/1945	≤ 5 jours	2,36 jours

Part des jeunes âgés de moins de 17 ans à la clôture de prise en charge pénale qui n'ont ni récidivé, ni réitéré dans l'année qui a suivi.

La prévention de la récidive et de la réitération est un des objectifs majeurs fixés à la DPJJ et sous-tend toute son action. Elle passe par des pratiques s'appuyant sur le milieu ouvert garant de la cohérence de l'intervention éducative et de la continuité des parcours des jeunes. L'objectif est d'assurer une capacité de diversification et d'adaptation de la réponse éducative à la problématique singulière de chaque jeune, tant pendant sa prise en charge qu'en sortie de dispositif. L'action de la PJJ repose également sur le renforcement des partenariats ou des relations avec les acteurs de la protection de l'enfance : département, tissu associatif et service judiciaire au premier chef.

Le rapport entre le nombre de jeunes qui dans l'année qui suit la sortie de la mesure n'ont ni réitéré ni récidivé sur l'année N+1 est de 94% dans le Gers et de 85% au niveau national.

PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

L'évolution annuelle de l'accidentalité

Le bilan 2015 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 120 accidents corporels, 129 blessés et 23 tués. Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en baisse notable dans notre département (- 6% pour les accidents corporels et - 18% pour les blessés). Ces baisses sont nettement plus importantes que celles observées au niveau national. Par contre, le nombre de tués est en augmentation dans notre département : + 3 tués par rapport à 2014. Le nombre de blessés hospitalisés est stable.

Indicateurs	2014	2015	Evolution Gers	Niveau national
Accidents	127	120	- 6 %	- 3,6 %
Tués	20	23	+ 15 %	+ 2,4 %
Blessés	157	129	- 18 %	- 3,6 %
Blessés hospitalisés	81	80	/	/

Il est important de souligner que l'indice de gravité des accidents du Gers (nombre de tués pour 100 accidents corporels), est particulièrement élevé. Il est nettement supérieur au national : 19,2 pour le Gers et 6,2 pour la France. Cela correspond, pour notre département à près d'1 tué pour 5 accidents corporels.

Profil des victimes

Cette année encore, les seniors ont payé un lourd tribut. Sur les 23 personnes qui ont perdu la vie sur les routes de notre département en 2015, 10 étaient âgés de plus de 65 ans (7 avaient plus de 75 ans, dont 2 piétons). Sur les 5 années précédentes (2010 à 2014), 35 % des tués étaient des seniors, alors qu'ils représentent 24 % de la population gersoise.

La population masculine est sur-représentée dans les accidents mortels. En 2015, 15 tués sur 23 étaient des hommes. Sur les 5 dernières années, leur responsabilité présumée est constatée dans 3 accidents mortels sur 4.

A noter aussi, sur les 23 tués en 2015, 19 étaient gersois.

Les causes des 22 accidents mortels en 2015 (un accident peut avoir plusieurs causes)

Les pertes de contrôle (dues à une vitesse excessive, un malaise, un défaut d'attention, l'usage du smartphone au volant, ...), les problèmes d'addiction (alcool et stupéfiants) et les refus de priorité sont les trois principales causes des accidents mortels dans le Gers en 2015.

Dans 1 accident mortel sur 3, un des conducteurs impliqués était sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Parmi les facteurs aggravants, on peut noter que 4 personnes ayant perdu la vie en 2015 n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité, et 1 cycliste n'avait pas de casque vélo.

L'environnement

En 2015, on enregistre 4 accidents mortels contre obstacles fixes (arbre, poteau, muret, glissière).

Même si en 2015, le taux d'accidents mortels contre obstacles fixes est plus faible que les autres années, il n'en reste pas moins que cet indicateur est très sensible dans le Gers et explique en partie la forte gravité des accidents corporels du département par rapport au niveau national.

Les délits routiers

	2014	2015	Évolution
Conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants	837	909	+ 8,6 %
Délits relatifs aux comportements routiers	492	515	+ 4,6 %
Délits relatifs aux permis de conduire et règles administratives	595	689	+ 15,80 %

Le nombre de retraits immédiats de permis de conduire a baissé en 2015 (baisse de 5 % par rapport à 2014). En 2015, les forces de l'ordre ont procédé à 570 retraits immédiats, contre 600 en 2014 et 530 en 2013 (615 en 2012 et 560 en 2011).

Le nombre de conducteurs contrôlés sans permis ou avec un permis non valide en 2015 est en hausse par rapport à 2014 (+ 9 %). En 2015, les forces de l'ordre ont contrôlé 295 conducteurs sans permis ou avec un permis non valide, contre 270 en 2014, 305 en 2013 (191 en 2012 et 101 en 2011)

Les actions de prévention

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) plusieurs actions ont été menées en 2015

- Les troisièmes états généraux de la sécurité routière du Gers ont eu lieu le 5 novembre 2015 à Auch. Cette journée a rassemblé près de 70 acteurs du domaine de la prévention routière autour du thème « Quelles actions pour améliorer la sécurité des seniors ? ». Des ateliers ont notamment permis aux participants de réfléchir aux améliorations possibles en matière d'aménagement de l'espace public, d'actions de prévention en direction de ce public mais également d'actions de sensibilisation de tous les usagers.
- La poursuite de la sécurisation des grandes festivités : contrôles préventifs d'alcoolémie et mise en place de navettes de bus avec la Prévention Routière.
- Le concours de dessins de la préfecture dans les écoles du département.
- Les actions en direction des seniors telles que remise à niveau du code de la route, audit de conduite, actions de prévention piétons-seniors.
- Le concours de promotion de l'AAC (conduite accompagnée).
- De nombreuses sensibilisations réalisées par la gendarmerie et la police notamment en direction des seniors et des jeunes.

Les nouvelles mesures annoncées par le Ministre de l'Intérieur

Le comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 a arrêté 22 mesures principales et 33 mesures complémentaires. Elles font suite aux 26 mesures composant le plan d'urgence pour la sécurité routière, présenté par le premier ministre en début d'année.

Parmi les dernières mesures, on peut retenir :

- l'augmentation du nombre de zones sécurisées par des radars par l'installation de radars leurre, l'optimisation de l'utilisation des radars embarqués, et l'augmentation de la proportion de radars autonomes déplaçables ;
- l'intensification de la lutte contre les conduites addictives (alcool et stupéfiant) sur la route par l'élargissement des possibilités de recours à l'éthylotest antidémarrage, l'augmentation du nombre de contrôle et l'utilisation d'un test salivaire de confirmation effectué au bord de la route (en remplacement de la prise de sang en milieu médical) ;
- une meilleure protection des usagers les plus vulnérables par l'obligation du port du casque pour les cyclistes de moins de 12 ans, l'amélioration de l'accompagnement des victimes et un accès à l'indemnisation facilitée.

L'objectif de ces mesures est d'obtenir, à l'horizon 2020, un nombre de tués inférieur à 2000.



PREVENIR LES RISQUES PREPARER ET GERER LES CRISES

Le service de sécurité intérieure de la préfecture a noté les points suivants :

4 exercices

Avril : Nombreuses Victimes avec effondrement d'un chaiteau (exercice terrain avec poste de commandement opérationnel)

Mai : Dysfonctionnement des réseaux : test de liaisons PCO-COD, avec l'appui de l'ADRASEC (exercice terrain)

Juin : entraînement PCS avec 18 communes volontaires (exercice cadre dans sa grande majorité)

Juillet : Epizooties - cas de fièvre aphteuse (exercice terrain)

NB : L'exercice prévu sur le site de Titanobel en novembre a été, compte-tenu des attentats de Paris, annulé et remplacé par une visite sur les aspects sécuritaires.

Participation aux exercices Alertex (national) et PPI Golfech (régional).

6 exercices prévus en 2016 : Protection des établissements scolaires - PPI Titanobel - Recherche et Sauvetage aéronef terrestre - Aéroport d'Auch - Spéléo - PCS.

Crises

Février : épisode neigeux (½ journée)

Novembre : Cellule de veille activée à l'occasion des attentats de Paris

Plans communaux de sauvegarde

Maintien de l'implication du service et des sous-préfectures auprès des communes (réunions, courriers).

Sur les 132 communes soumises à obligation, 108 ont leur PCS réalisé ou en cours de réalisation, soit **82%**.

14 alertes aux maires

9 pour motif météorologique

+2 pour les élections, 1 pour l'accueil des réfugiés, 2 sur les attentats de Paris

Planification - 9 plans de sécurité civile approuvés (habituellement 2 par an)

- PPI Barrage de la Gimone
- PPI TIGF
- Orsec départemental dispositions générales
- Alerte météorologique
- Distribution des comprimés d'iode hors PPI
- Inondations
- Aéroport d'Auch
- Lutte contre les épizooties
- Pandémie grippale

Établissements recevant du public (ERP)

Les visites prévues ont été réalisées à 99 %, le nombre d'avis défavorables est identique à 2014.

Catastrophes naturelles

Augmentation de 41 % par rapport à 2014 des demandes de reconnaissance. En particulier pour la sécheresse : **nombre de dossiers multiplié par 3,5** (soit 49 au lieu de 14).

Système d'alerte et d'information de la population (SAIP)

L'année 2015 a vu ses **premières sirènes départementales** raccordées au SAIP : Auch (parc St Martin) et Barcelonne du Gers. Début 2016 sont prévus les raccordements de 4 sirènes : Vic-Fezensac, Condom (2 sites), et Auch-Mairie (sirène neuve).

L'ensemble du processus de raccordement est supervisé par le service, en lien avec Eiffage, délégataire de l'Etat, et les communes concernées.

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

L'année 2015 a particulièrement été axée sur la finalisation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) adopté par délibération du conseil d'administration en date du 11 décembre 2015.

L'arrêté préfectoral portant approbation du SDACR a été signé le 23 décembre 2015.

Chiffres clés

Au 31 décembre 2015, le SDIS du Gers se compose de :

- 1 171 sapeurs-pompiers volontaires (*hors PRO-VO*) soit 95 % des effectifs SP,
 - 63 sapeurs-pompiers professionnels soit 5 % des effectifs SP,
- et 55 personnels administratifs et techniques.

Les femmes représentent 18% des effectifs sapeurs-pompiers (*moyenne nationale à 13%*).

En 2015, les sapeurs-pompiers gersois ont effectué 12 347 interventions, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2014. Cela représente une intervention toutes les 43 minutes.

Le SDIS dispose de 338 véhicules de secours et de lutte contre l'incendie dont 55 VSAB - VSAV (*ambulances*) et 92 poids-lourds répartis dans 43 centres de secours et une direction dotée d'une plateforme commune pour les appels 15/18/112.

Masses financières

Budget	2013	2014	2015
Fonctionnement	14 797 680,25 €	14 903 682,12 €	14 746 279,07 €
Investissement	4 990 343,16 €	5 061 401,82 €	4 819 998,73 €
Total	19 788 023,41 €	19 965 083,94 €	19 566 277,80 €

Dont recettes Etat :

	2013	2014	2015
F.C.T.V.A	398 929,00 €	329 756,00 €	432 071,00 €

Vacations :

	2013	2014	2015
Vacations versées	2 413 040,29 €	2 378 850,15 €	2 360 754,50 €



Indicateurs de performance

Formation : 8 727 journées stagiaires ont été dispensées.

Prévention : 601 dossiers ont été étudiés et 364 visites ont été réalisées en 2015.

Développement du volontariat : 253 sapeurs-pompiers bénéficient d'une convention (47 signatures en 2015).

Visites médicales : 1 132 visites médicales ont été réalisées au cours de l'année 2015



Dossiers majeurs réalisés en 2015 :

- Inspection de la DGSCGC en janvier 2015.
- Installation du CASDIS suite à l'élection des conseillers départementaux.
- Finalisation du SDACR et réalisation des plans pluriannuels d'action afférents (RH, équipement, informatique, casernements, formation).
- Refonte de l'organigramme du SDIS : nouvelle organisation mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Mise en œuvre de l'entretien professionnel.
- Poursuite des actions de promotion du volontariat et notamment création d'un club employeurs et de l'équipe des anciens sapeurs-pompiers réservistes du Gers.
- Doublement des sections de jeunes sapeurs-pompiers.
- Développement des stages « découverte » pour les internes en médecine.
- Création d'une page Facebook.



<https://www.facebook.com/sdis32/>

GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE LA PRODUCTION ANIMALE ET LA PROTECTION ECONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

ASSURER LA SANTÉ ET LA PROTECTION DES ANIMAUX DE RENTE (PRODUCTION PRIMAIRE)

Les activités du service SCA de la DDCSPP du Gers dans le domaine de la Santé et protection animales visent à :

- contribuer à la maîtrise des épizooties par l'intermédiaire des plans d'intervention sanitaire d'urgence « PISU » intégrés au plan ORSEC départemental pour 4 maladies animales représentant un risque économique ou sanitaire majeur,
- lutter contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : tuberculose, brucellose, ESB, influenza aviaire, salmonellose, et autres maladies réglementées,
- s'assurer des conditions de production en élevage notamment du bien être animal et du respect des bonnes pratiques d'élevage : traçabilité, utilisation des médicaments vétérinaires (pharmacie), alimentation animale...

Masse financière

- BOP 206 : 450 000 €

La maîtrise des épizooties

Un plan d'intervention sanitaire d'urgence a été élaboré par l'ensemble des DDCSPP de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine (FCO). Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, une refonte des plans d'intervention sanitaire d'urgence a été réalisée avec leur intégration au dispositif ORSEC.

Les objectifs poursuivis par la DDCSPP sont :

- d'informer les organismes professionnels régulièrement et d'animer le réseau de vétérinaires sanitaires pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie,
- d'assurer le suivi d'un plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDCSPP,
- de participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel départemental ou régional et de travailler sur la mise en place d'une cartographie opérationnelle,
- de mettre en action le Plan d'urgence en cas de suspicion ou de confirmation de cas d'épizootie.



La lutte contre les maladies réglementées transmissibles à l'homme ou d'intérêt économique majeur

La lutte contre les maladies animales réglementées est gérée à travers les campagnes annuelles de prophylaxie animale et la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté. Le rôle de la DDCSPP est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE).

Le suivi des prophylaxies est réalisé par la DDCSPP pour les petits ruminants alors qu'il est largement délégué au GDS du Gers pour les bovins. La prophylaxie est mise en œuvre en coordination avec l'AREPSA (Association Régionale de Promotion Sanitaire Porcine) pour la majorité des producteurs porcins.

Vérifier et surveiller l'application de bonnes conditions de production en élevage

Au travers des contrôles « conditionnalité PAC » et en coordination avec la DDT, la DDCSPP vérifie sur la base d'un échantillon que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire. Lors de ces contrôles en élevage l'accent est mis sur la traçabilité des animaux (identification pérenne et tenue du registre sanitaire en élevage) et le respect des règles relatives au bien être animal et à la pharmacie vétérinaire.

En complément la DDCSPP répond aux plaintes ou alertes diverses, notamment dans le domaine de la protection animale en élevage ou lors du transport.

La DDCSPP communique sur ces sujets à l'occasion des Assemblées Générales des organismes professionnels agricoles et à des réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs.



Chiffres clés

Dépistage et gestion des maladies réglementées :

- 11 suspicions de *Salmonella typhimurium* ou *enteritidis* en élevages de poulets de chair (9) ou de poules pondeuses (2), dont une confirmée en poules pondeuses.

Réseau sanitaire : constitué des 48 vétérinaires sanitaires (dont 36 en activité rurale pour les animaux de rente), du GDS et du Laboratoire vétérinaire départemental (LDVE 32).

Police sanitaire :

- 28 APMS (arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance) pour suspicion de tuberculose bovine suite aux liens épidémiologique avec des cheptels infectés ou par découverte en prophylaxie,
- 1 foyer de tuberculose bovine avec abattage total du troupeau,

Plans d'urgence (PISU) : 10 foyers d'Influenza aviaire hautement pathogène en décembre 2015

Contrôles conditionnalité portant sur l'identification animale, la pharmacie vétérinaire et la protection animale : 26 élevages principalement bovins (dont veaux), mais également élevages ovins et élevages porcins.

Au cours de l'année 2015 et en continuité avec 2014, un nombre important d'élevages bovins (134 élevages) ont été prospectés vis-à-vis de la tuberculose bovine parce qu'en lien épidémiologique avec des élevages infectés de départements voisins. Ainsi 28 cheptels ont été mis sous surveillance par arrêtés préfectoraux. En 2015 un foyer de tuberculose bovine a été détecté dans le Gers qui a conduit à l'abattage de 142 animaux.

Suite à la mise en évidence de virus influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de types H5N1, H5N2 et H5N9, 10 foyers IAHP ont été déclarés dans le Gers en décembre 2015, ce qui a conduit à l'abattage sanitaire des volailles de ces élevages. Des mesures de restriction ont été appliquées dans des zones de protection et de surveillance, puis à l'ensemble du département ainsi que dans les départements voisins. Il s'agit d'une crise majeure pour laquelle la filière des palmipèdes gras est particulièrement concernée (8 foyers sur 10 concernaient cette filière).

En élevage avicole 11 contaminations de salmonelles ont été suspectées dans des élevages de poulets de chair et de poules pondeuses, ce qui a conduit à des mesures de police sanitaire (nettoyage-désinfection des bâtiments et abattage contrôlé).



ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (PRODUCTION SECONDAIRE)

Le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) de la DDCSPP a pour principal objectif de :

- Assurer au consommateur un niveau de protection élevé en matière de sûreté alimentaire.
- Vérifier et contrôler les règles générales et spécifiques d'hygiène des processus de production et des denrées alimentaires d'origine animale.
- Garantir la sûreté alimentaire du lieu de production primaire jusqu'à la mise sur le marché selon l'expression « de la fourche à la fourchette ».
- Accompagner les entreprises agroalimentaires vers l'exportation de denrées animales et d'origine animale.

Réalisation de la programmation et suivi des inspections

Chaque année une programmation nationale est déclinée au niveau départemental afin d'assurer le contrôle de la chaîne alimentaire.

Ainsi, les abattoirs de boucherie et de volailles, les établissements agréés, les établissements de remise directe, les établissements de restauration collective, les services d'inspection assurent le respect des normes sanitaires à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires d'origine animale.

La présence d'un service d'inspection en abattoir de boucherie est permanente lors du fonctionnement de l'établissement. En abattoir de volailles, le temps de présence minimal du service vétérinaire d'inspection est proportionnel au tonnage réalisé.

En 2015, et pour faire suite à des écarts constatés par des inspections européennes en France, les effectifs du service SSA ont été augmentés en abattoirs de volailles. En effet, l'inspection a été renforcée sur les domaines suivants : détection des non-conformités, supervision du personnel de l'abattoir formé aux retraits, et contrôle du bien être animal.



La stratégie générale de contrôles est déclinée selon 3 axes définis :

- **La prévention**, permettant la surveillance des établissements comportant potentiellement le plus de risque : pour le département du Gers, 360 interventions ont été réalisées.
- **L'amélioration** de la situation de certains secteurs d'activité, et de l'impact de l'action des services : pour le département du Gers, 262 interventions ont été réalisées.
- **La répression**, qui comprend des actions ciblées, a un objectif répressif. En effet, il s'agit d'établissements dont le suivi est plus difficile à entreprendre. Le secteur de la remise directe* est compris dans cet axe. Pour le département du Gers, 239 interventions ont été réalisées. (*remise directe : commercialisation de plats et denrées préparées en consommation sur place ou à emporter).

Le bien-être animal en abattoir

Un groupe de travail et d'échange sur ce thème a été créé en 2015. L'objectif est de sensibiliser les agents des services d'inspection, mais surtout les opérateurs sur chaîne d'abattage. En outre les services d'inspection se sont attachés à contrôler dans tous les établissements d'abattage, les modes opératoires normalisés (MON) permettant de conduire l'animal dans le respect des règles de protection animale.

La gestion des alertes sanitaires :

Lorsqu'un danger alimentaire (bactériologique, chimique...) se déclare ou risque d'être disséminé dans les réseaux de commercialisation de denrées alimentaires, le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments s'assure que ces denrées potentiellement à risque soient retirées du marché et que l'information soit diffusée auprès des consommateurs, en coordination avec les autorités centrales (Mission d'urgence sanitaire). De même, en collaboration avec l'agence régionale de santé, le service SSCA intervient dans l'enquête faisant suite à une toxoinfection alimentaire collective (TIAC). Cette enquête permet à terme de connaître l'origine de la TIAC et de mettre en œuvre les mesures correctives.

Chiffres clés

Abattoirs de boucherie :

- Trois abattoirs de boucherie (Auch, Condom, Samatan)
- Production totale d'environ 10 000 tonnes de carcasses de boucherie abattues dans le Gers dont les ¾ pour l'espèce bovine.
- 5 ETP techniciens vétérinaires titulaires et 2 agents contractuels affectés en abattoirs de boucherie (3 à Auch, 1,4 à Samatan, 0,6 à Condom) et 6 vétérinaires contractuels à temps partiel (total 1,9 ETP)

L'abattoir de Condom, comme tous les ans, a participé à la fête musulmane de l'Aïd El Khébir

Abattoirs de volailles :

- 23 abattoirs de volailles et 92 salles d'abattage à la ferme CE et 224 tueries
- 3,74 ETP techniciens vétérinaires affectés en inspection des abattoirs de volailles et salles abattage CE

Inspections réalisées en Sécurité Sanitaire des Aliments :

- 888 interventions ont été réalisées en 2015 par les agents SSA
- 3,8 ETP techniciens vétérinaires et 0,6 ETP inspecteur de santé publique vétérinaire.

TIAC (Toxi-Infections alimentaires collectives) :

- 4 déclarations TIAC en 2015.

Certificats d'exportations des denrées alimentaires :

- les 3 principales entreprises agroalimentaires sont Prolinat (78 certificats), Comtesse Du Barry (80 certificats) et Ducs de Gascogne (36 certificats) .

ASSURER LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

L'action du service de la protection des consommateurs se décline autour de trois axes :

1. la sécurité alimentaire des produits d'origine animale ou non animale et la qualité de l'information portée à la connaissance des consommateurs dans les points de vente :

- l'hygiène des produits et des locaux
- les plans de surveillance et de contrôles : pesticides dans les fruits et légumes, qualité bactériologique des aliments, vitamines à risque dans les compléments alimentaires,
- la qualité de l'information du consommateur et les méthodes de commercialisation : qualités et propriétés des produits, étiquetage, information sur internet, conformité des signes de qualité annoncés, contrôles des ventes de fruits et légumes

2. la sécurité des produits industriels et des prestations de service :

- la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire : jouets, produits cosmétiques, ustensiles de cuisine, ...
- la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)

3. la protection économique des consommateurs :

- réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs
- contrôle du respect des réglementations en vigueur (soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, ...)

Six agents remplissent ces missions

La sécurité alimentaire et l'information du consommateur

Plans de surveillance et de contrôles

Pour les produits d'origine animale, des prélèvements sont réalisés pour répondre aux obligations communautaires, afin de rechercher une éventuelle contamination des aliments par *listéria monocytogènes* ainsi que par des salmonelles (contrôles de la qualité microbiologique des aliments).

Pour les fruits et légumes, les recherches portent sur les pesticides et la contamination radioactive.

Le secteur de la pêche fait également l'objet d'une surveillance (notamment sur la taille minimale biologique des poissons).

Suivi des commerces de remise directe au consommateur (secteur de la restauration en général)

Un suivi régulier des commerces de détail est réalisé, qu'ils soient sédentaires ou non. Les grandes et moyennes surfaces entrent dans ce champ d'intervention. Les manquements constatés sont notifiés et font l'objet d'un suivi rigoureux. La restauration précaire et les professionnels travaillant des produits microbiologiquement sensibles ont été plus particulièrement ciblés.

Contrôles renforcés lors de la période estivale et des fêtes de fin d'année

Entre le 8 juin et le 15 septembre : 150 contrôles

L'OIV (Opération Interministérielle Vacances) et l'OFA (Opération Fin d'Année) marquent des temps forts de consommation. Les actions menées permettent de réaliser un suivi important des conditions de commercialisation des denrées alimentaires, par exemple lors de festivals à forte notoriété, drainant une clientèle potentielle importante.

L'hébergement en chambres d'hôtes est un secteur sensible pour lequel il conviendra de maintenir notre vigilance.

Contrôles de l'information des consommateurs

Les sites internet d'entreprises locales, notamment de vente de produits du terroir, ont été vérifiés, certaines obligations spécifiques liées à l'utilisation de ce moyen de communication étant parfois mal respectées.

Les pratiques des professionnels du dépannage à domicile ont été l'objet d'une attention particulière. Tout comme, dans un autre domaine, l'information sur les prix des médicaments dans les officines de pharmacie.

L'étiquetage et la traçabilité de la viande, toutes espèces confondues, ont fait l'objet de 25 contrôles.

La sécurité des produits industriels et des prestations de service

S'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire

Les contrôles ont porté prioritairement sur des secteurs sensibles tels que les jouets, certains appareils électriques ainsi que les produits cosmétiques. Dans les deux premiers cas, l'importance toujours croissante des importations, notamment d'Asie, justifie un niveau de contrôles élevé, portant sur la sécurité des produits ainsi que sur la qualité de l'information fournie.

Pour les cosmétiques et compléments alimentaires, le département compte des opérateurs – fabricants importants, il faut donc s'assurer des bonnes pratiques de fabrication, vérifier la conformité des produits ainsi que les allégations avant leur mise sur le marché national.

Dans le cadre des contrôles dits « de première mise sur le marché » organisés dans le département chez les professionnels commercialisant des produits « à risque », des prélèvements ont été réalisés.

38 entreprises gersoises relèvent des contrôles en CPMM (Contrôle de Première Mise sur le Marché)

S'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)

Les contrôles ont plus particulièrement concerné les secteurs soumis à des obligations spécifiques. Certains professionnels doivent disposer de qualifications professionnelles obligatoires pour exercer leur activité (coiffeurs,

Garagistes,...). Une procédure contentieuse a été établie pour défaut de qualification d'un garagiste.

Concernant certaines prestations telles que le bronzage en cabine, les appareils doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques ; des informations d'avertissement liées à l'utilisation de ces appareils doivent être portées à la connaissance des utilisateurs.

Par ailleurs, les aires de jeux et les parcours acrobatiques en hauteur sont régulièrement vérifiés en période estivale.

**550 interventions, tous domaines confondus
dans les entreprises gersoises en 2015**

La protection économique du consommateur

Réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs

Les plaintes ou réclamations reçues sont traitées de deux manières :

- soit une réponse directe dans le cas où il s'agit d'un litige civil ou en cas de réorientation de la demande,
- soit une mise en enquête lorsque des réglementations sont susceptibles de ne pas être respectées.

Une permanence consommateurs le mardi matin de 9 h à 12 h et le jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.

**280 litiges traités en 2015
100 dossiers ouverts suite à une saisine écrite**

Contrôle du respect des réglementations en vigueur

La multiplicité de l'offre et des supports de communication ainsi que la liberté pour le professionnel de fixer ses prix rend indispensable un niveau de contrôle élevé concernant toutes les réglementations liées à l'information du consommateur : soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, information des consommateurs...

Un suivi régulier des offres promotionnelles de la grande distribution a été réalisé, notamment sur la disponibilité des produits et la concordance entre les prix affichés en rayon et ceux enregistrés lors du passage en caisse.

L'information sur les prix de carburants à la pompe est régulièrement vérifiée, avec un accent mis aux alentours des grands départs en vacances.



GARANTIR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La DDCSPP est en charge d'un volet « environnement » au travers de missions confiées par le MEDDE et assurées localement par le service Protection et Surveillance du Cadre de Vie. Il s'agit notamment de surveiller et d'encadrer l'impact environnemental de l'activité humaine dans les domaines de l'élevage et de l'industrie des denrées animales ou d'origine animale (DAOA) au travers de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) mais aussi de contrôler les conditions de détention d'animaux issus de la faune sauvage. Le service est également chargé de veiller à la protection des animaux de compagnie et assimilés (carnivores domestiques, équidés, NAC) et la coordination des plans de surveillance et de contrôle qui s'intéressent aux multiples contaminants pouvant affecter les DAOA. Enfin, il est en charge de l'application de la réglementation des sous-produits animaux, des conditions de transport des animaux vivants et du suivi de certaines filières animales (apiculture, aquaculture).

Le service protection et surveillance du cadre de vie veille

- aux bonnes conditions d'hébergement des animaux, qu'il s'agisse d'animaux domestiques de compagnie ou d'animaux d'espèces non domestiques entretenus en captivité (faune sauvage captive) ;
- aux conditions d'exploitation des sites d'élevage ou de production agro-alimentaires les plus significatifs (installations classées pour la protection de l'environnement ou « ICPE ») compatibles avec le respect des

enjeux définis par le code de l'environnement (eau, air, sol, voisinage...).

Dans ce cadre, des contrôles sont réalisés au titre de la protection animale et du suivi des sous-produits (code rural et de la pêche maritime) ou au titre des ICPE et de la "faune sauvage captive" (code de l'environnement). De plus, des agents de la DDCSPP (dont certains spécifiquement habilités) participent à l'instruction des demandes d'autorisations diverses émanant des exploitants de ces secteurs d'activité (agrément sanitaires, autorisations de transport, certificats de capacités pour animaux domestiques ou non domestiques, autorisations d'ouverture, autorisations de détention, autorisations d'exploiter...).

Les objectifs :

- mettre en œuvre les programmations nationales (ICPE autorisées, véhicules de transport) ;
- répondre aux diverses plaintes et signalements transmis par les donneurs d'ordre (préfet, procureur...) et émanant de particuliers, d'élus ou d'associations, essentiellement dans les domaines de la protection animale et de l'environnement ;
- amener les professionnels à améliorer la maîtrise de la collecte, du traitement voire de la valorisation des effluents et sous-produits ;
- favoriser l'aspect interministériel de l'action.

Exercices des missions

ICPE (mission pour le compte du MEDDE) :

Pour le Gers se sont **1000 installations** dans le champ de compétence de la DDCSPP, dont 81 sont soumises à autorisation ou enregistrement.

Le régime d'**enregistrement** concernant originellement les seuls élevages de vaches laitières, est désormais étendu à des industries agroalimentaires ainsi qu'aux élevages de porcs et plus récemment de volailles **soit 31 installations concernées au 31/12/2015**. La principale caractéristique différenciant ce régime de l'autorisation est, sauf cas particuliers, l'absence d'enquête publique préalable à la délivrance de l'arrêté préfectoral d'enregistrement.

L'année 2015 a été marquée par l'arrivée de deux inspectrices ICPE en remplacement des départs de 2014. Leur mission consistant à instruire les dossiers, en particulier les demandes de modifications ou de nouvelle autorisation/enregistrement (6 dossiers en cours, dont 2 déposés courant 2015), est actuellement privilégiée.

Dans le courant de 2015, les visites d'installations soumises à déclaration, essentiellement déclenchées par des plaintes, ont été menées en fonction des possibilités du service et des priorités définies par la préfecture (bureau du droit de l'environnement).

Ainsi, en 2015 les inspections se répartissent ainsi :

- 11 sur des sites "à déclaration"
- 15 sur des sites "à autorisation" ou « à enregistrement »

Faune Sauvage Captive (mission pour le compte du MEDDE) :

Dans ce domaine ce sont **70 établissements en activité** dans le Gers, essentiellement des élevages amateurs ou professionnels (dont un site de dimension nationale dédié aux espèces d'aquariophilie), mais également 7 animaleries et 3 établissements de présentation au public.



L'année 2015 s'étant déroulée pour sa majeure partie dans l'attente de l'arrivée de personnels en remplacement des agents mutés, l'assistance technique a été produite par la coordinatrice régionale « faune sauvage captive » affectée au Service Régional de l'Alimentation à Toulouse. Son action s'est concentrée sur l'instruction des diverses demandes liées à la détention d'animaux d'espèces non domestiques par des particuliers ou des professionnels. Elle s'est également attachée à assurer le tutorat de 2 nouvelles inspectrices destinées à intervenir dans ce secteur et arrivées en cours d'année.

Ce sont douze dossiers d'autorisations de détention, de certificats de capacité ou d'autorisations d'ouvertures déposés auprès de la DDCSPP du Gers qui ont été instruits pour un passage en CoDENAPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), dans sa formation « faune sauvage captive », dans les premiers mois de 2016.

Sous-produits animaux ou « SPAN » :
(SPAN = produits d'origine animale impropres à la consommation humaine) :

Le site de Mirande, agréé en tant qu'intermédiaire, est soumis à un contrôle triennal. A ce titre, il a fait l'objet d'une inspection en 2015.

Par ailleurs, les **inspections annuelles des abattoirs ICPE** autorisés permettent d'effectuer un bilan sur la gestion des sous-produits, en complément de la surveillance assurée par les agents du service SSCA (inspection permanente ou itinérante).

Enfin, les **installations de compostage**, les installations de **méthanisation** (production de biogaz) ou d'autres procédés tels que la **production de biocarburant** incorporant dans leur mode de production des SPAN nécessitent, outre les contraintes environnementales, **un agrément sanitaire** avant leur mise en service.

Au sein de la DDCSPP, le service PSCV est chargé d'instruire les demandes entrant dans ce cadre. Il s'agit d'une activité émergente qui suppose à ce jour de substantielles améliorations avant de permettre la délivrance de l'agrément sanitaire requis.

5 dossiers sont en cours d'instruction.

Enfin une démarche originale visant à mieux encadrer la collecte et l'élimination des déchets de venaison sur le département est en développement

Protection animale :

En sus des élevages industriels ou traditionnels d'animaux de rente et des contrôles « conditionnalité » suivis par le service SSCA (Sécurité Sanitaire de la Chaîne Alimentaire), **45 inspections** programmées ou faisant suite à des plaintes ont été diligentées par le service PSCV en 2015, 27 dans le domaine des carnivores domestiques (élevages, pensions, animaleries, clubs d'éducation canine, refuge, fourrière) et 18 dans celui des équidés (centres équestres et pensions).



LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

SANTÉ ENVIRONNEMENT

En application du protocole préfet/ARS du 13/03/2014, la délégation territoriale Gers pour l'ARS Midi-Pyrénées agit sous l'autorité du préfet dans les domaines du contrôle sanitaire de l'eau potable et des eaux de loisirs, ainsi que de l'habitat indigne. Elle émet également des avis sur les projets à enjeux sanitaires.

Programme annuel d'inspections

5 inspections réalisées en 2015 : 3 captages d'eau potable et 2 établissements médico-sociaux (EHPAD, FAM) sur la gestion des risques liés aux légionelles, des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) et de l'amiante.

Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

L'eau potable est de très bonne qualité bactériologique avec seulement 0,1 % de la population gersoise alimentée par de l'eau non conforme aux limites de qualité.

Des dépassements sont toutefois observés sur certains pesticides et leurs sous-produits de dégradation (métabolites) et les nitrates. Un arrêté préfectoral de restriction de la consommation de l'eau issue d'un captage (Le HOUGA) contaminé par les nitrates a été pris avec obligation de raccordement à une autre ressource.

Eaux de loisirs

Les contrôles ont montré une augmentation de 30% des alertes sanitaires en 1 an entraînant une fermeture partielle des bassins. Une journée d'information/formati

avec démonstration pratique à la piscine intercommunale d'Auch a été réalisée auprès des exploitants de piscines privées à usage collectif.

Risques liés aux légionelles

Pour la deuxième année consécutive, le Gers est un des départements avec le plus fort taux d'incidence des cas de légionellose en Midi-Pyrénées avec environ 5 cas pour 100 000 habitants. Certains cas ont pour lieux d'exposition suspectés des établissements sanitaires et médico-sociaux du Gers entraînant un suivi renforcé de ces structures par l'ARS.

Chiffres clés

EDCH

- 30 captages d'eau potable bénéficient d'une protection réglementaire, soit 69,77 % de l'ensemble des captages en exploitation du Gers (+5% en 1 an)
- 1 317 prélèvements et analyses sur la ressource, la production et le réseau de distribution d'eau potable.
- 99,9 % conformes aux limites de qualité bactériologiques (+1,6% en 1 an)

Eaux de loisirs

- 96 établissements de piscines contrôlés par mois d'ouverture dont 170 bassins 593 analyses (+14% en un an)
- 10 baignades contrôlées
- 100% classées « excellence qualité »

Légionelloses

- 10 enquêtes environnementales à la suite de 10 cas de légionelloses

Lutte contre l'habitat indigne

En lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), l'ARS a donné suite aux signalements par une visite technique destinée à évaluer les risques sanitaires.

L'activité a très fortement augmenté en 2015 avec 3 fois plus d'arrêtés pris par rapport à l'année précédente. Cet accroissement des procédures liées au code de la santé publique s'explique en partie par la mission de repérage d'habitat indigne sur l'Est du département mandaté par le PDLHI.

Environnement extérieur

Consultée pour analyser les impacts sur la santé des projets d'aménagement ou d'urbanisme, 111 dossiers ont été traités en 2015 à partir des principaux déterminants de santé relatifs à la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore



Chiffres clés

Habitat

- 13 logements visités sur 14 signalements
- 13 arrêtés préfectoraux liés au code de la santé publique (insalubrité, procédure de danger imminent, usage non conforme) portant sur 21 logements
- 3 enquêtes environnementales liées à des intoxications au monoxyde de carbone (CO)

Environnement extérieur

- 7 avis sanitaires installations classées pour l'environnement (ICPE)
- 14 avis sanitaires sur la loi sur l'eau
- 33 avis pour contribution à l'autorité environnementale
- 57 avis pour des projets d'urbanisme (PLU, carte communale, certificat d'urbanisme...) (+ 5,7 % en un an)

SOINS PSYCHIATRIQUES ET PROFESSIONS DE SANTÉ

L'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées réalise pour le préfet les prestations nécessaires à l'exercice de certaines de ses compétences, en particulier dans le champ des soins psychiatriques sans consentement.

Les modalités de coopération entre le préfet et la directrice générale de l'ARS sont déterminées par le protocole départemental du 13 mars 2014.

Soins psychiatriques sans consentement

L'agence régionale de la santé assure l'instruction, la préparation des arrêtés prévus aux articles L.3213-1 à L.3214-5 du code de la santé publique, et les soumet au préfet pour signature. Elle transmet les décisions au procureur de la république, au maire des communes concernées, et assure l'information de la famille et de la commission départementale des soins psychiatriques.

Cette mission, antérieurement assurée par la délégation départementale du Gers, est dévolue depuis le 1^{er} septembre 2015 au service du siège de l'agence à Toulouse. La délégation départementale du Gers n'intervient que pendant la période d'astreinte (W.E. et jours fériés).

Activités liées aux professions de santé

Permanence des soins

La délégation départementale du Gers de l'ARS assure le suivi du service public de la permanence des soins. Dans ce cadre, le pouvoir de réquisition du préfet a été mis en œuvre pour des carences constatées sur le tableau de

garde des médecins en janvier et en novembre 2015 suite aux mouvements de grève émanant des principales organisations représentant les médecins libéraux.

CODAMUPS-TS

Cette instance, modifiée par le décret du 13 juillet 2010, est co-présidée par la directrice générale de l'ARS et le Préfet de département.

Elle a fait l'objet d'une consultation écrite en avril 2015 afin d'émettre un avis sur la mise en place de la permanence des soins dentaires les dimanches et jours fériés sur le département.

Le sous-comité des transports sanitaires a également été consulté par écrit afin de recueillir l'avis de ses membres sur l'expérimentation des nouveaux horaires de la garde ambulancière.

Maisons de santé pluri-professionnelles

L'année 2015 a vu la validation des nouveaux projets de MSP de Mirande, Samatan et Valence sur Baïse. La MSP de Seissan est en cours de réalisation et viendra s'ajouter aux cinq MSP déjà ouvertes sur le département : Fleurance, Marciac, Mauvezin, Nogaro et Vic-Fezensac.

Démographie médicale

En 2015, 613 médecins inscrits au tableau de l'Ordre dont 411 en activité régulière, soit -13,3% d'évolution depuis 2007.

Les projections populationnelles prévoient une diminution des effectifs médicaux de 8,5% sur la période 2015/2020, alors même que la population risque de croître.

La densité départementale des médecins en activité régulière (245,7) est inférieure à la densité régionale (306) et nationale (281,4).

Médecins généralistes

Les médecins généralistes sont en 2015 au nombre de 244 et la moyenne d'âge est de 54 ans. La part des plus de 60 ans est de 31%.

Médecins spécialistes

En 2015, 167 médecins spécialistes (libéraux et mixtes, salariés) exerçaient dans le département. La moyenne d'âge est de 53 ans et la part des plus de 60 ans est aussi de 31%.

Autres professions de santé :

Concernant les autres professionnels de santé (libéraux ou mixtes) en exercice, la densité départementale d'infirmiers pour 100 000 habitants (222) est à peine inférieure à celle de la région Midi-Pyrénées (227) mais est largement au-dessus de la densité nationale (146).

La densité des chirurgiens-dentistes (54) correspond de très peu à celle de la France métropolitaine (57) mais reste inférieure à la densité régionale (68).

Chiffres clés

- 15 arrêtés de réquisition de médecins en 2015
- 2 consultations écrites du CODAMUPS-TS
- 5 MSP ouvertes
- (Fleurance-Marcillac-Mauvezin-Nogaro-Vic-Fezensac)
- 1 MSP en travaux (Seissan)
- 3 nouveaux projets validés (Mirande-Samatan-Valence sur Baïse)

SÉCURITÉ DES CITOYENS ET PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet du Gers, dans les conditions prévues aux articles L. 1435-1 et L. 1435-7 du code de la santé publique, les prestations nécessaires à l'exercice de ses compétences, dans les domaines de la veille et de la sécurité sanitaire.

Les modalités de coopération entre le préfet du Gers et la directrice générale de l'ARS Midi-Pyrénées sont déterminées par le protocole départemental du 13 mars 2014.

Signaux et alertes sanitaires

L'Agence Régionale de Santé assure en continu un dispositif de veille et d'alerte sanitaire sur tout le territoire régional, en relation avec les services préfectoraux.

A cet effet, elle dispose d'une plate-forme régionale d'urgence et de veille sanitaire implantée à Toulouse qui réceptionne l'ensemble des signaux et alertes.

Plans de secours et de défense

L'ARS est étroitement associée à l'élaboration et au suivi des plans de secours et des plans de défense pour leurs aspects sanitaires. A ce titre, la délégation départementale a été associée à la mise à jour des plans suivants en 2015 :

- Orsec alerte météorologique
- Transports d'organe
- Orsec distribution comprimés d'iode
- Orsec inondations
- PPI Izaute
- PPI Barrage de la Gimone
- Orsec Aéroport d'Auch

- Plan Epizooties
- Orsec pandémie grippale

Exercices de sécurité civile

Chaque année, la délégation départementale participe à plusieurs exercices pilotés par la préfecture :

- 30 avril 2015 : exercice visant à tester le plan NOVI (nombreuses victimes) et qui avait pour cadre l'effondrement d'un chapiteau à Castéra-Verduzan
- 10 juin 2015 : exercice cadre afin de tester le déclenchement du plan communal de sauvegarde de plusieurs communes du département (4^{ème} série de communes)
- 2 juillet 2015 : exercice visant à tester le nouveau plan épizooties.

Grands rassemblements - Epreuves sportives

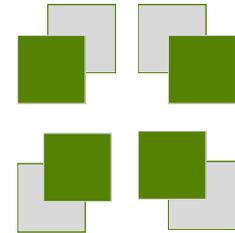
La délégation départementale de l'ARS est amenée à émettre un avis sanitaire sur l'organisation des grands rassemblements et des épreuves sportives sur deux aspects :

- organisation des secours
- hygiène et salubrité publique

Chiffres clés

- 2 807 signaux reçus (2 231 en 2014) dont 159 concernent le Gers (117 en 2014)
- 9 actualisations de plans
- 6 exercices prévus en 2015, 3 réalisés
- 9 avis sur grands rassemblements
- 19 avis sur manifestations sportives

Veiller au respect des lois et des libertés publiques



Les missions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales de la préfecture et des sous-préfectures.

Elles recouvrent :

- l'organisation et la transparence de la vie démocratique ;
- les relations avec les collectivités locales ;
- la délivrance des titres d'identité ;
- l'application des règles d'entrée et de séjour des étrangers ;
- la circulation et la sécurité routière ;
- les procédures d'autorisations de toutes sortes ;
- les enquêtes publiques à l'initiative de l'Etat.



ORGANISATION ET TRANSPARENCE DE LA VIE DEMOCRATIQUE

L'année 2015 a été marquée par la généralisation du dépôt des listes électorales sur la plate-forme Elistelec, une révision exceptionnelle des listes électorales pour permettre aux nouveaux inscrits de voter pour les élections régionales de décembre 2015 ainsi que par l'organisation de 4 élections politiques (départementales, municipale partielle, sénatoriale partielle et régionales) et 1 élection professionnelle (partielle des juges du tribunal de commerce d'Auch).

Dématérialisation des listes électorales : seul le dépôt des listes électorales sur l'application Elistelec a été admis en 2015.

Au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels délivrés par le ministère et communiqués par le bureau des élections de la préfecture à chaque commune, celles-ci, via une fonction « export » de leur logiciel de gestion des listes électorales, ont déposé les listes dématérialisées sur cette plate-forme nationale. Ainsi toutes les communes du département du Gers ont fin septembre 2015 effectué cette démarche.

Ces listes dématérialisées ont permis au bureau des élections de la préfecture de constituer le fichier départemental qui a servi à l'adressage des enveloppes de propagande lors des élections régionales de décembre 2015.

Révision exceptionnelle des listes électorales

La loi N° 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application N°2015-882 du 17 juillet 2015 ont permis l'inscription de 4 000 nouveaux électeurs entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2015. Les tableaux rectificatifs des 10 octobre et 30 novembre 2015, ainsi que la liste électorale arrêtée au 30 novembre 2015 ont été déposés sur la plate-forme Elistelec par toutes les communes du département.

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

D'importants changements ont précédé l'organisation de ces élections : un nouveau découpage qui a réduit le nombre de cantons de 31 à 17 - la présentation des candidats sous forme de binôme dans chaque canton pour instaurer la parité au sein du Conseil départemental ce qui a conduit à l'élection de 34 conseillers départementaux – la déclaration préalable d'un mandataire financier.

Sur les 17 cantons, seuls les candidats de 2 cantons ont été élus au premier tour (canton de Lectoure – canton de Riscle).

Dans les 15 autres cantons, un second tour a été nécessaire avec des triangulaires dans 4 cantons (Eauze, Condom, Fleurance et Mirande).

70 binômes de candidats se sont déclarés à la préfecture pour le 1^{er} tour entre le 9 et le 16 février 2015 ; 34 binômes de candidats se sont déclarés pour le second tour les 23 et 24 mars 2015.

Conformément à la loi, et avant toute candidature, chaque binôme a préalablement déclaré un mandataire

financier. Cette obligation nouvelle ne concernait jusqu'alors que les cantons de plus de 9 000 habitants.

La mise sous pli et l'envoi de la propagande électorale ont été confiés, sur la base de conventions passées avec la préfecture, aux 14 communes bureaux centralisateurs des nouveaux cantons pour les électeurs de leur canton. Ces opérations ont été menées sous le contrôle des commissions de propagande présidées par un magistrat et dans lesquelles siégeait un représentant du préfet.



Aucun recours contentieux n'a été engagé auprès du juge de l'élection.

Election municipale partielle

Organisée sur la commune de Larroque Saint Sernin le 22 mars 2015 afin de compléter le conseil municipal suite à la démission du maire de ses fonctions de maire et de conseiller municipal. Un candidat a été élu à l'issue du premier tour de scrutin.

Election sénatoriale partielle

L'invalidation de l'élection du Sénateur De Montesquiou par le Conseil Constitutionnel après le rejet de ses comptes de campagne a nécessité l'organisation d'une élection sénatoriale partielle.

Le décret n° 2015-685 du 18 juin 2015 portant convocation des électeurs sénatoriaux pour l'élection d'un sénateur dans le département du Gers a été fixé au dimanche 6 septembre 2015 et la convocation des conseils municipaux du département du Gers au jeudi 25 juin 2015 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Le collège électoral, complété des membres de droits (sénateur, députés, conseillers régionaux et départementaux), a été arrêté à 780 électeurs. La liste électorale a été publiée le 16 juillet 2015.

9 candidatures ont été enregistrées par la préfecture pour le 1^{er} tour entre le 17 et le 21 août 2015 ; 4 candidatures ont été enregistrées le 6 septembre 2015 avant 15 heures pour le second tour.

Les opérations de vote se sont déroulées à la Maison de Gascogne, mise à disposition par la mairie d'Auch et aménagée par le bureau des élections de la préfecture en 4 bureaux de vote afin de répartir les 780 électeurs.

Monsieur Raymond VALL a été élu Sénateur du Gers ; aucun recours contentieux n'a été engagé auprès du juge de l'élection.

Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

L'organisation des élections régionales a été précédé par une modification des circonscriptions électorales avec la fusion de certaines régions. C'est ainsi que la région Midi-Pyrénées et la région Languedoc-Roussillon ont été fusionnées pour ne former qu'une seule et même circonscription électorale.

Les candidatures ont été déposées auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, Toulouse ayant été identifiée comme chef-lieu provisoire de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par décret n° 2015-943 du 31 juillet 2015.

12 listes se sont déclarées candidates, 11 listes ont été enregistrées pour le 1^{er} tour et 3 listes pour le second tour.

Pour les 2 tours de scrutin, les opérations de mise sous pli et de colisage des bulletins de vote ont été confiées à la société de routage Koba située à Pessac-Canejan (33) qui a répondu à un marché régional.

Le nombre de listes n'a pas généré de difficultés particulières au niveau des communes pour la mise en place des panneaux d'affichage, tous les paquets de bulletins de vote ont pu être remis dans les délais.

Election partielle des juges du Tribunal de commerce d'Auch

Pour pourvoir à 3 sièges devenus vacants en 2015. La liste du collège électoral a été arrêtée le 10 juillet 2015 et comprenait 95 électeurs. 3 candidatures ont été enregistrées. Le vote a eu lieu exclusivement par correspondance entre le 26 septembre et le 7 octobre 2015. Les opérations de dépouillement et de recensement des votes ont été effectuées par la commission électorale et les résultats proclamés le 8 octobre 2015.

Aucun recours contentieux n'a été déposé auprès du Tribunal d'Instance.

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Le préfet, et les sous-préfets dans les arrondissements, sont chargés d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Le contrôle est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité. En 2015, l'effort a porté sur l'intercommunalité, l'urbanisme, la commande publique et certains actes de la fonction publique territoriale.

Chiffres clés

- 28 098 actes transmis, dont 24 251 actes non budgétaires et 3 847 actes budgétaires
- 63% d'actes non budgétaires télé-transmis et 8,1% d'actes budgétaires
- 99% des actes prioritaires contrôlés
- 298 lettres d'observations,
- 47% des actes retirés ou réformés après intervention (141 actes),
- 7 saisines de la chambre régionale des comptes
- 1 déferé

Les actes des collectivités ou de leurs groupements peuvent être télé-transmis par l'application ACTE. Cela est

également possible pour les documents budgétaires depuis le 1er janvier 2012 (ACTES budgétaires).

Chiffres clés

- 221 collectivités raccordées (182 communes, 28 EPCI et syndicats et 11 autres entités (Conseil départemental, SDIS, CCAS, CIAS, Comité départemental de gestion de la fonction publique territoriale...) alors qu'elles n'étaient que 186 en 2014 et 172 en 2013.
- 41 collectivités raccordées à ACTE budgétaire transmettent régulièrement leurs documents

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire s'accompagnent du conseil aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. En 2015, l'activité de conseil a été particulièrement riche et soutenue compte tenu des réformes législatives adoptées et a représenté 60 % de l'activité du service.

Pour la première fois, une convention partenariale entre les services de la préfecture et ceux de la direction départementale des finances publiques pour l'exercice du contrôle budgétaire a été signée en 2015. Elle sera mise en œuvre dès 2016.

En matière d'intercommunalité, l'année 2015 a été principalement marquée par la mise en œuvre des lois de réforme territoriale (loi MAPTAM et loi NOTRe) qui a généré un très important travail pour le service des relations avec les collectivités locales.

La loi MAPTAM a nécessité l'organisation de plusieurs réunions d'information en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations). Dans le prolongement de ces réunions des premiers regroupements de syndicats de rivières ont été actés.

Sur la base de cette loi, 1 nouveau PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) a été créé en 2015 ce qui porte à 3 le nombre de PETR dans le département : PETR du Pays Portes de Gascogne - PETR du Pays d'Armagnac - PETR du Pays d'Auch.

Après un lourd et long travail d'accompagnement, le syndicat mixte portant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Gascogne a été acté par arrêté préfectoral inter-départemental du 25 juin 2015.

La loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a lancé le travail de préparation du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale dans des délais de calendrier très contraints.

Après plusieurs réunions de travail des services de l'Etat et de concertation avec les présidents des communautés de communes et de la communauté d'agglomération du Grand Auch, ainsi qu'avec les parlementaires, le projet de schéma de coopération intercommunale du département du Gers a pu être présenté à la commission départementale de coopération intercommunale du 9 octobre 2015.

Ce projet a ensuite été transmis le 12 octobre 2015 à l'ensemble des maires, présidents de syndicats, présidents de communautés de communes et communauté

d'agglomération, conseillers régionaux, conseillers départementaux et parlementaires pour recueillir leurs avis dans un délai de 2 mois.

L'ensemble des avis et délibérations reçues a ensuite été transmis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour examen et proposition d'amendements éventuels.

Le projet de schéma de coopération intercommunale doit être arrêté par le préfet avant le 31 mars 2016 et mis en œuvre au plus tard le 15 juin 2016 par la prise des arrêtés de périmètre.

Par ailleurs, l'adoption de la loi N° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, relançant le processus de fusion des communes créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a suscité plusieurs réunions d'information qui ont permis la création de la commune nouvelle de Castelnau d'Auzan-Labarrère par arrêté préfectoral du 8 décembre 2015.

Chiffres clés

- **3 commissions départementales de la coopération intercommunale**
- **1 Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) créé**
- **1 arrêté de création du syndicat mixte porteur de SCOT départemental**
- **1 commune nouvelle créée**
- **15 modifications de statuts**
- **12 modifications de périmètres**
- **1 fusion de syndicats**

La préfecture assure, en outre, le calcul et la mise en paiement des dotations de l'Etat aux collectivités locales (communes, établissements de coopération intercommunale et département) pour un montant total de **173 150 717,51 €** qui se décompose en :

- 70 507 475 € pour les communes,
- 13 567 308 € pour les EPCI,
- 88 539 665 € pour le département,
- 436 084 € pour d'autres organismes (SDIS et CDGFPT).

Le contrôle interne comptable a été développé par la mise en place de contrôles de supervision a posteriori pour les processus de paiement du FCTVA, de la dotation globale d'équipement du département et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE

Le dossier de demande d'une carte nationale d'identité est déposé auprès de la mairie de résidence. L'instruction du dossier et sa validation sont ensuite réalisées par la préfecture pour l'ensemble du département.

Le dossier de demande de passeport est déposé auprès de l'une des 12 mairies équipées d'une station de biométrie. L'instruction du dossier et sa validation sont ensuite réalisées par une plateforme régionale située en Ariège, à la préfecture de Foix depuis le 5 janvier 2015. L'instruction et la validation de passeport de mission ou dit d'urgence restent de la compétence de la préfecture du Gers.

La fabrication des titres est centralisée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Ils sont ensuite envoyés en mairie pour être remis au public. Le délai moyen de mise à disposition pour une CNI est de 19 jours et pour un passeport de 10 jours.

La préfecture est fortement impliquée dans la lutte contre la fraude documentaire pour garantir la sécurité des titres délivrés. Sous les directives d'un « référent fraudes », elle anime un réseau et assiste les mairies dans les opérations de contrôle des documents fournis.

Chiffres clés

- 9 326 cartes nationales d'identité produites
- 6 627 passeports validés

APPLICATION DES REGLES D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS

L'accueil des étrangers est centralisé à la préfecture. Un pré accueil est mis en place pour informer le public des différentes procédures, prendre des rendez-vous et remettre les titres de séjour produits. Un accueil personnalisé est ensuite assuré aux guichets. Les titres de séjour ont été délivrés, en moyenne, en 55 jours. (30 jours en moyenne nationale) et l'instruction des demandes de naturalisation a été faite en 70 jours (150 jours en moyenne nationale).

Chiffres clés

- 3 279 étrangers accueillis
- 921 titres de séjour validés
- 66 demandes de naturalisation
- 52 demandes d'asile
- 63 mesures d'éloignement prononcées dont 12 réellement exécutées
- 75 requêtes en première instance et en appel enregistrées auprès des juridictions administratives
- 19 requêtes annulées

Afin d'améliorer l'accueil des étrangers, un module internet de prise de rendez-vous pour le dépôt de demande de titre de séjour a été mis en place et est accessible depuis le site de la préfecture.

CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

Circulation et sécurité routière

La délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire est regroupée à la préfecture. Les délais moyens de délivrance en traitement différé ont été de 19 jours pour les permis de conduire et de 10,3 jours pour les certificats d'immatriculation.

Chiffres clés

- 27 398 certificats d'immatriculation délivrés
- 8 071 permis de conduire délivrés

Ce qui a changé en 2015 :

- le transfert au 5 janvier 2015 du traitement des passeports vers la plate-forme régionale de Foix (préfecture de l'Ariège)
- la mise en place au 15 décembre 2014 d'un module internet de prise de rendez-vous pour le dépôt de demande de titre de séjour

PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATIONS

La préfecture et les sous-préfectures assurent la mise en œuvre de réglementations diversifiées touchant à la liberté d'association, à l'exercice de professions et activités réglementées, ou à des polices particulières.

Chiffres clés

Professions réglementées :

- 2 cartes d'agents immobiliers délivrées
- 7 habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres
- 1 autorisation de création de crématorium
- 4 récépissés revendeurs d'objets mobiliers
- 21 agréments et renouvellement de gardes particuliers

Réglementation commerciale :

- 2 réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ayant examiné 2 dossiers de création de surfaces commerciales, 1 recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)

Liberté d'association :

- 77 créations d'associations dont 43 télé-déclarées
- 523 modifications dont 115 télé-déclarées
- 20 dissolutions dont 3 télé-déclarées

Chiffres clés

Fonds de dotation : 1 modification

Associations syndicales libres :

- 4 créations
- 4 modifications

Police de l'Air :

- 1 autorisation d'aérodrome privé
- 1 retrait d'autorisation d'aérodrome privé
- 2 plates-formes ULM autorisées
- 4 manifestations aériennes autorisées, dont 1 de grande importance
- 2 autorisations de survol pour photos
- 166 autorisations de survols de drones et spectres (85 en 2014)

Police funéraire :

- 8 autorisations de transports de corps
- 5 dérogations au délai d'inhumation

RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

La préfecture assure à la fois des missions juridiques (expertises, rédaction de mémoires au contentieux) et des missions de coordination interministérielle (suivi de comités de pilotage interministériels, secrétariat de commissions administratives) ainsi que la gestion de plusieurs procédures (installations classées pour la protection de l'environnement, loi sur l'eau, enquêtes publiques, déclaration d'utilité publique.....)

Le bureau du droit de l'environnement met en œuvre des réglementations particulières liées à la protection de l'environnement :



agrément des VHU, transports de matières dangereuses.... et assure le secrétariat de plusieurs commissions départementales : CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), CDNPS (commission départementale nature, paysages et sites), CLIS (commissions locales d'information et de surveillance pour les installations de stockage des déchets ménagers), commission départementale de désignation des commissaires enquêteurs.

En raison des élections départementales et des renouvellements de mandats prévus par les textes, le bureau a dû procéder à la modification de 8 arrêtés de composition.

En 2015, le bureau concerné a poursuivi la mise en place de comités de pilotage pour aider les porteurs de projets (collectivités notamment) à finaliser leur dossier technique avant la mise à l'enquête publique. Il a participé aux travaux de comités de pilotage mis en place sur des dossiers à forts enjeux locaux :

- déménagement de la SPA à Ordan-Larroque (3 réunions)
- cheminement piétonnier sur les berges du Gers entre Preignan et Roquelauré (Maîtrise d'ouvrage : communauté d'agglomération)
- Transport Infrastructure Gaz de France (TIGF)
- élevage de poulets industriel de Lannepax

Chiffres clés

ICPE :

- 162 récépissés de déclaration
- 3 autorisations et 13 arrêtés complémentaires
- 10 mises en demeure et 8 levées de mise en demeure
- 2 enquêtes publiques
- 2 arrêtés de consignation de somme
- 2 astreintes administratives
- 1 mesure conservatoire

Dans le cadre de sa mission juridique, le bureau a apporté son appui aux différents services de l'Etat dans la rédaction de mémoires contentieux sur des dossiers particulièrement sensibles.

Par ailleurs l'année 2015 a été marquée par la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que par une modification de la nomenclature des ICPE.

Chiffres clés

Risques et déchets :

- 10 CODERST pour 31 dossiers
- 4 CDNPS pour 6 dossiers,
- 3 comités de suivi de site
- 13 récépissés transport route déchets
- 16 agréments et habilitations d'associations pour la protection de l'environnement.

Chiffres clés

Loi sur l'eau :

- 5 autorisations, 5 autorisations temporaires et 4 arrêtés complémentaires
- 2 mises en demeure
- 1 levée partielle de mise en demeure
- 4 déclarations d'intérêt général (DIG)

DUP :

- 2 déclarations d'utilité publique
- 1 arrêté de cessibilité
- 2 enquêtes publiques diverses (PPRI, enquête parcellaire)
- 1 autorisation de pénétrer dans les propriétés privées



SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE

En 2015, l'activité de la Sous-Préfecture de Mirande s'est concentrée autour des 9 missions suivantes :

- réflexion sur la réalisation de la maison de l'Etat ;
- l'accueil du public ;
- la participation à l'organisation des élections municipales ;
- les relations avec les collectivités ;
- l'intercommunalité ;
- l'instruction et la programmation des dossiers DETR ;
- la sécurité dans les ERP et les grands rassemblements ;
- les procédures d'autorisation et réglementaires ;
- le greffe des associations.

En septembre 2013, la sous-préfecture de Mirande a perdu 40 % de ses effectifs. Jusqu'en septembre 2015, elle fonctionnait ainsi avec 2,8 ETP permanents administratifs (hors sous-préfet) et un vacataire polyvalent au secrétariat du sous-préfet.

Au 1^{er} septembre 2015, un fonctionnaire en détachement a été affecté au secrétariat particulier, déployé sur des missions de réglementation et depuis le 1^{er} décembre, un agent supplémentaire stagiaire, issu d'un concours, est venu également renforcer les effectifs sur des missions d'appui en termes administratif et de procédures réglementaires.

La création de la Maison de l'Etat

L'année 2015 a été celle d'une réflexion sur le maintien des services de l'Etat du niveau départemental et infradépartemental afin d'en assurer une meilleure visibilité, de garantir l'accès des populations à toutes les administrations et de rationaliser l'appui de ces services aux collectivités locales.

C'est dans ce cadre et selon les préconisations de la circulaire du 1^{er} ministre du 15 octobre 2014, qu'une analyse des besoins en terme de services publics a été initiée sur l'arrondissement de Mirande, analyse intégrant les différentes opportunités immobilières.

A l'issue de cette réflexion, il est apparu que le regroupement de l'unité territoriale Sud de la DDT et des services de la sous-préfecture dans les locaux de cette dernière répondait aux objectifs précités et s'inscrivait totalement dans la démarche de création d'une maison de l'Etat.

Pour la phase opérationnelle, la sous-préfecture a pu s'appuyer sur les services de la préfecture et de la DDT.

Cette création a impacté le fonctionnement des services de la sous-préfecture qui a dû réorganiser physiquement une partie de ses services et assurer le déménagement d'une partie des locaux durant la phase des travaux.

L'accueil du public

Il reste primordial dans un arrondissement hyper rural (22,6 hab au km² contre 32 environ au niveau départemental) où la population vieillissante peine à effectuer ses démarches administratives via les outils numériques et reste attachée aux administrations de proximité encore susceptibles de les accompagner dans l'accomplissement des formalités.

Malheureusement, le niveau des effectifs n'a pas permis, encore en 2015, de rétablir une ouverture au public permanente et les deux demi-journées de fermeture mises en place en 2014 ont été maintenues en 2015.

Dans le cadre de cet accueil, **548 dossiers** de carte grise ont été réceptionnés à la sous-préfecture après aide aux administrés à la constitution de leurs dossiers par le seul agent en charge de l'accueil et affecté sur d'autres missions.

Par ailleurs, malgré le déploiement et l'utilisation croissante du logiciel de télétransmission des actes des collectivités locales, les mairies continuent de déposer et faire enregistrer leurs actes directement à l'accueil de la sous-préfecture. Néanmoins, ce mode de fonctionnement permet de maintenir un lien avec les élus qui mettent à profit ce déplacement pour solliciter des conseils.

La participation à l'organisation des élections

Les services de la sous-préfecture ont été sollicités à l'occasion du renouvellement des conseillers départementaux à trois titres pour :

- siéger à la commission de propagande en tant que représentant du préfet,
- vérifier, dans les bureaux centralisateurs, les quantités et la conformité aux préconisations de la commission, les bulletins et professions de foi des candidats,
- vérifier, à l'issue des 1^{er} et 2nd tours, les procès-verbaux d'élection établis en mairie au soir du scrutin.

Les relations avec les collectivités locales

Elles se déclinent ainsi qu'il suit :

1 - Contrôle de légalité

Le sous-préfet de l'arrondissement, par délégation du préfet, exerce le contrôle de légalité des actes des collectivités publiques de son ressort territorial.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les contrôles précités sont concentrés au niveau de la préfecture de département selon une stratégie arrêtée annuellement en collaboration avec les services de la préfecture, la sous-préfecture et les directions départementales.

Cette stratégie définit de manière exhaustive les catégories d'actes sur lesquels les contrôles précités seront exercés en priorité ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

L'implication de la sous-préfecture dans cette stratégie a été la suivante :

- tous les actes des collectivités de l'arrondissement sont reçus et donc enregistrés à la sous-préfecture,
- tous les actes reçus sont nécessairement lus, de manière à pouvoir déterminer ceux relevant de la stratégie départementale qui devront être transmis à la préfecture pour contrôle ou pour avis à un service compétent (cas des décisions relevant du domaine de l'urbanisme),
- il reste néanmoins loisible au sous-préfet d'exercer le contrôle de légalité sur des actes ne relevant pas de la stratégie départementale.

Ainsi, en 2015, les efforts de contrôle de la sous-préfecture, hors stratégie départementale, ont porté sur les actes d'urbanisme en raison du caractère sensible de la matière en lien avec la DDT.

En matière d'intercommunalité, une attention particulière a été portée au partage des compétences entre les EPCI et leurs membres.

Chiffres clés

- 5 629 actes non budgétaires reçus
- 704 actes de commande publique - 41 contrôlés dans le cadre de la stratégie de contrôle
- 774 actes d'urbanisme - 115 contrôlés dans le cadre de la stratégie
- 969 actes de fonction publique territoriale - hors stratégie contrôle de légalité
- 3 083 pour les autres domaines - 305 contrôlés dans le cadre de la stratégie de contrôle.

Diminution de 25 % des actes non budgétaires transmis par rapport à 2014, année d'élections municipales durant lesquelles le nombre d'actes liés au renouvellement des conseils municipaux augmente de manière significative, corrigé toutefois des décisions relatives au schéma de coopération intercommunale.

2 - Le contrôle budgétaire

Tous les actes budgétaires des collectivités de l'arrondissement de Mirande sont reçus et enregistrés à la sous-préfecture.

La sous-préfecture effectue un contrôle de 1^{er} niveau de ces actes portant sur les conditions d'adoption, l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement en recettes et dépenses et pour le compte administratif repérage si possible du déficit éventuel au-delà du seuil autorisé par la loi.

Le contrôle budgétaire approfondi, notamment la détermination de l'équilibre réel, est effectué par la préfecture selon une stratégie et un échantillonnage de collectivités annuellement définis au plan départemental.

Chiffres clés

- 1 972 actes budgétaires reçus (BP, CA, BS, DM,...)
- Budgets primitifs : 306 reçus et contrôle de 1^{er} niveau
- Comptes administratifs : 306 reçus et contrôle de 1^{er} niveau

Augmentation de 13 % des actes budgétaires par rapport à 2014 dû à l'augmentation des budgets annexes des collectivités (ex : lotissements).

Chiffres clés

La télétransmission des actes

- 2 440 actes ont été transmis par l'application ACTE réglementaire (+10 % par rapport à 2014).
- un peu plus du 1/3 des collectivités reliées.
- L'utilisation ACTE budgétaire est marginale mais se développe - 15 collectivités en 2015 (10 en 2014).
- De plus en plus, les collectivités qui optent pour la télétransmission adhèrent aux deux dispositifs ACTE réglementaire et ACTE budgétaire par la signature d'une même convention.

3 - La mission de conseil

Conformément aux instructions ministérielles, la sous-préfecture assure la mission de conseil auprès des collectivités, mission indissociable du contrôle de légalité. Cette mission est primordiale pour les collectivités en milieu rural et répond à un véritable besoin. En effet, les petites communes disposent de services administratifs « a minima », peu étoffés en termes de compétences et de moyens juridiques.

La sous-préfecture constitue pour elles un véritable appui et se trouve fortement sollicitée.

L'année 2014 avait été marquée par une intensification des demandes de conseil du fait des élections municipales et de l'arrivée des nouveaux maires, 2015 a été

marquée par la préparation du schéma de coopération intercommunale et les évolutions liées à la loi NOTRe.

Malgré une incitation à l'utilisation des messageries pour formuler leurs demandes, les élus et leurs services restent attachés à un contact direct téléphonique pour une réponse immédiate, caractéristique de l'image qu'ils ont du service de proximité.

Ces pratiques rendent difficilement quantifiable l'activité de conseil et obligent les services, très polyvalents, et n'étant pas toujours à même de suivre les nombreuses évolutions réglementaires, à aller chercher les informations auprès des différents services et à être le plus réactifs possible.

L'Intercommunalité

La sous-préfecture a poursuivi avec le schéma de coopération intercommunale et pour répondre aux objectifs de la loi, un travail d'identification des syndicats intercommunaux susceptibles de dissolution ou dont le périmètre pouvait être rationalisé ou réorganisé, pour ce qui concerne les syndicats de rivières, en bassin versant. (compétence GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et protection inondations).

En matière de syndicat de rivières, si les périmètres ont évolué favorablement, en revanche, la rédaction des compétences pour aller dans le sens des préconisations GEMAPI est plus difficile à mettre en œuvre du fait de la réticence des élus.

Chiffres clés

- 1 syndicat scolaire dissous
- 1 procédure de dissolution /extension de périmètre d'un syndicat de rivières qui a eu pour effet de poursuivre l'organisation en bassin versant
- 1 fusion de deux syndicats de rivières ayant conduit à la suppression d'un syndicat mais aussi à une rationalisation de l'organisation en bassin versant

La DETR

La sous-préfecture assure l'instruction et la programmation des dossiers de demande de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les collectivités de l'arrondissement, véritable levier financier pour le sous-préfet d'arrondissement.

Chiffres clés

- 67 dossiers représentant un volume financier de travaux de 9 439 606 € (soit +39 % par rapport à 2014)
- 67 dossiers retenus représentant un volume financier de travaux de 9 439 606 €
- soit 2 561 939 € de subvention DETR déployés sur l'arrondissement pour des investissements de sécurité, accessibilité et développement économique.

La sécurité des établissements recevant du public

1 - Les établissements recevant du public

La commission de sécurité a statué, soit sur place, soit suite à des groupes de visite sur : **86** établissements recevant du public dans l'arrondissement de Mirande

- **67** ERP au titre des visites périodiques
- **13** ERP au titre de la réception de travaux
- **6** visites avant ouverture d'ERP
- **69** visites sur sites
- **7** commissions de sécurité plénières ont été organisées au cours desquelles **45** dossiers ont été examinés.

2 - Les grands rassemblements

La sous-préfecture a instruit **2 dossiers de grands rassemblements**.

Elle a de plus apporté régulièrement son concours aux maires, à leur demande, pour assurer la sécurité de **5 manifestations** concentrées sur la période estivale qui, du fait de leur plus faible importance, n'étaient pas soumises au dispositif applicable aux grands rassemblements, et organisé des réunions des services afin d'en sécuriser le déroulement.

Les procédures réglementaires et d'autorisations

Les épreuves sportives

La sous-préfecture instruit les dossiers strictement du ressort de son arrondissement.

En 2015, **48 autorisations délivrées dont :**

- **20** épreuves soumises à autorisation
- **28** épreuves soumises à déclaration

Les expulsions locatives

- **43** assignations à comparaître devant la juridiction
- **15** commandements de quitter les lieux
- **2** concours de la force publique accordés

Les gardes particuliers

- **6** demandes de garde chasse instruites
- **2** demandes de garde pêche instruites
- **1** demande de garde forestier

Les débits de boissons

Environ **500** arrêtés d'autorisation des débits de boissons délivrés par les maires ont été comptabilisés en sous-préfecture et une attention particulière a été portée au respect des dispositions de l'arrêté préfectoral sur les autorisations de fermeture tardive.



Le greffe des associations

La sous-préfecture assure le greffe des associations et est fortement sollicitée pour des renseignements sur les modalités de fonctionnement et les démarches administratives à effectuer pour les créations, dissolutions et autres modifications. Il s'agit le plus souvent de petites associations dont les dirigeants méconnaissent les règles de fonctionnement élémentaires et les modalités de déclaration que la loi leur impose.

Une attention particulière est portée aux créations d'associations dont l'objet serait susceptible de revêtir un caractère sectaire et dans ce cas une information est faite auprès de la direction départementale du renseignement territorial.

Ont été traités en 2015 :

- **62 dossiers de création**
- **419 dossiers de modification de statuts et déclaration de changement de bureau**
- **16 dossiers de dissolution**

Le nombre de dossiers traités est constant sur les 3 dernières années.

Les télédéclarations restent marginales (environ 15 % du total des dossiers déclarés).

Les Maisons de Service au Public

Les services de la sous-préfecture, à l'initiative du sous-préfet, ont effectué des visites dans les Maisons de services au public (ex relais de services publics) de l'arrondissement pour un bilan de leur fonctionnement.

4 structures ont été visitées (Montesquiou, Miélan, Mirande, Villecomtal).





SOUS-PREFECTURE DE CONDOM

Le sous-préfet de l'arrondissement, par délégation du préfet, exerce un contrôle de légalité sur les actes, en tenant compte de la stratégie du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire arrêtée chaque année par la préfecture, conformément aux instructions du gouvernement.

Elles recouvrent l'organisation et la transparence de la vie démocratique, les relations avec les collectivités locales, les procédures d'autorisations de toutes sortes.

Les relations avec les collectivités locales

Le contrôle proprement dit est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité.

Dans le cadre de son pré-contrôle, la sous-préfecture a porté l'effort sur l'intercommunalité, l'urbanisme, la commande publique et certains actes de la fonction publique territoriale.

Les actes des collectivités ou de leurs groupements peuvent être télétransmis par l'application ACTE. Cela est également possible pour les documents budgétaires depuis le 1er janvier 2012 (ACTE budgétaire).

Le contrôle s'accompagne du conseil aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. En 2015, l'appui et le conseil aux collectivités s'est intensifié du fait de la demande croissante de ces dernières.

Chiffres clés

- 4 807 actes non budgétaires transmis dont :
- 388 actes relevant de la commande publique
- 2 099 documents d'autorisation d'urbanisme et d'occupation des sols contrôlés
- 136 avis divergents traités
- Le nombre de lettres d'observations portant sur les actes d'urbanisme a été de 38 et de 10 pour ceux relevant de la commande publique
- 2 320 actes relatifs aux institutions et à la vie démocratique locale, dont ceux relevant des actes coopération entre collectivités territoriales, reçus des communes, des EPCI et autres collectivités.

Pour les actes budgétaires primaires composés des budgets primitifs, y compris les budgets annexes, reçus des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale :

314 actes ont été reçus ;
en cumulant l'ensemble des actes (BS, DM et CA),
c'est 2 404 documents budgétaires reçus.

La télétransmission des actes

- 4 807 actes ont transité par l'application ACTE réglementaire et 126 sur ACTE budgétaire.

L'Intercommunalité

En matière d'intercommunalité, l'année 2015 a été marquée par la poursuite de modifications statutaires de la part de différents établissements de coopération intercommunale dont le siège est situé sur l'arrondissement de Condom et dont seules quelques communes, sont du ressort de l'arrondissement : 6 dossiers de modifications

statutaires ont été menés à terme, dont 2 relatifs à des adhésions.

La DETR

La sous-préfecture assure l'instruction des dossiers de demande de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les collectivités de l'arrondissement, ce qui a représenté un volume financier de **3 413 878 euros**.

Chiffres clés

- 95 dossiers de DETR ont été transmis à la sous-préfecture
- 78 dossiers retenus au titre des priorités dont la mise en accessibilité

Les procédures réglementaires et d'autorisations

La sous-préfecture assure le suivi et effectue les visites obligatoires et périodiques des établissements recevant du public situés sur son arrondissement. En 2015, il a été réalisé 77 visites de sécurité incendie. Sur l'ensemble des visites de la commission d'arrondissement, le solde des avis défavorables s'est élevé à 1, sur les 10 en cours durant l'exercice. La plupart ont connu par la suite une levée de l'avis défavorable, une fois les prescriptions suivies.

Par ailleurs, au titre des autorisations administratives, 89 avis favorables pour des manifestations sportives ont été accordés, dont 51 courses et 34 randonnées.

Dans le cadre des expulsions locatives, 123 dossiers ont été présentés devant le tribunal d'instance, décomposés comme suit :

- 41 assignations à comparaître devant la juridiction ;
- 25 commandements de quitter les lieux.

Par la suite la sous-préfecture a reçu 8 demandes de concours de la force publique et en a accordé 14 (réponses favorables aux demandes de 2015, cumulées à celles effectuées durant la trêve hivernale).

La sous-préfecture n'émet plus de titres. En revanche, elle assure l'accueil et l'accompagnement des administrés souhaitant effectuer leurs démarches. Ainsi, 265 dossiers de permis de conduire et 1 019 dossiers de cartes grises (demandes d'immatriculation, changement d'adresses, modifications suite à cession, etc) ont été examinés. Durant l'année 2015, 12 commissions médicales ont été organisées.

De manière plus marginale, 15 demandes de « gardes particuliers » ont été enregistrées, dont 8 gardes chasse, 2 gardes pêche et 5 gardes bois.

La sous-préfecture assure aussi l'instruction de dossiers sur la thématique touristique. Ainsi, au titre du classement des communes touristiques, 4 renouvellements ont été comptabilisés (communes de Cazaubon, Eauze et Lectoure) et une demande de nouveau classement pour la commune de Nogaro.

Au titre du classement des offices du tourisme, celui de la commune de Lectoure est passé en catégorie II, dans l'attente de la prise de compétence tourisme par la communauté de communes de la Lomagne Gersoise et la mise en place d'un office de tourisme intercommunal, d'ici la fin 2016.

Le renouvellement du titre a été accordé pour 2 maîtres restaurateurs (1 sur la commune de Cazaubon et 1 sur la commune d'Estang).

Pour l'ensemble des manifestations hippiques départementales, la sous-préfecture de Condom a accordé les

réunions de courses des 7 sociétés hippiques (Auch, Castéra-Verduzan, Cazaubon, Eauze, Fleurance, Valence sur Baise et Vic-Fezensac). Par ailleurs, 2 commissaires de courses ont fait l'objet d'un agrément pour la tenue des manifestations hippiques.

Chiffres clés

Autorisations et réglementation

- 77 visites de sécurité des ERP
- 89 manifestations sportives autorisées
- 60 dossiers des associations traités

Expulsions locatives

- 14 concours de la force publique accordés

Droits à conduire

- 265 dossiers de permis de conduire reçus et transmis
- 1 019 dossiers de cartes grises reçus et transmis

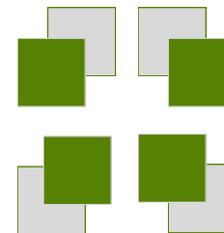
Le greffe des associations

La sous-préfecture en qualité de greffe des associations, demeure la porte d'entrée pour les démarches des associations qui souhaitent se créer, modifier leurs statuts, ou se dissoudre. On dénombre en 2015 :

- 70 dossiers de création, contre 94 en 2014 ;
- 508 modifications statutaires, contre 491 en 2014 ;
- 22 dissolutions, contre 17 en 2014.

La baisse du nombre de dossiers déposés pour la création s'explique notamment du fait du recours à la dématérialisation par les usagers. Ainsi, 38 dossiers de création sont comptabilisés, à ce titre. En revanche, pour les opérations de la vie de la structure, les usagers recourent encore en nombre aux services de la sous-préfecture, pour obtenir les informations et explications dont ils ont besoin. C'est donc 600 demandes diverses qui ont été enregistrées par l'agent en charge des associations.

**Garantir que l'aménagement et le développement des territoires
soient cohérents et respectueux de l'environnement**



SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE

PLANIFICATION, URBANISME ÉCONOME D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Planification, urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) accompagne les communes dans l'élaboration et les modifications de leurs documents de planification : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale), PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux ou intercommunaux, cartes communales. Le service instruit les demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'État, et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dans 366 communes, 97 communes disposant désormais d'un service d'instruction qui leur est propre ou qui leur est proposé par une intercommunalité.

Chiffres clés

- Deux PLU intercommunaux prescrits, couvrant 27 communes (communauté de communes de la Ténarèze) et 10 communes gersoises membres de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour
- 312 communes disposent d'un document d'urbanisme : 68 POS ou PLU, 243 cartes communales, 116 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents communaux sont en cours
- 1 323 permis de construire, 2 842 certificats d'urbanisme, 51 permis d'aménager, 1263 déclarations préalables instruites

Animation du réseau des bureaux d'études

La DDT a organisé 3 réunions des bureaux d'études qui interviennent sur les documents d'urbanisme, afin d'échanger sur divers thèmes de nature réglementaire (procédures, nouveautés législatives et réglementaires,...), qualitative (prise en compte trame verte et bleue, paysage et formes urbaines...), financière (financement des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'un document d'urbanisme) et technique (numérisation des documents d'urbanisme, utilisation des données disponibles...).

Animation du réseau des services instructeurs des collectivités locales

La DDT a organisé entre septembre et décembre 2015, 4 réunions, à un rythme mensuel, de ces services, avec comme objectif l'échange d'expérience, la veille réglementaire, et la rencontre de partenaires (services consultés notamment).

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF, dont la DDT assure la présidence par délégation du préfet et le secrétariat, s'est substituée au 1er août à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA). Elle s'est réunie à 4 reprises en 2015 pour examiner 9 projets de documents d'urbanisme et 25 demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire en zone agricole.

La CDCEA avait entre janvier et août, examiné 14 projets de documents d'urbanisme et 44 demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire en zone agricole.

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- La DDT a participé à la démarche d'élaboration du SCOT interdépartemental Val d'Adour (l'enquête publique s'est déroulée à l'automne 2015), et sera associée à celle du SCOT Adour-Chalosse-Tursan, dont le territoire, situé majoritairement dans les Landes, concerne dix communes gersaises.
- Le syndicat mixte du SCOT de Gascogne a été créé en milieu d'année 2015. La DDT sera associée aux réflexions qui commenceront en 2016.

Chiffres clés

- 2 SCOT en cours d'étude : Val d'Adour et Adour-Chalosse-Tursan
- 1 SCOT en révision : Gascogne toulousaine dont l'arrêté de périmètre a été signé par le préfet
- 1 SCOT en début de procédure : le SCOT de Gascogne.

PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER, PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Patrimoine naturel

Dans le cadre du réseau européen « Natura 2000 » de sites remarquables pour leur biodiversité, 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver ont été retenus: l'Osse et le Lizet, les Étangs de l'Armagnac, les côteaux de La Lauze, le Val d'Adour, la Gélise et le Midou Ludon. Ils disposent tous d'un document de gestion.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces pré-

sents sur ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales liées au foncier.

Patrimoine paysager

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation de construire. Une action spécifique est menée en continu sur ce point depuis début 2009. Le travail partenarial avec le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France et les paysagistes et architectes conseils de la DDT s'est poursuivi en 2015.

Actions en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Des actions concrètes ont été réalisées en 2015 afin d'améliorer la qualité de l'eau :

- eau potable : la DDT participe à la mise en œuvre du schéma AEP ; mesures visant à régulariser les stations de production d'eau potable (prélèvements et rejets) en lien avec la mise en place des périmètres de protection des captages (thématique ARS) : régularisation du captage d'Aubiet, validation du projet de raccordement du Houga à Estang ;
- pollutions ponctuelles : groupe de travail assainissement et analyse des pressions sur la qualité des masses d'eau (en lien avec la stratégie adoptée par la Commission Administrative de Bassin pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE) ;

- pollutions diffuses : dans le cadre du contentieux européen en cours, une nouvelle délimitation des zones vulnérables a été adoptée en mars 2015, sur laquelle un nouveau programme d'action national est prévu pour mai 2016. Le programme d'action régional sera ensuite révisé afin que l'ensemble des mesures puissent s'appliquer sur toutes les zones vulnérables (2015 incluant 2012). Annuellement, la DDT contrôle 1% du total des exploitations situées en zone vulnérable, ciblant les secteurs en fonction de la stratégie définie par la MISEN ;
- politique de l'eau : redémarrage et actualisation des PAOT par bassin versant, dans le cadre du nouveau cycle de gestion 2016-2021, avec l'adoption du nouveau SDAGE.

Dans le cadre de la réforme sur les volumes prélevables destinés à l'irrigation, l'Organisme Unique de Gestion Collective [O.U.G.C.] Neste & Rivières de Gascogne a déposé une demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle, qui doit aboutir à une autorisation au 1^{er} mai 2016. Au cours de l'étiage 2015, des mesures de limitation des prélèvements en eau ont été mises en oeuvre sur Midour - Douze, Neste & Rivières de Gascogne et l'Adour amont. Parallèlement, des opérations de contrôle des ouvrages de prélèvement ont été réalisées, selon une démarche communicative envers l'ensemble des acteurs de l'eau. La Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature [M.I.S.E.N.] établit un Plan de Contrôle qui définit les objectifs, doit déterminer les modalités de réalisation des contrôles et coordonner l'action de l'ensemble des services concernés (y compris service agricole).

En application d'une directive du M.E.D.D.E., le Service de l'Eau et des Risques a engagé une cartographie des cours d'eau, en concertation avec les acteurs de l'eau. L'objectif est de disposer d'une cartographie partagée et acceptée par l'ensemble des parties.

Chiffres clés

- 13 000 km de cours d'eau
- 3 000 prélèvements
- 3 000 plans d'eau
- 400 dossiers instruits au titre de la police de l'eau



ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL PROGRAMMÉES ET PAYÉES PAR LA PRÉFECTURE

9 640 145,35 € de subventions d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales (+ 41 % de DETR par rapport à l'enveloppe DETR 2014)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), instituée par la loi de finances pour 2011, permet de financer les projets d'investissement des collectivités locales.

Sur 283 dossiers présentés au corps préfectoral, 236 ont fait l'objet d'une notification de subvention pour un montant, après reliquats sur la gestion 2015, de 9 640 145,35 €, se décomposant comme suit :

▪ 20 dossiers CC :	1 958 530,81 €
▪ 18 dossiers syndicats :	1 388 570,26 €
▪ 198 dossiers communes :	6 293 044,28 €

118 dossiers supplémentaires, dont 51 pour le seul arrondissement d'Auch, ont été déposés en 2015, soit une augmentation de plus de 71 %. La principale catégorie de dossiers financés concerne les projets de mise en sécurité et accessibilité.

Les pôles d'excellence rurale (PER)

Les huit PER de la seconde génération ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique par la DIRCIME. La relance des bénéficiaires a été effectuée à plusieurs reprises.

Paiements :	
Agrobio :	75 443,03 € (3 dossiers)
Terra Mair :	368 360,52 € (2 dossiers)
Volailles :	331 859,30 € (31 dossiers)
Vignes :	301 528,26 € (36 dossiers)
Gers Santé Ruralité :	126 018,27 € (3 dossiers)
Aéroparc :	/
Viandes :	239 459,95 € (17 dossiers)
Vélopôle :	17 327,48 € (2 dossiers)

Total des paiements 2015 : 1 459 996,81 €

Le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)

13 projets ont bénéficié en 2015 d'une aide au titre du FNADT pour un total de 650 887 € :

Au titre de la section générale :

- Les maisons de services au public de Lecture, Fleurance, Montesquiou, Miélan, Saint-Blancard, Mirande, Vic Fezensac et Villecomtal sur Arros pour un total de 85 887,00 € ;

Au titre de la section locale :

- La maison de santé pluridisciplinaire de Mirande (100 000 €) ;
- La maison de santé pluridisciplinaire de Valence sur Baïse (100 000 €) ;
- Le pôle médico-social de Samatan (200 000 €) ;
- Le gymnase du second collège de l'Isle Jourdain (150 000 €) ;
- L'étude pour la requalification de la place de la Garlande de Barcelonne du Gers (15 000 €).

Le montant total des subventions versées au titre de ce fonds est de 297 562,04 €.

Les subventions pour Travaux Divers d'Intérêt Local (réserves parlementaires) et la réparation des dégâts causés par les intempéries des mois de janvier et février 2014

L'ensemble de ces aides relève du BOP 122.

S'agissant des subventions pour TDIL, 296 484 € ont été programmés et 359 231,15 € payés.

Une enveloppe d'un montant de 580 321,60 € a par ailleurs été répartie entre 47 collectivités ayant subi des dégâts lors des intempéries des mois de janvier et février 2014. Les paiements effectués en 2015 s'élèvent à 19 139,46 €.

Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles (précipitations exceptionnelles des mois de janvier et mai 2013)

Les versements effectués s'élèvent à 249 141,89 €.

Les crédits du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance et de la politique de la ville (BOP 147)

Un montant de 112 700 € correspondant à 30 dossiers a été engagé et payé. La DIRCIME a repris en 2015 la gestion de ces crédits, en liaison avec la déléguée du préfet pour la politique de la ville et le directeur de cabinet.

Les crédits de l'Axe 3 « Préserver et valoriser le capital environnemental de Midi-Pyrénées » du FEDER

Les cinq derniers dossiers relevant du Programme Opérationnel FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 ont été soldés pour un montant total de 107 530,92 €.

Les crédits programmés en 2015 par la préfecture atteignent donc un total de 11 280 537,95 d'euros. Le total des crédits de paiement consommés s'élève à 8 088 270,60 d'euros.



PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRÉVENTION DES RISQUES

Mise en œuvre progressive des Plans de Prévention des Risques Naturels Inondations à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents.

Le risque inondation est de loin le risque naturel le plus important dans le département. Or, la majorité des PPRI en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale. Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI de bassins hydrographiques cohérents sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2015 a permis d'une part l'approbation de 38 PPRI sur les communes du bassin de la Save, la concrétisation des études d'aléas menées sur les bassins du Gers, de l'Arrats nord et de l'Auroue (100 communes) et le lancement de la procédure sur les bassins de l'Adour, de l'Arros, du Léés et du Bouès (67 communes).

Chiffres clés

- 16 PPRI communaux
- 4 plans de surfaces submersibles (valant PPRI) sur 81 communes
- 147 ouvrages hydrauliques classés au titre de la sécurité
- l'ensemble du département concerné par le risque retrait-gonflement d'argile (RGA)

Déchets inertes

Une installation de stockage de déchets inertes a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation d'exploiter. Située à Castelnau-Barbarens, elle est destinée à recevoir les déchets inertes des entreprises du BTP. Une dizaine de signalements de dépôts sauvages ont fait l'objet d'un suivi.

Chiffres clés

- 1 arrêté autorisant une ISDI
- 10 signalements de dépôts sauvages suivis par les services de l'Etat

Accompagnement des collectivités dans les appels à projets

La DDT a accompagné 5 territoires gersois, candidats dans le cadre de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour une croissance verte » ou TEPCV : le Conseil Départemental du Gers (CD 32), le PETR Pays Portes de Gascogne (PPG), Grand Auch Agglomération (GAA), la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (CCAAG) et la commune de Saint-Clar. Le Conseil départemental et le Pays Portes de Gascogne ont signé leur convention en octobre 2015. Le GAA et la CCAAG la signeront en 2016. Cette convention permet à chaque territoire de recevoir dans un premier temps 500 000€ d'aides pour des actions favorisant notamment la transition énergétique. La commune de Saint-Clar a été rattachée au projet du PPG dont elle fait partie.

Indépendamment de la démarche TEPCV, la commune de Saint-Clar a également été accompagnée dans sa démarche de labellisation Ecoquartier pour son lotissement Bellevue. Elle a obtenu, fin 2015, le diplôme « Engagé dans la labellisation » ; elle est la première collectivité du Gers dans ce cas.



Chiffres clés

- 4 lauréats TEPCV
- 500 K€ par territoire lauréat
- 1 commune diplômée « engagée dans la labellisation Equoquartier »

MOBILITÉ, DÉPLACEMENTS, ÉDUCATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sécurité routière

Le bilan 2015 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 120 accidents corporels, 23 tués et 129 blessés. Par rapport à 2014, le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en légère baisse (respectivement de 6 % et de 18%), en revanche le nombre de tués est supérieur à celui de 2014 (+ 3 personnes tuées).

Sur le volet « prévention » le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière a bénéficié de 70 800 € de crédits de l'État destinés aux porteurs de projets (associations, collectivités, comités des fêtes, établissements scolaires, services de l'État) qui ont réalisé en particulier :

- les troisièmes états généraux de la sécurité routière du Gers, qui se sont tenus le 5 novembre 2015 à Auch. Cette journée a rassemblé près de 70 acteurs du domaine de la prévention routière autour du thème « Quelles actions pour améliorer la sécurité des seniors ? ».
- la poursuite de la sécurisation des grandes festivités : contrôles préventifs d'alcoolémie avec l'association départementale de la protection civile (ADPC) et mise en place de navettes de bus avec l'association Prévention Routière.
- les actions en direction des seniors telles que la remise à niveau du code de la route, audit de conduite, actions de préventions piétons-seniors par l'association gersoise de sécurité routière (AGSR) et la Prévention Routière (PR).

La DDT émet des avis techniques portant sur la sécurité routière sur divers projets d'aménagement d'espaces publics notamment voirie (DETR, CDAC, ...) et aussi en tant que conseil aux collectivités locales. Près de 150 avis ont été donnés en 2015. Tous ces avis œuvrent à lutter contre l'insécurité routière.



Concernant les transports, la DDT émet des avis et arrêtés de dérogation de circulation des poids-lourds (WE et jours fériés).

22 radars fixes sont actuellement en service dans le département. En 2015, dans le cadre du programme de modernisation du parc de radars, 6 radars fixes ont été retenus pour passer à double sens.

Enfin, sur le volet « gestion de crise », 96 entreprises de transports ou en lien avec le BTP, pouvant être réquisitionnées, ont été recensées en 2015. 17 bulletins de vigilance ont été émis.

Chiffres clés

- 300 actions de prévention pour 15 000 personnes sensibilisées (budget PDASR 2015 : 70 800 €)
- + 3 personnes tuées par rapport à 2014
- 150 avis techniques et 27 dérogations PL
- 22 radars fixes
- 96 entreprises recensées et 17 bulletins de vigilance émis

Éducation routière

En 2015, ce sont 10 335 candidats qui ont passé un examen du permis de conduire dans le Gers (épreuves théoriques et pratiques, pour les différentes catégories).

On note une augmentation d'un peu plus de 2 % du nombre des candidats examinés, due à une augmentation des candidats examinés en code et en moto.

Par ailleurs, le délai d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'examen pratique a fortement diminué (14 jours de moins en moyenne).

En 2015, ce délai d'attente dans le Gers était de 45,6 jours. Le département du Gers figure parmi les 10 départements qui se sont le plus rapprochés de l'objectif national consistant à avoir un délai d'attente entre la première et la deuxième présentation à un examen du permis de conduire de la catégorie B inférieur à 45 jours.

COHÉSION URBAINE, HABITAT , LOGEMENT, ACCESSIBILITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Logements du parc public

La Direction Départementale des Territoires (DDT) finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes). A ce titre, 144 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2015. La DDT a également agréé 148 logements spécifiques : 143 à destination des personnes âgées et 5 logements étudiants.



Logements du parc privé

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) (dont la délégation locale se situe au sein de la DDT) a financé la réhabilitation de 26 logements du parc destinés à la location à vocation sociale et 427 logements appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes. Dans le cadre de ces opérations, l'accent a été mis sur la perte d'autonomie et le handicap, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, l'amélioration de la performance énergétique des logements. Un plan de contrôles est également en place : 102 visites ont été réalisées.

Dans le Gers, cinq conventions de programmes d'amélioration de l'habitat sont en cours (PIG départemental, OPAH d'Auch, de la Ténarèze, du Bas Armagnac et d'Aire sur l'Adour). L'OPAH de Grand Armagnac s'est terminée le 20 novembre 2015. Ces opérations permettent un accompagnement gratuit des propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation ou d'amélioration de leur logement.

Chiffres clés

- 292 logements financés : HLM, places EHPAD ou foyer spécifique financé
- 453 logements du parc privé subventionnés, dont 324 pour des travaux d'économie d'énergie
- 102 contrôles
- 4,5 millions € d'aides à la pierre (parc public et parc privé)

Lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale inscrite dans toutes les lois récentes relatives au

logement. En 2015, 57 signalements ont été enregistrés par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Gers (PDLHI) ; certains ont fait l'objet d'arrêtés d'insalubrité.

En 2015, le PDLHI a poursuivi sa démarche de sensibilisation à destination de différents acteurs du logement : agences immobilières, grandes communes et groupements de gendarmerie.

Projet de Renouvellement Urbain du Grand Garros

Le quartier du Grand Garros est un des 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville au niveau national depuis le 29 avril 2015. Le contrat de ville a été signé le 7 mai.



La DDT du Gers assure la représentation locale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et co-élabore, avec la communauté Grand Auch agglomération et les bailleurs sociaux, le projet de renouvellement urbain, qui a commencé par la rédaction du protocole de préfiguration, qui définit les études à réaliser avant le lancement des travaux. Ce document a été signé début 2016. La DDT instruira les dossiers de financement des futures opérations de ce projet.

Accessibilité

L'activité de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) a connu une forte augmentation du fait des nouveaux dispositifs réglementaires avec notamment l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). En plus de l'instruction des dossiers, un travail important d'information sur ces nouveaux dispositifs a été mené auprès des représentants publics et privés des porteurs de projets (collectivités, chambres consulaires, syndicats professionnels...).

La DDT assure toujours une permanence « accessibilité » hebdomadaire au cours de laquelle les porteurs de projets peuvent présenter leurs dossiers en présence des représentants des associations de personnes handicapées.

Chiffres clés

- 360 dossiers examinés en SCDA
- 449 dossiers complémentaires sous avis simples
- 903 agendas d'accessibilité programmée
- 20 réunions d'informations sur les Ad'ap
- 300 visites dans les collectivités locales

Travaux bâtiments de l'État

L'appui technique aux opérations de travaux sur les bâtiments de l'État s'est traduit par :

- l'appui technique à la cellule technique locale (BOP 309)
- le suivi des travaux sur les bâtiments de la DDT et préfectoraux (mise en place de deux maisons de

l'Etat : 93300 €)

- La mission de conduite d'opération pour la réhabilitation du tribunal d'Auch

Contrôle des règles de Construction (CRC)

Le contrôle des règles de construction est une mission de police judiciaire ayant pour objectif de vérifier le respect de ces règles (en application du CCH) sur les rubriques : Aération - Acoustique - Accessibilité - Sécurité incendie – Thermique. Le but est de sensibiliser l'ensemble des acteurs afin d'améliorer la qualité de la construction.

BRUIT

En s'appuyant sur l'observatoire du bruit, constitué en 2010, la DDT a mis en place et suivi un marché pour réaliser la résorption des Points Noirs du Bruit (PNB) en bordure des routes nationales du département.

Cette opération qui s'est déroulée de 2010 à 2015 a permis de traiter 90 logements et les derniers travaux se sont achevés en 2015. Ces travaux d'isolement acoustique (traitement des ouvertures, des façades et des systèmes d'aération) sont subventionnés par l'ADEME à 80 % en moyenne.

Chiffres clés

- 90 logements traités sur la durée de l'opération
- 315 000 € d'aides attribuées
- 420 000 € de travaux générés

Publicité extérieure et pré enseignes

Dans ce domaine, l'année 2015 a été marquée par :

- L'instruction de 8 déclarations préalables de pose de panneaux et 13 demandes d'autorisation de pose d'enseignes en périmètre ABF.
- L'exercice de la police de la publicité : plus 1 200 panneaux relevés et 150 panneaux déposés.
- L'information et la sensibilisation des acteurs : chambres consulaires, communauté de communes, une journée de formation des services des collectivités au sein du CNFPT. ...
- Les règlements locaux de publicité : élaboration du RLP intercommunal de la communauté de communes de la Ténarèze, et début de la procédure de révision des RLP d'Auch et Lectoure.

Chiffres clés

- 1 200 panneaux relevés
- 150 dispositifs déposés



SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Économie agricole

L'agriculture gersoise utilise 71 % de la surface totale du département et occupe 12 % des actifs. La DDT est principalement en charge de la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que de divers autres dispositifs. En 2015, les dispositifs relevant de la PAC ont été fortement impactés par :

- la mise en place de la réforme de la PAC avec des changements réglementaires importants, un décalage de la période de déclaration exceptionnel, la mise en place exceptionnelle d'un formulaire de demande d'acompte et des opérations d'instruction d'une ampleur inédite pour initialiser les dossiers .
- le plan de soutien à l'élevage avec la mise en place de dispositifs de prise en charge d'intérêts bancaires et d'une cellule d'urgence se réunissant régulièrement.
- le transfert de la gestion des fonds européens du 2^e pilier de l'État vers les Régions avec des changements de circuits de gestion.

1^{er} pilier de la PAC : soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale

Les aides du 1^{er} pilier prennent 2 formes :

- les aides dites « découplées » qui sont versées à l'hectare sur la base de références historiques indépendamment de la production.
- les aides dites « couplées » qui sont versées pour certaines productions en fonction de la surface (blé dur, protéagineux...) ou d'animaux (vaches allaitantes, ovins, caprins).

Concernant ces aides, l'effort en faveur du développement de la télédéclaration (en lieu et place de dossiers papier) a été poursuivi. Au total, 6 900 exploitants sur 7 200 ont télédéclaré en 2015, soit un taux de 96 % (59 % en 2012).

2e pilier de la PAC : favoriser le développement rural et l'environnement

Sur les enjeux environnementaux, le deuxième pilier comprend des aides dites « agro-environnementales ». Il s'agit d'aides qui accompagnent les changements de pratiques en faveur de l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité, zones humides, rotations dans les cultures...). S'y ajoutent également les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique.

Sur le développement rural, le deuxième pilier comprend les aides suivantes :

- indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) : il s'agit d'une aide pour les éleveurs situés dans des zones où la production d'herbe a des rendements faibles (le Gers est intégralement concerné) ;
- aides à l'installation/transmission : il s'agit de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par une dotation financière au démarrage ainsi que par des prêts bonifiés ;
- aides à la modernisation : il s'agit d'aides au financement de la rénovation ou de la construction d'outils de travail plus performants économiquement ou environnementalement.

Autres missions

En plus des aides de la PAC, d'autres missions sont rattachées à l'économie agricole, notamment :

- Les contrôles : la DDT est chargée de sélectionner les exploitations à mettre en contrôle au titre de la PAC et de traiter les suites de ces contrôles. Ces contrôles touchent environ 5 % des exploitations chaque année.
- Le contrôle des structures : les agriculteurs doivent demander une autorisation pour cultiver de nouvelles terres, indépendamment de leur droit d'usufruit dessus. Ces autorisations sont délivrées en suivant des règles de priorités en cas de concurrence.
- Divers dispositifs d'aides de crises avec notamment le système des prises en charge d'intérêts sur les prêts et le système des calamités agricoles qui permet d'indemniser certaines pertes liées à des intempéries. Il y a eu 550 dossiers de prise en charge d'intérêts et une calamité agricole reconnues en 2015 et un dossier de reconnaissance en attente de validation.
- Un dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté avec une augmentation du nombre de dossiers liée à la conjoncture difficile.

Chiffres clés

- Aide découplée : 105 M€, 7100 dossiers
- Aides couplées animales : 9,5 M€, 1 450 dossiers
- Aide agriculture biologique : 4,4 M€, 790 dossiers
- Aides agro-environnementales : 3 M€, 890 dossiers
- ICHN : 3 M€, 1 060 dossiers
- Aides à l'installation transmission : 61 dossiers, 154 prêts bonifiés, 1,3 M€ d'aides
- Aides à la modernisation : 2,5 M €, 143 dossiers instruits
- Contrôle des structures : 422 dossiers

Soutien au développement territorial

L'année 2015 a été marquée par la fin de gestion du programme Feader 2007-2013 avec la clôture des paiements sur les dossiers Feader (qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie agricole) et les dossiers Leader.

Les Pays gersois sont tous constitués en Groupes d'Action Locale, ce qui permet à la totalité du territoire du Gers de bénéficier des fonds Leader. Chaque territoire dispose d'une enveloppe de 1,5 à 2,2 millions d'€ sur la totalité du programme pour le financement de projets.

La DDT assure auprès des Pays/GAL, le pilotage et la veille réglementaire liée à l'utilisation de ces fonds. En 2015, 26 dossiers ont été engagés pour 578 000 € et 130 dossiers ont été soldés pour un montant de 3 845 000 € de FEADER. Ces aides accompagnent des investissements tels que des crèches, des maisons de santé, des festivals culturels, une ferme découverte,.....

Chiffres clés

26 projets engagés pour un montant de FEADER
578 000 €
130 dossiers soldés pour un montant de FEADER
de 3 845 000 €

Expertise territoriale et valorisation des données

La connaissance des territoires constitue une modalité d'accompagnement des dynamiques territoriales et une porte d'entrée pour l'évaluation des politiques publiques.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de la DDT en valorisant les données produites à travers des analyses territoriales telles l'étude des zones d'activités, les réflexions sur le schéma départemental de coopération intercommunale et en mettant à disposition ces données auprès des acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'Open Data et de la Directive Inspire, les services de l'État ont l'obligation de rendre accessibles leurs données publiques à tous les citoyens. En 2015, la DDT a œuvré pour rendre accessibles et téléchargeables ses données, 460 séries de données ont ainsi été cataloguées.

Optimisation du fonctionnement, gestion des effectifs et dialogue social

Compte tenu des évolutions du cadre d'intervention de la DDT, la démarche « DDT horizon 2017 » a été engagée afin d'une part de définir des perspectives notamment en matière d'adéquation des activités, des moyens et de l'organisation et d'autre part de renforcer le sens de l'action générale de la DDT.

Cette démarche initiée en novembre 2014 s'est appuyée sur un diagnostic des activités, des effectifs présents et des perspectives d'évolution. Elle conduira à des modifications d'organigramme et une meilleure gestion des mobilités qui s'échelonneront entre mai 2015 et début 2017.

Chiffres clés

4 réunions de comités techniques
2 réunions CHSCT

ASSURER LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS ET LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Objectif : Protection du patrimoine paysager et urbain, des monuments historiques et des espaces protégés.

But : Mise en valeur du cadre de vie et promotion d'une architecture de qualité.

Patrimoine paysager

Sites classés : avis sur demandes d'autorisation spéciale de travaux ministérielle. Délivrance des autorisations spéciales de travaux préfectorales.

Sites Inscrits : avis sur les demandes d'autorisations de travaux

Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Patrimoine historique

Patrimoine protégé

ABF Conservateur d'un monument appartenant à l'État : l'ensemble cathédral d'Auch : Cathédrale Sainte-Marie, Chanoinie et Tour d'Armagnac.

Entretien sur Monuments Historiques Classés : contrôle scientifique et technique (CST)

Monuments Historiques : avis sur les demandes de protection, Avis sur autorisation de travaux, CST

Participation aux réunions de programmation et de commissions de CST, commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS).

Patrimoine non protégé

Démocratisation et transmission des savoir-faire traditionnels en lien avec : Conseil départemental, Conserva-

tion du patrimoine, écoles, associations, élus, maîtres d'œuvres, entreprises, particuliers...

Assistance au Conseil Départemental dans le cadre des aides dédiées au patrimoine rural non protégé.

Mission d'expertise des dossiers de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français.

Instruction des dossiers présentés par la préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et des réserves parlementaires (TDIL).

Journées européennes du Patrimoine

Organisation d'une exposition collective avec le syndicat des architectes 32 et le CAUE, publication d'un carnet de cartes postales sur le thème du patrimoine architectural des XIXe et XXe siècles distribué gratuitement au public.



Chiffres clés

- 17 autorisations en site inscrit
- 13 réunions DRAC
- 66 opérations MHC
- 7 opérations MHI
- 35 dossiers Fondation du Patrimoine
- 23 dossiers de subvention
- 641 autorisations
- 12 documents d'urbanisme
- 340 visiteurs aux JEP

Espaces protégés

Abords de Monuments :

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis du STAP transmis au service instructeur.
Participation aux documents d'urbanisme : PLU, PPM, Carte communale, SCOT ...
Conseils auprès des communes dans leurs projets d'aménagements urbains à fort impact.

ZPPAUP - AVAP

Accompagnement pour l'élaboration et l'application des Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Deux ZPPAUP sont en application : AUCH et LECTOURE. Une AVAP est en application : LOMBEZ et une est en cours d'étude : EAUZE, arrêté le 09/11/2012.

Hors abords et espaces protégés

Avis et conseils auprès des communes et des services instructeurs sur les dossiers à fort impact paysager.

Masses financières

- 73 506 € de dotation MHC
- 134 341 € alloués à la cathédrale d'Auch
- 137 340 € de dotation MH1
- 16 804 € de dotation pour les abords MH

ENTREtenir ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Depuis novembre 2006 la DIR Sud-Ouest a en charge la gestion du réseau routier national sur le grand Sud-Ouest, soit 950 km de routes. Elle est placée sous l'autorité du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute Garonne et préfet coordonnateur des itinéraires routiers. Elle s'appuie sur 4 districts, dont le district Ouest basé à Auch.

Ce district a en charge l'entretien et l'exploitation :

- de la RN 21 du Nord de Lectoure à l'entrée de Lourdes (65) ;
- l'itinéraire IGG soit la RN 124, RN 224, RN 542 et RN 524 jusqu'à Langon (33) ;
- d'anciens tronçons de RN en cours de transfert au conseil général.

Dans le département du Gers, le District Ouest a réalisé des travaux à hauteur de 3,9 M€ :

Renouvellement de couche de roulement sur chaussées pour un montant total de 2,4 M€

- RN 21 - traverse de Miélan
- RN 524 - en section courante de Cazaubon à Eauze
- RN 124 - traverse de Saint-Jean-Poutge
- RN 124 - traverse de Vic-Fezensac

Améliorations de la sécurité du réseau : 1,5 M€

- RN 124 - création d'une BAU sur la 2x2 commune de Pujaudran
- RN 124 - création de refuges 2x2 commune de Pujaudran
- RN 124 - mise en conformité des glissières de sécurité

Suppression d'obstacles latéraux

- RN 124 - commune de Monferran Saves

Démarche SURE

- RN 21 - purges et enduits haute adhérence dans la côte de Miélan
- RN 21 - réfection des enrobés à Labéjan
- RN 21 - reprise des virages à Miramont d'Astarac
- RN 124 - confortement de talus suite à éboulement à Espas et Manciet

La DIRSO a aussi le souci d'intégrer dans son activité les démarches de développement durable. Le district Ouest a poursuivi en 2015 les actions initiées depuis la création des DIR suivantes :

- actions visant à protéger les chiroptères sous les ouvrages d'art ;
- actions visant à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires (pas d'utilisation en 2015) ;
- expérimentation de pratiques en matière de fauchage (fauchage retardé ...).

La surveillance du réseau

Le personnel du district Ouest a assuré tout au long de l'année la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires (lundi et vendredi), ainsi que des interventions d'urgence sur incidents et accidents.

Pendant la période dite « de viabilité hivernale » de novembre à mars, le district Ouest double les personnels en astreinte afin d'être en mesure d'activer les 10 camions de déneigement et de salage (dont 8 dans le Gers) prêts en permanence.

Chiffres clés

- 382 kilomètres de routes dont 51 km de 2x2 voies
- 77 agents
- 5 implantations : 4 centres d'exploitation et d'intervention (CEI) : Auch, Isle Jourdain, Séméac (65), et Captieux (33). Un point d'appui à Cazaubon.
- Budget 2015 : 6,6 M€.



L'ACTION DE LA DREAL

La DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est représentée dans les départements par 7 unités inter-départementales (UID) couvrant presque toutes deux départements. L'UID Hautes-Pyrénées-Gers » représentait en 2015 un effectif de 14 agents, dont 9 personnes à Tarbes et 5 à Auch. Ses principales missions concernent le contrôle des établissements industriels au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (7 inspecteurs, dont 3 à Auch), le contrôle des digues et barrages (1 inspecteur basé à Tarbes) et la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules (1,5 inspecteurs basés à Tarbes).

L'UID accueille par ailleurs dans ses locaux les contrôleurs des transports terrestres (3 à Tarbes et 1 à Auch).

Cependant l'activité de la DREAL dans les départements de la région dépasse les seules missions exercées par l'UID. En effet, les directions techniques de la DREAL exercent certaines missions sous l'autorité des préfets de département, ce qui est le cas notamment des sujets liés aux sites et paysages ou la sécurité des barrages hydrauliques, mais également des missions régionales comme la maîtrise d'ouvrage des routes nationales ou des missions mutualisées sur plusieurs départements.

L'unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers de la DREAL est organisée de manière intégrée, en mode bi-départemental, à partir de ses deux implantations de Tarbes et Auch qui interviennent chacune sur les deux départements.

Elle est essentiellement chargée de l'application de la réglementation relative aux installations classées pour la

protection de l'environnement (ICPE - Hors élevages et transformation des produits animaux), aux systèmes d'endiguement et barrages autorisés (hors ouvrages de production électrique concédés), et au contrôle technique des véhicules routiers.

A partir de 2016, elle sera également associée progressivement à la surveillance et à l'autorisation de certaines activités minières (géothermie...) ainsi qu'à l'application de la réglementation anti-endommagement des canalisations de transport de gaz.

Le département du Gers est caractérisé par un tissu industriel diversifié, marqué par la présence de silos de stockage de céréales, d'installations de vinification et de distillation, de quelques établissements agro-alimentaires importants, mais aussi par le développement d'une activité de sous-traitance aéronautique en relation avec l'agglomération toulousaine, et des fabrications de produits cosmétiques et para-pharmaceutiques. Il se distingue aussi par l'importance de son parc d'ouvrages hydrauliques autorisés, qui représente le tiers du parc de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Depuis son implantation d'Auch, l'unité DREAL exerce essentiellement les missions relatives au contrôle et à la surveillance des ICPE dans le Gers et le Nord des Hautes-Pyrénées, les autres missions étant suivies depuis Tarbes.



Installations classées

Au 31 décembre 2015, on recensait 108 établissements classés soumis à autorisation ou enregistrement dans le département du Gers.

Parmi ces établissements, on relève 4 établissements soumis à la directive Seveso, dont 2 au seuil haut et 2 au seuil bas (enjeux risques accidentels), 6 établissements soumis à la directive IED (enjeux risques chroniques) et 11 carrières en activité.

En 2015, le service a réalisé 43 inspections d'ICPE dans le département qui ont conduit à la signature de 10 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et de 2 arrêtés d'astreinte administrative.

Au titre de 2015, 3 nouveaux dossiers reçus de demande d'autorisation d'exploiter sont en cours d'instruction, dont un instruit selon la procédure expérimentale de l'autorisation environnementale unique. 2 demandes d'autorisation d'exploiter ont été instruites, 2 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter et 3 dossiers d'enregistrement sont en cours d'instruction. 10 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour des établissements existants.

En ce qui concerne des actions particulières, il est à signaler :

- Tenue des 3 commissions de suivi de site pour les 3 installations de stockage de déchets non dangereux du Gers
- Tenue des commissions de suivi de site pour les deux établissements classés SEVESO seuil haut en 2015. Un important travail de concertation a été engagé, avec les industriels et les collectivités concernées, sur la réalisation et le financement des travaux prescrits par

le PPRT de ces deux sites, pour la protection des habitations incluses dans les rayons de dangers.

- Poursuite de l'action nationale de contrôle des centres de véhicules hors d'usage (VHU) non agréés et de contrôle des établissements traitant illégalement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)



- Visite d'inspection relative à la sûreté pour les quatre sites classés SEVESO du Gers, dans le cadre de l'action nationale faisant suite aux événements de l'été 2015. Ces visites ont été réalisées avec la collaboration du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie. Une fiche confidentielle, reprenant les principales recommandations faites lors de la visite, a été établie et transmise à l'exploitant.

Chiffres clés

- 50 visites d'inspection d'établissements ICPE soumis à autorisation ou enregistrement
- 5 procédures complètes d'autorisation instruites ou en cours pour des établissements industriels et carrières

Véhicules

(missions exercées par des agents en poste à Tarbes)

Pour le département du Gers, le service a délivré 3 attestations d'aménagement de transport en commun de personnes, 2 cartes blanches (véhicules de dépannage) et 35 réceptions de véhicules routiers.

Le service a effectué 14 surveillances de centres de visites véhicules légers et 2 nouveaux centres de véhicules légers ont été autorisés. 3 contrôles techniques de poids lourds sur le centre d'Auch ont été supervisés.

Contrôles Dignes et Barrages

9 inspections de sécurité ont été réalisées dans le Gers. Deux événements importants pour la Sécurité Hydraulique (EISH) se sont produits en 2015, les 2 sur des barrages et non sur des systèmes d'endiguements.

Sur la thématique système d'endiguements pour la protection contre les inondations :

- deux dossiers de création ont été instruits dont une étude de dangers (système d'endiguement de Fleurance) ;
- la première étude de dangers du système d'endiguement de Tarsac - Gée Rivière a été instruite (nécessité de produire des compléments) ;
- un avis a été donné auprès de la Communauté de Communes de Gascogne Toulousaine dans le cadre d'un projet d'aménagements de barrages écrêteurs de crues sur le bassin versant de l'Hesteil.

Sur la thématique barrages :

- cinq dossiers portant sur des travaux de confortement de barrages de classe C (2) et D (3) objets de désordres géotechniques ont été instruits (Maribot à Beaumarchès et Job à Manciet pour les classes C) ;

- deux dossiers de demande de création de barrages de classe D ont été instruits (production avant la parution du décret de mai 2015 supprimant la classe D) ;
- un arrêté proposant au préfet du Gers des mesures de réduction de cote d'exploitation, de surveillance et la production d'un diagnostic sur les garanties de sûreté du barrage de Bousquetara à Condom (propriété du Conseil Départemental du Gers) a été proposé et signé par le préfet le 17 juillet 2015 ;
- le suivi de la fin du chantier de construction du barrage de la Barne ainsi que l'autorisation puis le suivi de la première mise en eau de ce barrage a également nécessité la participation de l'UID DREAL (voir infra).

Focus sur la mise en eau du barrage de la Barne à Jû-Belloc.

La construction de ce barrage de classe B (15 m de hauteur et 1 Mm³ de capacité pour le soutien d'étiage de l'Adour) a été initiée en avril 2014 (autorisation préfectorale de novembre 2013). La construction de ce barrage a fait l'objet d'un suivi spécifique par la DREAL au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, en lien avec la DDT, responsable de la gestion administrative des ouvrages autorisés au titre la loi sur l'eau. Les travaux de construction du barrage se sont achevés au début de l'année 2015 et le barrage a été mis en eau à la fin du 1er trimestre.



Sites et paysages

La communauté de communes de la Lomagne Gersoise s'est portée candidate à l'appel à projet " Plan de Paysage 2015".

Son territoire rural de grande qualité soumis tant aux pressions économiques de l'industrialisation agricole qu'à celles liées à l'attrait touristique en ont fait un candidat à l'expérimentation des nouveaux Plans Paysages proposés par le ministère de l'écologie.

L'année 2016 sera donc propice à ouvrir les débats sur les valeurs patrimoniales et d'usages portés par les populations locales et traduites dans ces paysages de grande qualité. L'exemplarité de ces travaux aidera les autres territoires du département à construire des projets de territoire en corrélations avec les valeurs reconnues.

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Deux lauréats de l'appel à projet lancé par le MEDDE dans le département du Gers. Il s'agit du Conseil départemental du Gers et du PETER des Portes de Gascogne dont les conventions financières ont été signées respectivement les 21 et 12 octobre 2015.

Les travaux réalisés sur la déviation de Gimont sur la RN 124

L'opération consiste en la création d'une route nouvelle à 2X2 voies type voie Express, entre le giratoire de la déviation d'Aubiet et le raccordement au lieu dit « La guérite », sur une longueur de 9,6 km.

Les travaux de dégagement d'emprise (débroussaillage et déboisement) démarrés en octobre 2014, sont maintenant engagés depuis octobre 2015 sur l'ensemble du tracé. Il en va de même pour la majeure partie des fouilles archéologiques préventives démarrées en dé-

cembre 2014 et dont la dernière tranche débutera en avril 2016. Les travaux relatifs à la construction de l'ouvrage d'art OA 645, rétablissant la voie communale n°7, ont commencé le 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 12 mois. Les travaux relatifs aux trois autres ouvrages d'art débuteront en juin et décembre 2016.

Le coût de l'opération est de 98,202 M € TTC et se décompose comme suit

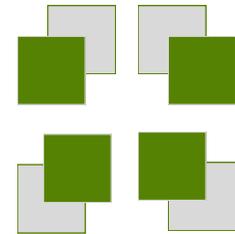
	Etat		Région		Département		Total
	montant	%	montant	%	montant	%	montant %
Total	44,111	45	31,961	32,5	22,13	22,5	98,202

L'ACTION DE L'ADEME

10 projets soutenus par l'ADEME dans les domaines de l'énergie, des déchets (y compris méthanisation) et des démarches énergie/climat territoriales pour un montant total d'opérations de 4 483 573 € et 729 995 € de subventions accordées par l'ADEME.



Garantir la cohésion sociale



L'EVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LE GERS

Dans le Gers, fin décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de - 0,5 % sur le dernier mois et augmente de + 3,1 % en un an. C'est le 3ème département où la demande d'emploi diminue le plus (derrière le Gard et devant l'Aude).

En catégorie A

On dénombre 8 226 DEFM fin décembre 2015 (données CVS).

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmentent de 410 personnes en 18 mois, mais diminuent de - 0,3 % sur un mois (+ 9,3 % en un an : + 7,2 % pour les hommes, + 11,4 % pour les femmes).

- Les DEFM de 25 à 49 ans, augmentent de + 0,7 % en un mois.
- Sur un an, le nombre d'hommes augmente davantage (+ 5,0 %) que celui des femmes (+ 0,6 %).
- Chez les jeunes, la demande d'emploi diminue de - 5,4 % ce mois, et de - 7,1 % en un an (- 6,7 % pour les hommes et - 7,7 % pour les femmes). Les dispositifs emplois d'avenir ont sans doute contribué à cette baisse.

En catégories ABC

13 436 personnes recherchent un emploi à fin décembre 2015.

C'est davantage qu'il y a un mois (+ 0,3 %) et qu'il y a un an (+ 6,1 %).

La hausse du nombre de DEFM de plus d'un an reste soutenue : + 1,3 % sur un mois, + 11,9 % sur un an.

Ils représentent 45 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC.

Taux de chômage

A la fin du 3ème trimestre 2015 ce taux est en hausse de + 0,4 % sur un an à 8,5 % (+ 0,2 % sur un trimestre).

- Il est inférieur au taux de chômage régional (12,4 %).
- Le taux de chômage en France métropolitaine est de 10,2 %.
- Le Gers est classé 16ème sur 96 départements (source Insee).

L'emploi salarié

Le Gers compte 29 360 emplois salariés marchands en fin de période (Source Unedic).

L'emploi salarié augmente de + 0,1 %, soit 20 emplois de plus par rapport au trimestre précédent.

Il augmente de + 0,3 % sur un an, soit près de 80 emplois créés.

L'on observe une stabilité globale des emplois marchands au 3ème trimestre 2015, mais assortie d'une baisse dans la construction et l'industrie.

Secteur par secteur les évolutions sur 12 mois sont les suivantes :

- 0 salarié supplémentaire dans le commerce (+ 0,0%).
- - 110 emplois dans la construction (- 3,8 %).
- - 140 emplois dans l'industrie (- 2,0 %).
- + 140 emplois dans les services marchands hors intérim (+ 1,3 %).
- + 190 emplois dans le secteur de l'intérim (+ 18,5 %).

DEVELOPPER L'EMPLOI

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de quatre sous-thèmes :

- L'encouragement à la création et reprise d'entreprises, par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux (NACRE).
- Le développement de la formation par l'alternance.
- Le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne.
- Le soutien au développement du secteur associatif (DLA).

L'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

Pour développer la création ou la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi, l'Etat, en partenariat avec la Caisse des Dépôts a mis en place le dispositif Nacre. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires.

Masses financières

- NACRE : 66 950 €
- DLA : 68 000 €
- CPE : 73 020 €

Soit une enveloppe globale de 207 970 €

C'est un parcours d'accompagnement renforcé permettant la finalisation du projet de création ou de reprise d'entreprise et son démarrage. Il est structuré autour de trois phases-clés : Montage du projet, Structuration financière, Accompagnement du projet sur 3 ans.

Chiffres clés

- 106 créateurs gersois sont dans le dispositif NACRE
- 48 nouveaux créateurs ont entamé une démarche de création d'entreprise.

Les 3 opérateurs conventionnés sont la Boutique de Gestion ARTE, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers et Midi Pyrénées Actives.

Le développement de la formation par l'alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensés en centres de formation. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.

Réalisation au 31.12.2015 (contrats signés par des employeurs du Gers) :

679 Contrats d'apprentissage dont

- 335 Chambre de métiers et de l'artisanat
- 204 Chambre de commerce et d'industrie
- 124 Chambre d'agriculture
- 16 Secteur public

On note une perte de 23 contrats par rapport à 2014. Le secteur agricole est le seul à avoir progressé.

217 Contrats de professionnalisation signés par des employeurs du Gers au 31.12.2015.

Les services à la personne

Au 31 décembre 2015, 124 structures gersoises sont déclarées pour assurer des activités de services à la personne. Ces organismes interviennent sur 23 activités délimitées par la loi de 2005 et regroupées en 3 familles : les services à la famille, les services de la vie quotidienne et les services aux personnes dépendantes. Sur ces 124 structures, 67 sont agréées au regard de leur engagement à respecter un cahier des charges dans le but d'assurer un service de qualité auprès des familles avec des enfants de moins de 3 ans, des personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes handicapées et des personnes fragilisées.

En 2015, 19 structures se sont déclarées services à la personne (dont 10 déclarées et agréées et 1 ayant modifié son agrément). Ces nouvelles structures concernent : Association loi 1901 : 3, CCAS - CIAS : 3, GCMS Public : 1, Entreprise individuelle : 5, Auto entrepreneur : 7.

Au cours du mois de décembre 2015, 49 structures sur 124 ayant saisi les données statistiques : le nombre d'heures équivalent temps plein se chiffre à 66 217, le nombre d'intervenants à 769.

L'accompagnement du secteur associatif

Le dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porté par la Ligue de l'enseignement du Gers, a pour objectif de contribuer au développement et la consolidation de l'emploi dans les structures d'utilité sociale du Gers (associations, structures de l'insertion par l'activité économique, SCIC ou SCOP).

Il est financé par le Ministère de l'Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations, et le FSE.

La démarche du DLA s'inscrit dans une logique prospective pour mieux accompagner les évolutions du territoire en articulation étroite avec les préoccupations des collectivités, des réseaux associatifs et des administrations concernées.

Avec plus de 5 000 salariés, les associations représentent 76 % de l'emploi de l'Economie Sociale et Solidaire dans le Gers.

L'Economie Sociale et Solidaire est présente dans tous les secteurs d'activité. Cependant, elle occupe une place particulièrement remarquable dans les services à la population répondant aux besoins sociaux (action sociale, sport, culture...).

Le DLA propose un accompagnement de proximité aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire engagées dans une démarche de consolidation et de pérennisation économique de leurs activités et de leurs emplois.

Mode d'intervention en 5 étapes :

- Accueil et orientation des associations.
- Diagnostic partagé (repère les pistes, identifie les besoins avec les dirigeants).
- Echanges avec le comité d'appui (enrichissement des diagnostics partagés, articulation de moyens, avis sur le choix du prestataire).
- Mise en place d'ingénieries d'accompagnement (individuelles ou collectives, intervention d'experts spécialisés).
- Suivi dans le temps et évaluation de l'intervention.

Le développement de l'emploi

Dans le cadre des Conventions Promotion de l'Emploi (CPE), La DIRECCTE a apporté son soutien à l'accompagnement de partenariats sur quelques projets associant des initiatives publiques et privées porteuses de dynamiques créatrices d'activités, d'emplois qualifiés et d'insertion professionnelle.

En 2015, ont été financées des actions sur les objectifs suivants :

- Aider les jeunes et les seniors sans emploi à accéder au marché du travail et à décrocher leur premier poste pérenne ; les faire monter en compétences en les formant aux métiers en tension ; les accompagner dans leur intégration et leur insertion en entreprise (formation interne essentiellement).
- Permettre à un public jeune sans permis et en difficultés financières d'obtenir une première expérience professionnelle et son permis de conduire.
- Permettre aux associations gersoises et (voire aux collectivités) de se regrouper pour employer des salariés à temps partiels ou saisonniers qu'elles auraient du mal à recruter seules.
- Permettre l'accès des lieux d'activités économiques aux personnes en difficultés financières situées dans les quartiers prioritaires définis par la politique de ville.



FAVORISER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

Contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, Insertion Professionnelle des jeunes,...)

Les services de l'Etat ont continué à se mobiliser en 2015 en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise, dans un contexte de stagnation économique et de progression du chômage.

Les efforts d'insertion sur les secteurs non marchands ont été limités par les difficultés des collectivités territoriales à se mobiliser sur les contrats aidés.

Les contrats aidés CUI

628 contrats aidés dans le secteur non marchand ont été prescrits, la diminution du volume par rapport à 2014 est à rapprocher de la réforme de l'IAE qui a substitué le CDDI au CAE dans les ateliers et chantiers d'insertion .

Sur ces **628 CUI CAE**, le Conseil Départemental s'est engagé dans le cofinancement de 50 contrats pour des bénéficiaires du RSA mais la réalisation est restée en-deçà des espérances.

284 CUI CIE ont été conclus dans le secteur marchand, en forte progression, dont le CIE « starter » destiné aux jeunes.

La prescription des CAE **Emploi d'Avenir** s'est poursuivie de façon satisfaisante, avec encore un dépassement des objectifs : **197 EAV** prescrits pour un objectif de 194, dont 42% dans le secteur marchand

Chiffres clés

- Nombre de CAE : 628 prescrits (677 en 2014)
 - Nombre de CIE : 284 (151 en 2013)
- Enveloppes financières :
- 4 608 297 € d'autorisations d'engagement CAE (4 927 910 € en 2014)
 - 1 370 745 € CIE (589 690 en 2014)
 - 5 419 710 € pour les emplois d'avenir

Total 12 497 715 €

L'insertion par l'activité économique

L'année 2015 a été la première année pleine d'application de la réforme : aucun CAE n'a été conclu dans les ACI, remplacé par le Contrat à Durée Déterminée d'Insertion. L'enveloppe budgétaire IAE Etat est donc passée à **2 905 000 euros** (1 359 881 € en 2014 et 654 000 Euros en 2013). Le Conseil Départemental a cofinancé les postes en CDDI à hauteur de 430 000 Euros.

22 structures de l'IAE ont continué à accueillir des personnes en insertion professionnelle pour un total de **236 Equivalents Temps Plein** : 52 ETP en Entreprise d'Insertion, 10 ETP en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, 42 ETP en Association Intermédiaire et 132 ETP en Atelier et Chantier d'Insertion.

Fin février 2015, l'action d'appui au développement de la clause d'insertion s'est arrêtée, faute de financement. Sa relance est débattue dans le contrat de ville grâce à la participation de nouveaux financeurs, et dans le cadre de l'appel à projets PTI/FSE du Conseil Départemental.

L'insertion professionnelle des jeunes

En 2015, un effort particulier en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes a été fait, grâce au maintien de certaines mesures telles que les Emplois d'Avenir, et la mise en œuvre de la Garantie Jeunes.

La Mission Locale du Gers a bénéficié d'une subvention de 422 882 euros.

Le FIPJ (fonds d'insertion professionnelle des jeunes) a été, comme les années précédentes, mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche.

2 réseaux de parrainage ont été conventionnés de nouveau en 2015 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Le parrainage est destiné à être développé en 2016.

Une enveloppe de 68 215 € a été attribuée à la Mission Locale et à Cap Emploi pour l'accompagnement des jeunes entrés en Emplois d'Avenir. Cet accompagnement doit se poursuivre pendant les 3 ans de contrat.

196 jeunes en grande précarité sont entrés en Garantie Jeunes entre avril et décembre 2015, pour un accompagnement renforcé d'un an, sur Auch, l'Isle-Jourdain et Condom.



L'insertion des handicapés

PRITH

Le Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) définit une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

L'intervention de l'Etat dans ce dispositif relève plus du pilotage et de l'animation que de subventions directes.

Des aides au poste ont néanmoins été mobilisées pour l'embauche de travailleurs handicapés par l'Entreprise Adaptée Hotravail pour **15 postes ETP**.

Masses financières

- Subvention de fonctionnement : 422 882 €
- Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes : 15 000 €
- Actions de parrainage : 14 853 €
- Accompagnement EAV : 68 215 €
- Garantie Jeunes (Mission Locale) : 312 000 €
- Garantie Jeunes (Allocation des jeunes) : 312 308 €
- Entreprise adaptée : 209 887 €

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

L'année 2015 a été une année dure pour les entreprises et n'a pas concrétisé le redressement attendu. La conjoncture est restée difficile et la crise continue d'affecter le secteur du BTP. Au final l'outil activité partielle a pleinement joué son rôle d'outil de secours et a contribué à rassurer les entreprises.

Les licenciements économiques

En 2015, les services de l'Unité Territoriale du Gers ont enregistré 92 procédures représentant 291 licenciements économiques (le plus gros licenciement 93 salariés, est intervenu dans le cadre de la fermeture d'une base logistique en octobre 2015).

pour mémoire en 2014 : 107 procédures avaient concerné 276 salariés.

- 32 procédures sont intervenues dans le cadre d'une liquidation judiciaire
- 20 procédures concernant 43 salariés sont intervenues sur le secteur du BTP
- 1 procédure enregistrée dans le cadre d'un PSE (entreprise de transformation de produits carnés)

Le contrat de génération

Nombre d'ACCORDS reçus en 2015 : 8 dans des entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés.

Nombre de PLANS D'ACTION reçus en 2015 :

- 1 dans une entreprise dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés
- 1 dans une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 salariés.

L'activité partielle

Sur 75 demandes déposées au cours de l'année 2015 (46 en 2014) 74 ont été autorisées dont 33 relèvent du BTP.

619 salariés pour un volume de 230 601 heures autorisées.

L'attitude prudentielle d'une grande entreprise de métallurgie et de deux entreprises major du BTP conduit à un gonflement des heures accordées sans effet sur les heures réellement utilisées.

Fin 2015, 9 167 heures ont été remboursées aux entreprises pour un montant de 70 936 €. Soit moins de 4 % des heures attribuées.

Cette disparité ne doit pas masquer l'action de soutien à de petites entreprises qui n'auraient pas pu se maintenir sans cet outil.

Sur les derniers jours de l'année, 4 autorisations ont été délivrées en lien avec l'épidémie de grippe aviaire.

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET L'INSERTION

Les politiques sociales du logement sont soumises à une réglementation évolutive notamment la mise en œuvre de la loi ALUR. En 2015, des formations pour la mise en place de 2 logiciels en 2016 ont été menées : « Go Cartes » pour la délivrance des cartes de stationnement pour les personnes handicapées et EXPLOC pour le suivi de la prévention des expulsions. Par ailleurs, le 2^{ème} bilan du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la 5^{ème} procédure d'extension du CADA et le renouvellement de l'autorisation du CHRS ont été menés.

Politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

Conforter le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)

Géré par l'association REGAR pour l'urgence comme l'insertion, cette structure centralise via le numéro 115 toutes les demandes d'hébergement ou de logement. Une augmentation du nombre de demandes est constatée. En 2015, une harmonisation régionale des indicateurs a été menée via un club régional des SIAO suivi par la DRJSCS.



Développer l'action de l'Accueil de Jour

L'association Louise de Marillac gère 10 places d'hébergement d'urgence et 4 places de stabilisation. L'accueil de Jour, qui est ouvert tous les matins, a pu pour la 2^{ème} année étendre ses horaires d'ouverture entre mi-novembre 2015 et mi-avril 2016 de 15h00 à 18h30, grâce à un financement complémentaire.



2ème bilan du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Ce plan décliné dans le Gers fin 2013, a fait l'objet d'un 2^{ème} bilan en janvier 2015. Destiné à apporter une réponse globale aux personnes en difficultés, il instaure une meilleure coordination des actions partenariales pour mieux répondre aux besoins de la population.

Un bilan des 25 fiches action a été présenté aux participants. Puis, des groupes de travail se sont réunis afin, à partir des constats relevés, de faire des propositions d'actions. Les 4 groupes (accès aux droits, emploi/formation, hébergement/logement, territorialisation) ont défini de nouvelles pistes de travail notamment afin d'exercer ensemble une action conjointe plus efficace et cohérente.

Mise en place du logiciel SYPLO

Destiné à faciliter le suivi du contingent préfectoral de logements, ce logiciel a été testé par le service, présenté aux bailleurs et aux services du Conseil Départemental et sera ouvert aux 4 bailleurs sociaux en mars 2016.

Suivi budgétaire des associations REGAR et Louise de Marillac

- évaluation des crédits, demandes à la Région (réunions d'harmonisation)
- suivi des délégations de crédits
- tarification du CHRS de REGAR
- renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du CHRS suite à l'instruction de son évaluation externe

Chiffres clés

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

1 725 840 € dont

- CHRS de REGAR: 509 132 €
- Maisons relais (fonctionnement) :210 240 €
- Hébergement d'urgence : 220 000 €

Participation au contrat de ville :

La DDCSPP a accepté d'assurer l'animation du groupe relogement des familles devant quitter les bâtiments d'Artagnan et Porthos qui seront déconstruits. Fin 2015, la composition et le fonctionnement de ce groupe ont été arrêtés.

Politique de prévention des expulsions locatives

Secrétariat de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX créée le 25 février 2010)

Coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, elle permet d'améliorer le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des partenaires le plus en amont possible.

Durant l'année 2015, **296 dossiers ont été traités** (contre 268 en 2014) dont 197 **dossiers nouveaux** (contre 182 en 2014). Ces nouveaux dossiers ont concerné 142 locataires du parc public et 55 locataires du parc privé.

Est constatée comme chaque année une augmentation du nombre de dossiers suivis, malgré l'accompagnement administratif préalable de la CAF auprès des ménages en situation d'impayé. Les situations financières difficiles sont de plus en plus nombreuses notamment les ménages ayant besoin d'un accompagnement à la gestion budgétaire.

143 dossiers ont été classés (167 en 2014) : **43 pour cause de déménagement** (66 en 2014), **28 pour dettes soldées** (23 en 2014), **64 ont fait l'objet d'une poursuite de la procédure d'expulsion** (76 en 2014), **8 ont été classés pour un autre motif.**

Préparation du nouvel arrêté préfectoral déterminant les seuils à partir desquels les huissiers devront transmettre à la CCAPEX les commandements de payer des bailleurs privés.

Membre du PDALPD

Coprésidence du bureau de cette instance (1 fois par

mois), de sa commission spécialisée, la CAL (commission agrément logement) 1 fois par mois, des groupes de travail et préparation du comité responsable, à tour de rôle. En 2015, la DDCSPP a préparé le rapport d'activité du Plan et le comité responsable.

Participation aux commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux (2 bailleurs locaux, 4 commissions par mois) et des 3 maisons relais. Cette présence permet de bien argumenter sur les propositions préparées par la commission agrément logement et d'étudier l'éventuel besoin d'une mesure d'accompagnement spécifique.

Suivi des dossiers d'expulsions locatives

- **185 nouveaux dossiers** dont **177 assignations** (198 en 2014) : **106 pour le parc privé** et **71 pour le parc social** (4 bailleurs + communes)
- **83 commandements de quitter les lieux** dont **32 pour le parc social** (47 en 2014)
- **38 demandes de concours de la force publique** (13 en 2014) dont **36 accordées contre 7**. 16 ont été accordées pour un bailleur social dont 2 mises en œuvre effectivement (locataires présents)

Demandeurs d'asile et primo-arrivants

Secrétariat de la commission locale de coordination

11 réunions par an regroupant les partenaires (CADA, HUDA REGAR, conseil départemental, préfecture et DDCSPP) qui interviennent dans la prise en charge des demandeurs d'asile. Cette rencontre mensuelle permet un suivi coordonné des situations.

Travail sur l'amélioration du dispositif de suivi des situations

- maintien des 16 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, pour faire face aux arrivées nouvelles en attendant une place en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
- maintien de la gestion régionale des places d'hébergement : les familles demandeurs d'asile sont affectées sur un CADA ou HUDA de la région par la DDCS de Haute-Garonne
- extension du CADA : 30 places nouvelles ce qui porte à 130 le nombre total de places. Un nouvel appel à projet a été lancé auquel France Terre d'Asile devrait répondre

Tarification du CADA

Immigration et Asile : 1 043 660 € dont CADA 921 560 €.

Nouveau plan migrants : Préparation avec les partenaires du nouveau plan migrants :

- pour l'accueil de personnes venant de Calais : recherche de lieux d'accueil et de modalités d'accompagnement : 21 places proposées (14 au Brouilh-Monbert et 7 à Auch) gérées par l'association REGAR et Emmaüs
- pour l'accueil de statutaires « relocalisés » : saisine des mairies qui s'étaient proposées, réunion de calage avec le conseil départemental, rencontre avec les 3 associations locales habilitées FLE (français/langues étrangères), avec les associations caritatives, avec l'association REGAR qui a acceptée d'être la structure d'accompagnement référente et coordinatrice, rencontre avec toutes les communes ayant effectivement proposé un logement

Action sociale spécifique

Recours CDAS (commission départementale d'aide sociale)

En 2015, **65 dossiers** ont été traités dont **46 dossiers** de recours contentieux de CMU complémentaires et ACS, (30 en 2014).

PRIPi (plan régional pour l'intégration des populations immigrées)

Instruction des demandes de subvention : **6 dossiers**, **21 000 €** (24 500 € en 2014).

Politique du handicap

- Élaboration des cartes européennes de stationnement des personnes handicapées :
 - **1059 cartes** (984 en 2014), **47 duplicatas** (29 en 2014), **367 refus** (495 en 2014), **17 recours gracieux**
 - (24 en 2014), **2 mémoires au tribunal administratif**
 - Une convention est en cours de finalisation avec la MDPH pour une gestion commune du logiciel Go cartes
- Élaboration du rapport annuel 2014 sur la mise en œuvre de la politique du handicap dans le Gers
 - Conventions de fonctionnement et du fonds de compensation du handicap de la MDPH et avenants aux arrêtés du CDCPH et de la CDAPH (commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Protection juridique des majeurs

Tarification des 2 établissements UDAF et ATG, BOP 106 « actions en faveur des familles vulnérables » soit **996 319, 87€ (1 022 333, 11 € en 2014)** pour ces structures. La convergence tarifaire se poursuit.

Financement de **9 mandataires individuels** pour près de **156 mesures** et un montant total de **151 078,93 €**

Par ailleurs, tarification du service des Délégués aux Prestations Familiales de l'UDAF du Gers : **162 405,00 €**

Inspections/contrôles

5 VAO (vacances adaptées organisées) Il s'agit de séjours ayant lieu dans le Gers organisés à l'intention de personnes handicapées. La DDCSPP réalise des contrôles afin de s'assurer que les conditions de réalisation de ces séjours présentent toutes les garanties en termes de sécurité et de bien-être pour les vacanciers.



DROIT DES FEMMES ET EGALITE

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique.

Intégrée : Faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- La culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes
- L'égalité professionnelle F/H
- La lutte contre les violences sexistes

Charte départementale « Réseaulument Egalité dans le Gers »

Les résultats globaux de 2015, son réseau d'acteurs, les actions : 80 structures signataires - 69 structures réellement mobilisées. 113 actions menées.

Les thèmes abordés :

Actions en direction des jeunes :

- Vie affective et sexuelle-Santé : 12 %
- Culture de l'Egalité : 8 %
- Métiers/orientation : 12 %
- Lutte contre les stéréotypes, les préjugés : 64 %

Actions en direction des adultes :

- Discriminations- Egalité : 18 %
- Lutte contre les stéréotypes, les préjugés : 24 %
- Insertion professionnelle : 48 %
- Lutte contre les violences : 10 %

Egalité Professionnelle

Poursuite du projet expérimental : *Entreprendre l'Egalité*. Cette action s'inscrit dans une convention cadre « Les territoires de l'excellence : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée en décembre 2012 entre l'Etat et la Région Midi-Pyrénées.

Il vise à accompagner les entreprises et entités publiques à passer de l'obligation légale, à la mise en œuvre concrète de l'égalité professionnelle. Cet accompagnement s'effectue en tenant compte des spécificités territoriales et vise également à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu pour notre territoire.

Cette expérimentation a démarré en 2013.

La deuxième étape réalisée en 2015 va se poursuivre en 2016. Elle vise à mutualiser, transférer les résultats. Les entreprises suivies vont poursuivre la concrétisation de leur plan d'action et parrainer de nouvelles entreprises de leur territoire. En projet des clubs Egalité, à l'initiative des entreprises accompagnées, devraient se concrétiser en 2016.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Pour le département la lutte contre les violences faites aux femmes s'appuie sur la déclinaison de 2 plans :

- 4ème Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2017)
- Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance (2014-2017)

Le plan d'actions élaboré en concertation avec les différents services de l'Etat, le Conseil Départemental, les associations, s'articule autour de 5 axes :

- Information, formation, sensibilisation des professionnels et du public
- Prévenir en amont les situations de crise et d'urgence
- Amélioration de la prise en charge des victimes et renforcement du partenariat sur l'ensemble du territoire
- Améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le Plan départemental et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens
- Prise en charge des auteurs

A noter la création d'un observatoire départemental.

Masses financières

Crédits attribués en 2015 pour le Gers : 87 208 €

- Action 11 : Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale : 13 146 €
- Action 12 : Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes : 63 462 €
- Action 14 : actions de soutien et d'expérimentation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : 10 600 €

JEUNESSE ET SPORTS

Les actions du service jeunesse et sports ont été mises en œuvre dans le cadre des directives ministérielles relatives aux politiques de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ainsi que de la feuille de route régionale de la DRJSCS.

Actions en faveur du sport et de la vie associative

Soutien au développement de la pratique sportive pour tous

Le Centre National de développement du Sport (CNDS) est un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif.

Masses financières

Total 2015 du CNDS 327 409 €

- Enveloppe générale : comités et clubs : 272 059 €
Développement de l'activité des clubs : 117 563 €
Aide à l'emploi : 134 496 €
Accompagnement Educatif (école élémentaire) : 20 000 €
(11 emplois, au total, aidés en Plans Sport Emploi et Emploi Sportif Qualifié, 9 sont pris en charge par le CNDS)
- Crédits spécifiques : 55 350 €
Equipements Sportifs : 35 000 €
Préciput "Sport et Handicap" : 7 200 €
Préciput "Sport Santé" : 13 150 €

Soutien dans le développement des sports de nature

Le service de la Jeunesse et des Sports de la DDCSPP s'est fortement investi aux côtés du Conseil Départemental pour aboutir à la création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et itinéraires (CDESI) le 24 novembre 2013. Avec le concours de la commission Sport de Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui



regroupe tous les comités sportifs du Gers engagés dans le développement des sports de nature sur le territoire il a été possible d'élaborer en 2014 le PDESI du Gers (Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

Prévention santé par l'activité physique

Un dispositif "Sport et Santé" est un enjeu majeur dans un département où :

- la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne
- l'abandon de la pratique physique régulière par les jeunes est de plus en plus forte et de plus en plus tôt
- le degré de corpulence des jeunes, démontre une augmentation toujours de plus en plus grande chez les jeunes en surcharges pondérales

Face à ces constats et pour donner une impulsion départementale volontariste, l'action gersoise 2015 répond aux nécessités pointées par ces politiques publiques selon deux dynamiques :

- une dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de prescrire à certains malades des séances d'activités physiques adaptées a été relayée dans le Gers
- une dynamique départementale : la commission médicale du CDOS, qui, en co-pilotage avec le service de la Jeunesse et des Sports de la DDCSPP, a permis de construire un **plan départemental « Nutrition Sport et Santé »**

Développant 6 axes d'actions dans les champs de la prévention sur 4 ans, le plan départemental "Nutrition Sport et Santé" 2011/2015, c'est : **7** dispositifs départementaux (Bouge avec ton école, Bouge avec ton Collège, PASS'32, Label éco-centre de loisirs...) et **30** partenaires engagés.

De plus le service de la Jeunesse et des Sports de la DDCSPP mobilise ses propres ressources humaines pour ce plan départemental Nutrition Sport Santé en terme de soutien et d'accompagnement des actions :

- **45** territoires engagés sur le Gers
- **50** structures impliquées : 20 Accueils jeunes, 8 collèges et 12 écoles primaires
- **2 545** jeunes (moins de 18 ans) sensibilisés

Sport et Handicap

Accompagnement des comités sportifs (Sport Adapté et Handisport) dans la mise en œuvre de leurs politiques fédérales ainsi que la mise à jour du site du ministère : « Handiguide ».

Participation à la mise à jour du guide sport et handicap et du CD « vivre ensemble » élaborés par la DRJSCS
L'ensemble des aides financières de l'Etat (CNDS) en faveur du développement de la pratique sportive est affecté aux associations sportives (clubs et comités).

Promotion de la pratique féminine sportive

Particularité du département du Gers : 8% (13 950 €) des subventions du CNDS pour le mouvement sportif gersois, sont attribués pour le développement de la pratique féminine. Le Gers fait partie des départements les plus engagés de la région sur cette thématique, avec une attribution aussi forte en Midi-Pyrénées.

Sécurité des pratiquants

- Manifestations sportives : 100 avis ont été émis par le service Jeunesse et sports, pour 109 demandes reçues réparties comme suit :
 - Courses ou manifestations cyclistes : 41
 - Athlétisme (courses hors stade) : 35
 - Sports mécaniques : 17
 - Voile : 4
 - Equitation : 3
- Homologation des circuits de moto cross : 2 demandes de renouvellement d'homologation ont été demandées et accordées



Développement des compétences des éducateurs sportifs Gersois

- Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEPMNS : 6 stagiaires formés et reçus)
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) : Organisation et présidence du jury par la DDCSPP (formation réalisée par le Groupement des Professionnels de la Natation et du Sauvetage)
- 24 candidats (22 en BNSSA et 2 en recyclage), 16 reçus (14 BNSSA et 2 en recyclage)
- Suivi en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) dans les métiers du sport : 1 candidat suivi et accompagné par le service en 2015
- Intervention en formation continue des éducateurs sportifs sur le thème des activités physiques des 7-10 ans

Chiffres clés

PEDT

59 Projets Éducatifs de Territoires signés
Formation des animateurs : 10 500 €

Actions en faveur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie associative

Les actions en faveur des politiques éducatives territoriales

Les Projets Éducatifs De Territoire (PEDT) :

- 59 PEDT signés au total depuis septembre 2013
- 173 communes (98,30 % des communes avec école)
- 3 communes sans PEDT à fin 2015

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) :

Pour l'année 2015 : 130 **Diplômes BAFA** ont été délivrés dans le Gers.

Le BPJEPS (Brevet Professionnel jeunesse et Education Populaire) :

Ce sont 2 animateurs qui ont été accompagnés par le service dans leur VAE pour un diplôme BPJEPS Loisir Tout Public, diplôme de niveau 4 dans le secteur Jeunesse.

La formation continue des animateurs :

Pour la troisième année consécutive la DDCSPP coordonne un plan de formation visant en priorité les animateurs des structures enfance jeunesse (ALSH) dans le but d'un enrichissement des projets pédagogiques et de l'approche des publics accueillis.

En 2015 cette formation s'est enrichie d'une approche multisectorielle, en effet elle a été ouverte à l'ensemble de la communauté éducative : animateurs, enseignants,

ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), éducateurs sportifs, élus.

Cette démarche d'aide à la mise en oeuvre et d'accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs a donné lieu à 10 formations qui ont été coordonnées et financées par la DDCSPP et 1 directement encadrée par le service Jeunesse et sport.

Aide à l'initiative des jeunes

« ID-Jeunes » est un dispositif départemental cofinancé par le Conseil Général et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers.

Le jury 2015 a attribué 10 500 € pour des projets à caractère culturel, d'insertion professionnelle et d'animation locale.

Vie associative de Jeunesse et d'Education Populaire

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire participent à la cohésion sociale, au sein des politiques éducatives territoriales. A ce titre, le service "Jeunesse et Sports" a accompagné plusieurs associations locales et comités départementaux, ayant conduit des actions d'animation à caractère culturel et des actions de formation (participation du service à la création du certificat de qualification "animation en accueil périscolaire").

Un conseiller de jeunesse est chargé du suivi de 19 postes FONJEP (Fonds de coopération de Jeunesse et d'Education Populaire) qui représentent un soutien significatif de l'Etat pour l'aide au développement de projets socioculturels au bénéfice de 20 associations (postes de professionnel de l'animation).

Chiffres clés

Aide à l'initiative des jeunes : 4 000 €
9 projets en lice

FONJEP : 136 116 €

- 15 professionnels
- 13 associations

Soutien aux associations : 36 837 €

- 17 associations aidées et 4 collectivités

Par ailleurs 17 associations ont reçu des financements pour la mise en oeuvre de leur projet, et 4 collectivités sur 4 orientations :

- Qualité éducative : 4 500€
- Soutien à la vie associative : 6 500€
- Engagement et mobilité des jeunes : 4 000€
- Politique éducative territoriale : 10 500€

Dans le cadre du CIEC : 11 337€ ont été attribués à 6 associations

Actions d'inspection et de contrôle dans le champ Jeunesse et Sports

Inspection et contrôle dans le domaine physique et sportif :

En 2015, l'activité d'inspection et de contrôle a été une mission prioritaire de la DDCSPP essentiellement pendant la période estivale.

Contrôle des établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS) : le service contrairement aux années précédentes n'a pas pu maintenir un nombre de contrôle important. Cependant les lieux de baignades ont été plus particulièrement ciblés.

51 structures ont été vérifiées : 2 centres équestres, 39 baignades et piscines, 2 activités nautiques (1 voile et 1 ski nautique), 2 parcours acrobatiques en hauteur, 4 associations de tir sportif, 2 golfs.

Les centres équestres sont visités conjointement avec le service Protection et Surveillance du Cadre de Vie de la DDCSPP (volet santé animale et conditions de détention).

En 2015, le régime de la déclaration obligatoire des EAPS (établissements d'activités physiques et sportives) auprès du service Jeunesse et Sports est abrogé (la loi du 20 décembre 2014). Les obligations du responsable d'établissement et des qualifications des personnels restent inchangées, de même que les contrôles DDCSPP. La simplification administrative s'accompagne donc d'un régime de responsabilité objective de l'exploitant.

Réglementation spécifique des piscines et baignades :

Une réunion annuelle des gestionnaires de baignades ouvertes au public est organisée par la DDCSPP à la veille de la saison estivale pour un point d'information sur les derniers éléments réglementaires. En mai 2015 ce sont 17 structures organisatrices qui étaient représentées. L'ARS se joint à cette séance sur le thème de la qualité de l'eau et des modalités d'analyse.

La DDCSPP, suite aux remarques formulées des gestionnaires, a organisé fin 2015 une deuxième réunion de bilan de la saison ainsi qu'une présentation avec le comité régional de natation de l'opération « j'apprends à nager » mis en place dans le cadre du plan citoyen du sport.

De son côté, l'ARS organise une réunion d'information s'agissant des piscines privatives à laquelle la DDCSPP apporte son concours sur le plan technique.

Contrôle des Educateurs sportifs :

Ce sont 80 contrôles d'éducateurs sportifs lors des visites en Etablissements d'Activités Physiques et Sportives sur l'ensemble du département.

Inspection et contrôle dans le domaine Jeunesse

Contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) :

Les inspections et contrôles des ACCEM se déroulent tout au long de l'année. Le département du Gers compte 383 accueils déclarés toutes catégories confondues dont 164 séjours durant l'été. De nombreux accueils avec et sans hébergement et camps sous toile ont fait l'objet de contrôles des services jeunesse et sports et de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire en matière de restauration collective (service SSCA du volet protection des populations de la DDCSPP).

34 contrôles ont été réalisés : 12 en ACCEM sans hébergement et 22 en ACCEM avec hébergement

En 2015, pour la seconde année, des contrôles ont été ciblés en accueil périscolaire (12) afin d'évaluer les conditions d'accueil dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.

Les priorités de contrôle dans le cadre des accueils avec hébergement sont :

- Les structures avec un directeur stagiaire
- Les structures identifiées à problèmes
- Les séjours venant de département extérieurs au Gers
- Les séjours SCOUT

Pas de remarque particulière en 2015 lors des contrôles.

Accompagnement des organisateurs de séjours ou ACCEM :

Trois réunions délocalisées destinées aux organisateurs d'ACCEM ont permis d'informer environ 78 directeurs et animateurs sur les questions réglementaires et les projets éducatifs et pédagogiques. Cette année deux thèmes spécifiques ont été également développés à cette occasion:

- Alimentation et restauration collective en ACCEM : intervention par les agents du service de la " sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire en matière de restauration collective "(SSCA) de la DDCSPP
- Accueil des mineurs de moins de 6 ans par la PMI

Chiffres clés

Enquêtes et sanctions administratives

Enquêtes :

- Baignade : une noyade sans séquelle
- Sport automobile : 3 victimes dans un accident en essais automobiles sur route.
- Scoutisme : 1 enquête administrative

Injonction :

- Lettre d'avertissement à un centre équestre, suivie d'une contre-visite.

Aucune sanction

DEVELOPPER LA CULTURE

Les financements de la DRAC pour le Gers

Dans le cadre de la réforme, la comparaison avec les budgets exécutés au cours des années antérieures est peu parlante. Globalement, les dotations "en base" ou sôclées sont reconduites.

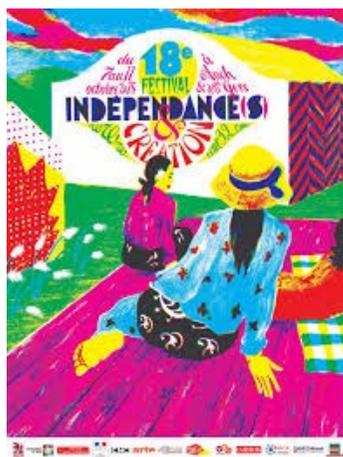
Sur les programmes 131, 175 et 224, des demandes de crédits complémentaires ou de mesures nouvelles ont été satisfaites.

En investissement, plusieurs opérations importantes sont programmées : poursuite de la restauration de la cathédrale Sainte-Marie, opération de restauration et de mise en valeur de la Villa de Séviac.

Chiffres clés

- 135 500 € pour l'entretien des immeubles appartenant à l'Etat
- 568 948 € pour des opérations de restauration des immeubles appartenant à l'Etat
- 46 221 € pour des opérations de restauration des immeubles n'appartenant pas à l'Etat
- 390 312 € pour la restauration des monuments classés ou inscrits
- 53 800 € pour le patrimoine archéologique
- 18 058 € pour le patrimoine muséographique
- 21 605 € pour le patrimoine architectural

- Soutien à la création, à la production et à la diffusion dans le spectacle vivant : 634 000 €
- Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques : 102 000 €
- Education artistique et culturelle : 100 965 €
- Actions en faveur de l'accès à la culture : 156 929 €
- Développement de la lecture et des collections : 40 579 €
- Protection du patrimoine cinématographique : 20 000 €



RENFORCER LA COHESION URBAINE

En juin 2013, le quartier du Grand Garros est entré en politique de la ville en qualité de site préfigurateur. Ce territoire, emblématique des ambitions portées par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, n'avait jusqu'à lors, jamais bénéficié des aides y afférent.

C'est sur la base d'un diagnostic de territoire que le contrat de ville a été élaboré, puis validé par le comité stratégique le 12 décembre 2014.

Il a été signé pour une durée de six ans (2015 – 2020) par dix-neuf institutions le 7 mai 2015, en présence de la Secrétaire d'Etat à la politique de la ville, Myriam El KHOMRI.



Pour mémoire, il est organisé autour de trois piliers et comprend trente-six mesures spécifiques.

Au regard des enjeux et des attentes de la population, il était essentiel que l'année 2015 ne soit pas une année « blanche » pour les résidents du quartier et que le maximum d'actions soit réalisé.

Plusieurs évènements ont marqué la politique de la ville en 2015.

La formalisation d'un engagement politique fort de la part des partenaires le 7 mai, la participation des habitants avec la mise en route effective du conseil citoyen, sans oublier la mobilisation des femmes du quartier à travers le dispositif des marches exploratoires.

D'un point de vue organisationnel, la gouvernance du contrat de ville a été confortée et renforcée.

Quant aux trois piliers, « Rénovation urbaine et cadre de vie », « Cohésion sociale » et « Emploi et développement économique », ils ont connu des avancées significatives, tel qu'exposé ci-après.

L'enveloppe financière issue des crédits politique de la ville (BOP 147) affectée au contrat de ville en 2015, s'élève à 181 601 euros, hors financement des quatre adultes relais (18 823,09€ x 4) et hors Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (67915 €).

La co-construction avec les habitants du quartier

La mise en route du conseil citoyen en janvier 2015

Installé le 21 novembre 2014 conjointement par le préfet du Gers et le président de Grand Auch Agglomération, le conseil citoyen est véritablement entré en fonction en 2015. Il s'est réuni chaque mois, exception faite de la trêve estivale.

Il comprend à ce jour 44 membres, répartis en deux collèges, le premier représentant les associations et les acteurs locaux (24 membres), le second concerne les habitants (20 membres).

Cependant, il aura fallu plusieurs mois de travail avant que les effectifs soient véritablement stabilisés.

L'animation du conseil citoyen a été confiée à un agent de l'agglomération avec l'appui du GIP « Ressources et Territoires », en partenariat avec les services de l'Etat, de l'Office Public de l'Habitat et du Conseil Départemental, et en lien avec l'adulte relais chargé de la participation des habitants.

Ainsi, de janvier à mai 2015, les grandes lignes du contrat de ville ont été présentées autrement dit l'historique du dossier, les actions inscrites dans les trois piliers et le mode de gouvernance retenu pour conduire le projet.



A l'occasion de la signature du contrat de ville le 7 mai, les membres du conseil citoyen ont échangé avec la secrétaire d'Etat, Madame Myriam El KHOMRI.

Au fil des séances, le rôle dévolu à cette instance a été mieux cerné et c'est en toute

logique que les membres désignés ont progressivement intégré les groupes de travail sur l'éducation, le sport, la rénovation urbaine et le développement économique.

Le conseil citoyen participe également par l'intermédiaire de ses représentants au Comité Stratégique du contrat de ville et au Comité de pilotage du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Enfin, les membres ont été auditionnés le 21 décembre 2015 par deux représentants du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), chargés d'analyser le fonctionnement interne des conseils citoyens et de recueillir les bonnes pratiques.

Le dispositif des marches exploratoires de femmes

Le dispositif a été lancé en novembre 2014 sous l'impulsion des services de l'Etat (Déléguée aux droits des femmes - DDCSPP) et de la Responsable du Centre social CAF implanté dans le quartier.

Un groupe de trente femmes environ s'est constitué. Quatorze marches ont été réalisées de fin 2014 à août 2015, aux cours desquelles des photos ont été prises, illustrant à la fois des dysfonctionnements notables mais pointant

également les atouts du quartier à surtout valoriser.

Le collectif de femmes a été soutenu par un comité de pilotage composé de la responsable d'animation de la salle polyvalente du quartier qui anime aussi le Conseil Citoyen, des Assistantes sociales de l'UTAS du Garros (Conseil départemental), de la Directrice du Centre social CAF et de la Déléguée aux droits de femmes (DDCSPP).

Les résultats ont été officiellement présentés le 1er octobre 2015 aux partenaires du contrat de ville puis ensuite aux membres du conseil citoyen.

Cette action a bénéficié d'une somme de 1 000 euros issue du BOP 147.

Les participantes sont à ce jour associées à la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) dans le cadre du volet urbain et cadre de vie.



Le recrutement d'un adulte relais chargé de médiation en faveur de la participation des habitants

Cet adulte relais a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2015. Placé sous la responsabilité de la Ligue de l'Enseignement du Gers, avec l'appui de la CAF, il accompagne la participation des habitants du quartier du Grand Garros en développant les initiatives de la population, qu'elles soient individuelles ou collectives. Ce poste est financé à 85% par la politique de la ville, soit un montant de 18 823,09 € par an.

Le renforcement de la gouvernance du contrat de ville

La gouvernance du contrat de ville repose sur trois instances : le comité stratégique, le comité technique et les groupes de travail thématiques.

Le comité stratégique, organe politique et décisionnel est présidé par le préfet du Gers et le président du Grand Auch Agglomération, il se compose des dix-neuf signataires du contrat de ville.

Il s'est réuni le 13 novembre 2015 afin d'établir un premier bilan des actions réalisées sur l'année.

La lutte contre les discriminations (*et l'égalité femme - homme*), axe transversal prioritaire, dispose désormais d'un groupe de travail spécifique.

De même, le programme de réussite éducative (PRE) a nécessité un cadre conforme aux dispositions réglementaires : un comité de pilotage et une équipe pluridisciplinaire.

S'agissant du volet emploi, un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié, supervise le suivi des demandeurs d'emploi, leur formation et les mesures en faveur du développement économique.

L'objectif poursuivi à travers ce pilier est de requalifier le quartier qui contraste avec le reste de la ville, de le reconnecter au reste du territoire et de le rendre plus attractif. L'opération de travaux consiste à traiter l'habitat dégradé, à réaménager les espaces publics et la trame viaire pour désenclaver le quartier, à redynamiser le pôle commercial et ses abords.

Le projet bénéficiera des financements de l'ANRU puisque le quartier a été déclaré éligible au nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU).

Outre l'accompagnement technique et financier de l'ANRU, les maîtres d'ouvrage (agglomération du Grand Auch et Office Public de l'habitat 32) ont bénéficié du concours de l'Etablissement Public National D'aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), à travers le lancement de deux études sur le centre commercial, les résultats seront livrés le 9 mars 2016.

Un protocole de préfiguration a été élaboré au second semestre 2015. Il constitue l'étape préalable avant la signature de la convention définitive avec l'ANRU et valide l'ensemble des études à mener.

Il a été signé le 16 janvier 2016 en présence du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Patrick KANNER.

Ce document comprend aussi deux opérations de démolition (D'Artagnan et Porthos) ainsi que la création de la maison du projet (mise en place en 2016).

Le Président de l'OPH 32 et le Maire d'Auch ont organisé une information commune des habitants en leur annonçant le 16 octobre 2015 lors d'une réunion publique la programmation des travaux de déconstruction et la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour le relogement des habitants.

S'agissant de la préservation et de l'amélioration du cadre de vie, deux adultes relais ont été recrutés en novembre 2015.

Le premier est positionné sur une mission de médiation « veille technique ».

Rattaché à la régie de quartier « Garros Service », il contrôle sur le Garros et la Hourre, les parties communes des résidences de l'Office de l'Habitat du Gers, ainsi que le mobilier urbain appartenant à Grand Auch Agglomération. Il assure une action de médiation lorsqu'il y a des problèmes de voisinage ou d'incivilité constatés sur le quartier.

Le second, porté par l'OPH 32, sensibilise à travers sa fonction de médiation « développement social urbain », les locataires pour un mieux vivre ensemble, en menant des initiatives individuelles (par locataire) ou collectives (un immeuble ou un étage).

Il participe activement à la gestion urbaine de proximité en lien avec les partenaires et les habitants.

Il veille enfin au maintien du lien social et lutte contre l'isolement des locataires fragilisés par une présence active de proximité en appui des équipes en place, en les

orientant vers les structures adéquates.

Ces postes ont été financés à 85% par la politique de la ville, soit un montant de 18 823,09 € chacun.

Le pilier cohésion sociale

Le pilier cohésion sociale regroupe cinq champs : l'accès aux pratiques sportives et culturelles, la jeunesse, la vie associative et les loisirs, l'éducation, la santé, l'accompagnement social et la prévention, la sécurité.

Deux exigences ont prévalu dans le cadre de la réflexion menée : faciliter l'accès aux services d'une part et mailler le territoire en renforçant la présence des pouvoirs publics d'autre part.

Sport - Culture - Jeunesse - Vie Associative et Loisirs

Le volet sport/loisirs a été abordé à la lumière d'un diagnostic réalisé par le cabinet CONCEVO (via la DRJSCS) fin 2014, relatif à l'offre sportive accessible sur le quartier.

L'idée première était d'encourager l'accès à la pratique sportive en proposant une offre nouvelle, variée, mieux adaptée au public, socialement mixte et initiée par les associations (animation des équipements, découverte de disciplines, activités pour les femmes), sur l'ensemble du quartier.

Après lancement d'un appel à projet fin 2014, neuf activités ont été mises en place fin 2015 : zumba, danse fit et gym poussette en direction « des féminines », du Hockey sur gazon, mais aussi du football, une initiation au handball, de la boxe éducative et la découverte des sports de quilles pour tous, en complémentarité avec les dispositifs existants qu'il convenait de valoriser.

De façon concomitante, un emploi citoyen du sport a été recruté en septembre 2015 dans le cadre du plan national citoyen du sport, avec une participation de 18 000 euros sur trois ans de la part de l'Etat (CNDS).

Il est porté par le groupement d'employeur « GEAG » créé pour le contrat de ville et mis à disposition du Comité Départemental de hockey-sur-Gazon (1/2 temps) et le Comité Départemental de Bowling et Sports de Quilles (1/2 temps) en tant qu'agent de développement.

Il a participé à la construction et à la mise œuvre du volet sport du contrat de ville avec une attention toute particulière pour le développement des pratiques féminines. Il travaille en lien étroite avec la coordinatrice sport du Grand Auch Agglomération et l'équipe d'animation de la salle polyvalente.

Outre le financement de l'emploi citoyen du sport, l'enveloppe mobilisée en direction des associations au titre du seul BOP 147, est de 3 000 euros en 2015.

A noter, la mise en place d'un comité de sélection "Sports dans le contrat de ville", installé en novembre 2015, qui a permis d'assurer le suivi et la coordination.

En décembre 2015, les résidents du quartier ont été informés du planning des disciplines désormais à leur disposition.

Concernant l'accès aux disciplines culturelles et artistiques, une résidence d'artistes a vu le jour sur le quartier dès l'automne 2014.

Initiée par la DRAC, cette expérimentation dont l'objectif était de réduire les inégalités sociales en matière d'accès

à l'art et à la culture grâce à un projet culturel construit avec les habitants, a recueilli le soutien de l'Agglomération du Grand Auch, des services de l'Etat dans le Gers et de la Région Midi-Pyrénées.

Le projet a obtenu 3 000 euros issus du BOP 147.

La résidence d'artistes conçue sous forme de saisonnalité s'est organisée autour de six séquences, avec une présence cumulée de l'artiste Gilles CAILLEAU de quatre mois et demi.



Elle s'est achevée par la préparation et la présentation du spectacle « le Cabaret perdu », dans lequel ont été associés huit artistes circassiens issus de l'école de cirque du Lido à Toulouse et cinq habitants recrutés pour l'occasion et salariés. Au final 904 spectateurs ont assisté aux spectacles : soit 234 élèves et 670 personnes et parmi eux 200 résidents qui ont bénéficié d'un tarif préférentiel de 3 €.

Ce projet a réuni sur toute sa durée 2 500 spectateurs et acteurs.

A noter enfin, qu'en termes de moyens, le secteur associatif tout secteur confondu peut s'appuyer depuis le mois de septembre 2015 sur le Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises » (GEAG), lequel assure la mutualisation des emplois et portera prochainement les missions du CRIB (information, conseil, accompagnement et formation des associations).

Réussite éducative

Deux grandes orientations ont été définies pour les cinq écoles du quartier (Marianne et d'Artagnan - niveau élémentaire, Jean Rostand I, Jean Rostand II et Coulonges - niveau maternelle).

La première vise à soutenir une éducation globale et partagée, autrement dit structurer et coordonner la politique éducative portée par les différents acteurs, grâce à un parcours éducatif adapté aux enfants et aux jeunes du territoire. L'objectif est d'articuler tous les temps (scolaires, périscolaires et extra scolaires) en déployant notamment le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Le PEDT a été validé en juin 2015 pour une période de trois ans. Il sera déployé sur l'ensemble du territoire et s'impose à tous les acteurs éducatifs locaux (la collectivité, les enseignants, les éducateurs et les familles).

La seconde porte sur la réduction des inégalités scolaires liées à l'origine sociale.

Afin d'accompagner les enfants les plus en difficultés, il a été convenu de créer un Programme de Réussite Educative (PRE).

Validé le 2 octobre 2015 par la commission de labellisation du CGET, le PRE sera rendu effectif dans le courant du premier trimestre 2016.

Il concernera quarante élèves originaires du quartier. Ces enfants seront suivis dans le cadre d'un accompagnement individualisé par une équipe pluridisciplinaire. En 2015, 40 000 euros issus du BOP 147 ont été consacrés à cette action.

A noter, qu'en phase d'élaboration du contrat de ville, les écoles Jean Rostand 1 et 2, D'Artagnan et Marianne avaient été rayées de la carte du réseau d'éducation prioritaire du ministère de l'éducation nationale. Elles ont été réintégrées en mai 2015. Ce changement a été formalisé par un avenant au contrat de ville, actuellement en cours de signature.

Santé

A l'instar des autres territoires ruraux, le département du Gers souffre d'une pénurie des professionnels de santé et la ville d'Auch n'échappe pas à cette réalité. Les raisons tiennent à la démographie du département et à l'évolution des pratiques professionnelles.

Dans le domaine du dépistage et de la prévention, une consultation avancée du centre d'examen de santé de la CPAM devait se délocaliser sur le Grand Garros, dans les locaux du Conseil Départemental.

L'année 2015 a permis aux acteurs de s'accorder sur l'aménagement des locaux (identification des besoins, portage juridique, mutualisation des espaces etc...).

Le bilan de santé gratuit sera effectif au second semestre 2016. Il est prolongé par de la pratique physique, puisque le public bénéficiaire est orienté vers les dispositifs PEP'S (programme d'encouragement à la pratique physique pour des bienfaits de santé) et EVAD SPORT.

Le BOP 147 a financé 3 366 euros pour le bilan de santé et 3 000 euros ont été fléchés sur le PEP'S.

Toujours dans le champ de la prévention, un atelier nutrition santé a débuté à l'automne 2015.

Ces ateliers pédagogiques réservés aux familles en situation de précarité ont vocation à diffuser un message nutritionnel et à modifier les comportements alimentaires.

Enfin, une enquête a été menée par l'Instance Régionale de Promotion et d'Education à la Santé (IREPS) en décembre 2015 auprès du public âgé de plus de 65 ans afin de mieux cerner les freins potentiels et les besoins, les résultats ne sont pas encore connus.

Accompagnement social

Ce volet est porté par le Conseil Départemental du Gers avec le souci de faciliter l'accès aux services publics. L'organisation d'un pôle multi partenarial a été au cœur des réflexions.

Il accueillera au sein des locaux du Conseil Départemental, d'autres partenaires œuvrant dans le champ de l'accompagnement social, qui souhaitent réaliser des permanences, des séances d'information ou encore des ateliers à savoir le bilan de santé gratuit de la CPAM évoqué plus haut, mais aussi l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), l'Aide aux victimes et mesures pénales du Gers (AVMP 32) ou encore l'Association d'Insertion Lotoise (AIL 32).

L'année 2015 a permis aux acteurs de s'accorder sur l'aménagement des locaux et la définition des besoins financiers, matériels et techniques.

Ce pôle multipartenarial sera opérationnel au second semestre 2016 compte tenu des travaux d'aménagement à réaliser mais une solution d'attente a été proposée.

En octobre 2015, une instance locale de coordination a été créée. Il s'agit un espace de dialogue et de veille composé des représentants de chaque institution. Il a vocation à améliorer et à formaliser la remontée d'information à un niveau direction en s'appuyant sur une meilleure coordination des acteurs qui auront su anticiper et mieux partager les informations (transversales, ascendantes, descendantes).

Le dispositif de traitement des situations complexes est une réponse apportée aux usagers qui cumulent plusieurs problématiques (*emploi, santé, fragilités familiales*) grâce à un accompagnement personnalisé et une intervention pluridisciplinaire.

L'année 2015 a permis d'affiner les modalités pratiques de mise en œuvre (*rythme des réunions, autorité de saisine, échanges de données confidentielles*) avec une mise en service début 2016.

Prévention Sécurité

Le volet prévention sécurité est animé par Grand Auch agglomération en collaboration avec les services de l'Etat, à travers une instance dédiée : le conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD).

La relance du CISPD qui devait avoir lieu en 2015 a été repoussée afin de laisser le temps aux acteurs d'élaborer un plan local de prévention et de lutte contre la délinquance, en conformité avec le plan départemental éponyme, dont les trois priorités sont la prévention des jeunes, la tranquillité publique et la question des publics fragiles.

En ce qui concerne le déploiement d'une équipe de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion de la jeunesse, l'appel d'offres a été lancé en 2015 et déclaré infructueux.

Suite à la relance de la procédure et à une négociation avec les trois candidats, le titulaire a été retenu fin décembre.

L'observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales, véritable outil d'aide à la décision et à l'évaluation a fait l'objet de nombreux échanges entre les services de l'Etat et ceux de l'Agglomération.

Il s'agissait cette année d'élaborer et de s'accorder sur une méthode de partage des données, avec les précautions qui s'imposent. Une convention entre la préfecture du Gers et Grand Auch Agglomération sera prochainement signée.

Enfin, les deux adultes relais évoqués plus haut et positionnés respectivement sur une mission de médiation « veille technique » et de « développement social urbain », contribuent à prévenir les incivilités, à désamorcer les conflits et à favoriser le dialogue entre les habitants.

Le volet emploi et développement économique

Le contrat de ville a prévu deux orientations stratégiques : dynamiser l'attractivité économique du quartier en lien avec la rénovation urbaine et soutenir l'emploi.

En ce qui concerne le soutien aux activités déjà existantes et situées en plein cœur du quartier, une première « étude flash » de la Caisse des dépôts a permis d'éclairer le choix des acteurs locaux sur le devenir du pôle commercial.

En complément, l'EPARECA, a accepté de réaliser deux analyses plus approfondies portant respectivement sur le comportement d'achat des habitants et sur le foncier existant.

Elles ont démarré au second semestre 2015 et les résultats seront connus en mars 2016.

Les représentants des commerçants et du conseil citoyen ont été associés à la réflexion.

L'encouragement à la création d'activité constitue également une priorité étant précisé que la difficulté principale réside dans l'accès à l'information pour les porteurs de projets potentiels.

Pour ce faire, la mise en place d'un point conseil a été envisagée par les partenaires qui doivent encore s'accorder sur les modalités juridiques et financières d'un tel dispositif.

Afin de mobiliser le « réseau entreprises » un petit déjeuner a été organisé le 4 juin 2015, à l'initiative des services de l'Etat et en collaboration avec les trois chambres consulaires, avec dans l'idée d'amorcer un partenariat large (parrainage, GPEC, charte nationale « Entreprise et quartier », apprentissage, etc ...).

Plusieurs propositions ont été formulées par les acteurs du monde économique.

Une convention a été signée entre le Préfet du Gers et l'entreprise SYNERGIE en déclinaison de la Charte « Entreprise et quartier » en fin d'année. Un second accord est en voie de finalisation avec une enseigne nationale.

Dans le cadre d'un dispositif DIRECCTE, une étude CRESS a été initiée en décembre 2015.

Elle vise à évaluer la place de l'économie sociale et solidaire sur le périmètre du grand AUCH et à formaliser des propositions visant au développement de l'activité associant les résidents du quartier au travers des outils de l'économie sociale et solidaire. Les premières restitutions sont attendues en mars 2016.

S'agissant du renforcement de l'accès à l'emploi, un poste d'adulte relais chargé de « médiation vers l'emploi » est présent sur le quartier depuis le 15 juin 2015.

Cet interlocuteur privilégié des demandeurs d'emplois (qu'ils soient connus ou non des administrations) est porté par le Grand Auch Agglomération

Cet emploi a été financé à 85% par la politique de la ville, soit un montant de 18 823,09 € par an.

Le levier de la commande publique a été actionné afin de promouvoir l'insertion professionnelle par l'économie. Afin de trouver un facilitateur de clauses pour venir en appui avec les maîtres d'ouvrages, un appel à projet a été initié par le Conseil Départemental. Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) publié en milieu d'année n'a pas trouvé de candidat. Un nouvel appel à projet a été lancé en janvier 2016.

Toujours dans le cadre du PTI et dans un objectif de lever les freins à l'emploi, des actions de remobilisation sociale pour les publics jugés prioritaires ont été fléchées en 2015, mais là aussi aucun prestataire ne s'est positionné. Un nouvel appel à projet a été relancé début 2016.

Enfin, le contrat de ville prévoit la création « d'un parcours de réussite jeunes » qui répond à une volonté politique d'apporter une solution aux jeunes adultes sortis du système, sans qualification ni diplôme.

Il est ressorti des premières réunions d'échanges que le Grand Auch ne disposant pas des mêmes atouts que l'agglomération toulousaine, le projet devait être calibré au regard des réalités locales.

Les bases du pilotage de ce dossier ont été posées 2015 et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) a formulé le souhait d'accueillir le dispositif au sein de son établissement.



L'ACTION DE L'ONAC

Depuis sa création en 1916, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) a pour mission d'exercer la reconnaissance de la Nation envers les personnes affectées par la guerre grâce à l'attribution de titres et de cartes, notamment.

Conséquence directe de cette reconnaissance de l'Etat, l'action sociale est au cœur de la mission de proximité de l'ONAC envers ses ressortissants les plus démunis, qu'ils soient anciens combattants, victimes de guerre, veuves, pupilles de la Nation...

Enfin, l'office est « l'opérateur majeur de la politique de mémoire du ministère de la défense ». Il est chargé de la déclinaison locale des thématiques liées au calendrier commémoratif. Sa mission est avant tout de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants. Ces valeurs qui ont guidé leur engagement sont plus que jamais, aujourd'hui, au cœur de l'apprentissage moral et civique des jeunes générations.

Reconnaissance & Réparation

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la carte du combattant est désormais attribuée également aux militaires engagés en opérations extérieures pendant au moins 120 jours (4 mois). Cette nouvelle mesure constitue un symbole fort de la reconnaissance de la Nation.

Chiffres clés

- + de 9000 ressortissants dans le Gers ;
- 53 associations œuvrant autour des anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation ;
- 93 cartes de combattant délivrées en 2015 par le SD 32 ;
- 27 titres de reconnaissance de la Nation ;
- 21 diplômes d'honneur remis aux porteurs de drapeaux ;
- Participation à la rénovation de trois monuments aux morts.

Solidarité

La solidarité s'exprime localement à travers différents types d'actions :

- une assistance administrative pour un suivi personnalisé de chaque ressortissant ;
- la mise en œuvre du statut de pupille de la Nation (enfants de militaires décédés ou blessés, enfants de victimes d'attentats terroristes...);
- le financement des frais de reconversion professionnelle de ressortissants ;
- des interventions financières variées (secours, aides, participations...).

118 500 € de crédits d'interventions « aides sociales » attribuées par le service départemental du Gers, via sa commission « action sociale » ;

Près de 17 000 € collectés localement ans le cadre de l'œuvre Nationale du Bleuets de France (périodes du 8 mai et 11 novembre)

EHPAD labellisé dans le Gers « las Peyreres » à Simorre, pour recevoir nos ressortissants.

Transmission Mémoirelle

Le service départemental est un opérateur local de la Mémoire combattante.

Pour ce faire, en partenariat avec les associations, il initie, favorise, finance ou anime des actions mémorielles en direction des scolaires.

La rencontre avec les derniers témoins de l'histoire reste au cœur des initiatives du service départemental. Toutefois leur disparition progressive impose cependant de repenser sans cesse les vecteurs de transmission de la mémoire. C'est pourquoi le service départemental du Gers met en œuvre les opérations pédagogiques et culturelles suivantes : expositions pédagogiques, édition de dépliants, séances cinéma, concours scolaires, visite des hauts lieux de mémoire locale gersoise de la Résistance...

10 actions mémorielles ont été réalisées en 2015 pour un montant de 7 000 € ;

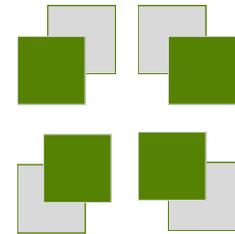
Accompagnement d'un projet d'envergure « tourisme de

Mémoire » dans le Gers pour valoriser les hauts lieux de mémoire de la Résistance gersoise ;

27 expositions détenues par le service départemental pour mise à disposition gracieuse des collectivités, établissements scolaires, associations...



Organiser l'action éducatrice



Le rapport d'activité 2015 est l'occasion, comme chaque année, de faire le point sur les structures et les moyens humains et financiers déployés dans le département par l'Education Nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département et des efforts engagés pour éduquer, former afin de préparer l'avenir.

Le Gers compte :

- 25 952 élèves de l'enseignement public
- 4 459 élèves de l'enseignement privé
- 3 250 agents du ministère répartis sur l'ensemble du département
- 150 961 720 € de crédits de rémunération



LES ELEVES

Dans le premier degré, on note une diminution des effectifs (-124 élèves) dans le département par rapport aux constats de la rentrée scolaire 2014. Le déséquilibre entre Est du département et le Sud Ouest persiste. Les petites écoles à une classe et les RPI sont majoritairement situés dans le Sud et l'Ouest du département.

Dans le second degré, on note une diminution des effectifs des collèges (-151), alors que les effectifs des lycées augmentent (+61 élèves).

Les effectifs du privé sont au contraire en augmentation (+38 dans le 1^{er} degré, + 58 dans le second).

Chiffres clés

	Public	Privé
Ecoles	13 845	2 037
Collèges	7 107	1 641
Lycées	3 500	719
Lycées professionnels	1 500	62
Total	25 952	4 459

LES ECOLES

Le protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré signé le 5 décembre 2014 a été mis en œuvre. Il a été présenté dès le mois de janvier à tous les élus du département lors de réunions organisées dans chacune des quatre circonscriptions. Un premier comité de pilotage s'est réuni en juillet, au terme duquel la méthode de travail et l'ordre de priorité d'examen des territoires ont été arrêtés, par communautés de communes. Des réunions se sont déroulées selon ce calendrier, le comité de pilotage du 28 janvier 2016 a étudié les premières propositions de réorganisation qui seront traduites par les mesures de carte scolaire de la rentrée 2016.

Dès la rentrée 2014, la totalité des écoles publiques du département du Gers était passée aux nouveaux rythmes scolaires (4,5 jours par semaine).

59 projets éducatifs territoriaux (PEDT) étaient signés fin 2015, ce qui représente près du double de 2014. **217** écoles publiques sont concernées sur **220**, auxquelles il faut rajouter **3** écoles privées.

Chiffres clés

- 220 écoles publiques
- 48 regroupements pédagogiques inter-communales
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics, dont 4 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics, dont 3 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 2 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Le département du Gers scolarise **730** élèves en situation de handicap.

La capacité d'accueil des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) répond toujours aux notifications MDPH (83% de taux de remplissage contre 75 % en 2014).

Le nombre d'ULIS-collège permet de scolariser tous les élèves, mais les effectifs augmentent encore et sont relativement élevés (**13,3** élèves en moyenne par ULIS). La seule ULIS PRO scolarise **5** élèves (avec une baisse des effectifs depuis 3 ans).

Toutes les ULIS (premier et second degré) disposent d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) collectif.

416 élèves sont accompagnés par des AVSi ou AVSm. Après cinq années de hausse successive, on note une légère régression du nombre d'élèves accompagnés dans le premier degré.

L'accompagnement est assuré à 96%. Pour la première année plus d'élèves sont accompagnés par une AVS-Mutualisée que par une AVS-Individuelle : AVS-mutualisés pour **213** élèves (+15%) soit 58% des élèves accompagnés. AVS-I pour **177** élèves soit 42% des élèves notifiés. La formation des AVS est assurée et concerne **130** personnes (+25%).

Le matériel pédagogique représente un coût total de **28 000 €** (augmentation de 16%).

Le département comporte une forte implantation d'établissement spécialisés [**3** instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), **7** instituts médico-éducatifs

Chiffres clés

1er degré :

- 425 élèves relevant du handicap
- 263 élèves accompagnés par un AVSi ou AVSm
- 11 ULIS (10 public + 1 privé) - 110 élèves

2nd degré :

- 305 élèves en situation d'handicap
- 153 élèves accompagnés par un AVSi ou AVSm
- 7 ULIS collège (6 publics, 1 privé) - 93 élèves
- 1 ULIS lycée professionnel, 5 élèves SEGPA
- 5 SEGPA (4 public + 1 privé)
- 199 élèves scolarisés sur 4 SEGPA publiques

Enfants allophones nouvellement arrivés :

- Primaire : 95 élèves
- Maternelle : 29 élèves
- Élémentaire : 65 élèves
- Collège : 33 élèves

(IME), **3** maisons d'enfants à caractère social (MECS), **1** centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle (CRRF) comportant des unités d'enseignement. On note aussi **1** IME sans unité d'enseignement.

Le nombre d'élèves scolarisés en SEGPA reste stable (**199** élèves en SEGPA public) : un tiers des demandes concerne des élèves de collège, et un quart des élèves en situation de handicap.

4,5 dispositifs (2,5 dans le 1^{er} degré, à Auch, 2 dans le second degré, implantés à Auch et Condom) permettent d'assurer des cours de FLE pour les élèves allophones nouvellement arrivés (65 enfants dans le premier degré et 33 au collège). Des dispositifs plus ponctuels sont en place dans quelques collèges.

LES EVALUATIONS, LES EXAMENS

Les résultats au Diplôme National du Brevet, aux CAP, BEP et au baccalauréat professionnel ont légèrement baissé, mais restent à un niveau très satisfaisant, supérieur aux moyennes académiques. L'amélioration se poursuit en revanche pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique. Les efforts doivent être poursuivis pour améliorer l'ambition de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.



Chiffres clés

Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
88,9 %	88,4 %	86,3 %

CAP

Gers	Académie	National
85,9 %	84,3 %	Non connu

BEP

Gers	Académie	National
85,5 %	82,32 %	Non connu

Bac général

Gers	Académie	National
95,5 %	92,9 %	91,5 %

Bac technologique

Gers	Académie	National
95,8 %	91 %	90,6 %

Bac professionnel

Gers	Académie	National
83,9 %	82,1 %	80,3 %

LES MOYENS HUMAINS

L'Education Nationale emploie près de 3 250 personnes dans le département du Gers pour répondre à ces différentes missions.

- 901 enseignants 1er degré public pour 832 ETP
- 122 enseignants 1er degré privé pour 103 ETP
- 1 202 enseignants 2nd degré public pour 963,5 ETP
- 174 enseignants 2nd degré privé
- 43 personnels de direction
- 39 conseillers principaux d'éducation
- 239 assistants d'éducation
- 226 personnels administratifs, de laboratoire et infirmiers
- 34 personnels IA
- 10 personnels d'orientation
- 6 inspecteurs de l'éducation nationale
- 9 assistants sociaux
- 5 médecins
- 7 conseillers pédagogiques
- 233 contrats aidés

LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le département du Gers, structuré en deux bassins de formation, est doté de ressources certaines, tant en matière de prévention que de remédiation.

Il est tout d'abord à noter que la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité dans le département.

Les référents décrochage scolaire (chefs d'établissement ou Conseillers Principaux d'Education), ont un rôle d'orientation et de relance des équipes dans la prise en charge des élèves potentiellement décrocheurs. Dans l'immense majorité des cas, il s'agit d'élèves dont la situation était déjà suivie en cellule de veille interne.

Il est envisagé d'ouvrir ce rôle plus largement aux enseignants, afin que les équipes soient davantage sensibilisées à l'impact des pratiques pédagogiques sur la mobilisation des élèves. D'autre part, la demande a été faite de développer le tutorat, qui est un étayage fort dans le parcours d'un élève.

Les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, deux postes dans le Gers, interviennent fortement dans les bassins de formation.

Les Centres d'Information et d'Orientation prennent aussi une part très active dans la prévention et la remédiation du décrochage scolaire.

Ils interviennent tout d'abord en établissements (entretiens individualisés mais aussi séances collectives d'information, participation aux cellules de veille et aux équipes éducatives...).

D'autre part, ils contribuent pleinement à des actions en lien avec la Plateforme de Suivi et d'Aide aux Décrocheurs, par l'organisation des accueils communs menés avec la MLDS et la Mission Locale.

Enfin, ils participent à des temps d'animation collective (salons) et à des actions de formation auprès d'équipes d'enseignants.

Les PSAD (Plateformes de Suivi et d'Aide aux Décrocheurs), par la mise en œuvre de regards croisés sur les situations (présence systématique du CIO, de la MLDS et de la ML), permet de proposer des solutions au plus près des attentes (retours en formation, prises en charge par la MLDS sous statut scolaire ou actions d'insertion).

Il est à noter qu'un système réactif de transmission d'information concernant les places vacantes a contribué aux retours en scolarité.

Les réseaux FOQUALE, par les liens qu'ils ont pu établir avec les PSAD, ont aussi investi le champ de la prévention, notamment en proposant de plus en plus régulièrement des parcours alternatifs (passerelles, places vacantes mais aussi information sur la possibilité de repasser les examens en candidat libre avec bénéfice des notes).

Il est à noter que le département s'est doté, en partenariat étroit avec la Ligue de l'Enseignement du Gers, d'un atelier relais.

Ce dispositif permet de prévenir le décrochage mais aussi d'y remédier, par des prises en charge et remobilisations croisées (chefs et équipes d'établissements, coordinatrice éducation nationale, éducatrice de la Ligue, enseignants tuteurs...).

Masses financières

▪ Masse salariale totale	150 961 720 €
▪ Forfait d'externat :	1 240 966 €
▪ Frais de déplacements :	82 048 €
▪ Fonctionnement :	81 948 €
▪ Service Minimum d'Accueil :	2 567 €

Chiffres clés

- 408 décrocheurs potentiels repérés
 - 370 sur le bassin d'Auch
 - 98 sur le bassin de Condom

Atelier relais :

- 1 session en 2015 du 11 au 22 mai 2015
- 9 élèves ont suivi cette session
- 115 HSE pour rémunérer intervenants et coordonnateurs
- 15 000 € de budget pour la session

LE VOLET FINANCIER

La masse salariale représente une part très importante du total des dépenses de l'Education Nationale dans le département. Les rémunérations des seuls enseignants du premier degré se sont ainsi élevées à plus de 51 millions d'euros.

Le total des sommes versées aux établissements privés sous contrat au titre du forfait d'externat a augmenté avec l'accroissement des effectifs.

Les frais de déplacement des personnels itinérants et les frais de fonctionnement de la DSDEN ont diminué, mais l'année 2014 était marquée par un report de charges qui ne s'est pas renouvelé en 2015.

Le service minimum d'accueil représente une charge très faible, du fait de l'absence de mouvements sociaux significatifs dans l'Education Nationale en 2015.

LES FAITS MARQUANTS DE 2015

Dès la rentrée 2014, la totalité des écoles publiques du département du Gers était passée aux nouveaux rythmes scolaires (4,5 jours par semaine).

59 projets éducatifs territoriaux (PEDT) étaient signés fin 2015, ce qui représente près du double de 2014. 217 écoles publiques sont concernées sur 220, auxquelles il faut rajouter 3 écoles privées.

A la suite des attentats de janvier 2015, la Ministre de l'Éducation Nationale a souhaité la tenue d'assises de la mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République. Au niveau départemental, ces travaux ont été déclinés par le biais de quatre réunions d'assises locales, organisées dans chaque circonscription. Une réunion interdépartementale, commune au département des Hautes-Pyrénées, a également rassemblé plus de 120 participants. Au total, ce sont plus de 250 personnes qui ont pu apporter leurs réflexions et leurs contributions, transmises au groupe national.

La fin d'année a été marquée par le renforcement de la vigilance autour des écoles et des EPLE. Des mesures spécifiques de renforcement de la sécurité ont été mises en œuvre, et ont fait l'objet d'un suivi régulier. Des améliorations des dispositifs matériels de sécurisation sont en cours, en lien avec les collectivités territoriales compétentes. La mise à jour des plans de prévention (PPMS et incendie) a été poursuivie, l'accent a été mis sur le déroulement des exercices.

Dans le même temps, les élèves ont pu bénéficier d'interventions de leurs professeurs afin de les aider à mettre en perspectives les événements relayés par les médias. Les équipes pédagogiques ont été particulièrement actives sur les thématiques de la citoyenneté et de la laïcité.

La préparation de la réforme du collège, qui entrera en application à la rentrée, a également caractérisé l'année 2015. Au terme d'un plan sans précédent, qui s'achèvera en juin prochain, chaque enseignant aura pu bénéficier de cinq jours de formation. Ce dispositif permettra d'accompagner la transition vers les nouveaux programmes, et de préparer au mieux l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Chiffres clés

- Fonds d'amorçage 2014-2015 : 1 009 940 €
- Fonds de soutien 2015-2016 : 320 466 € d'acomptes versés au premier trimestre



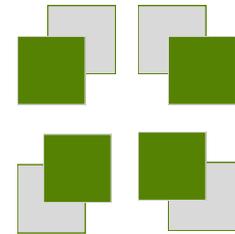
LES SERVICES ACADEMIQUES

La mutualisation académique de la gestion administrative et financière des enseignants du premier degré et des AESH est effective depuis la rentrée 2015. Cette réorganisation s'est accompagnée du transfert d'un seul ETP. Des départs à la retraite et une réorganisation interne ont permis d'éviter toute conséquence pour les personnels de la DSDEN.

Un nouveau service « ressources humaines » de premier niveau sera proposé à la DSDEN à la rentrée 2016. Il permettra de mettre en place des référents RH chargés de conseil en carrière et d'accompagnements individuels et collectifs. Les référents bénéficieront d'un plan de formation de 70 heures, qui leur permettra de prendre en charge les personnels enseignants du premier degré, mais aussi ceux du second degré ainsi que les autres catégories de personnels (administratifs, sociaux et de santé).

Hébergement des services : Un nouveau bail a été signé avec la SCI Dusol pour la location d'un immeuble sis place Jean David. Les services de la DSDEN seront relogés dans des locaux entièrement réhabilités. Le bâtiment concerné se situe juste en face des bureaux actuels, la DSDEN en sera le seul occupant. Le nouveau bail prendra effet en octobre 2016, sous réserve d'un avancement des travaux conforme au calendrier annexé au contrat de bail. Un point définitif est prévu mi-février. A ce jour, les délais sont respectés, une marge de sécurité est même garantie.

Assurer la gestion financière et fiscale



La DGFIP a défini, dans un document à horizon 2018 - la démarche stratégique - une trajectoire d'évolution lisible et maîtrisée. Elle inscrit son action dans un ensemble de principes qui sont autant d'engagements et de références guidant l'exercice de ses missions et l'organisation de ses services dans une optique de modernisation, afin de **garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude, payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques, développer la qualité de service et améliorer son efficience.**

Elle s'est résolument engagée dans une rénovation en profondeur de ses relations avec les usagers, en développant les téléprocédures, en modernisant les modalités d'accueil du public (guichet, téléphone, internet) et en engageant une réflexion sur l'adaptation de son réseau de proximité à la nouvelle structuration des territoires qui découlera de la loi NOTRe.

Chiffres clés

- Effectifs réels : 319
- Moyenne d'âge : 50,5 ans
- Nombre d'hommes : 129
- Nombre de femmes : 190
- 1 368 comptabilités tenues dont 991 budgets principaux
- Nombre de déclarations d'impôt sur le revenu : 112 601
- Nombre d'articles d'imposition aux impôts locaux :
 - TH : 98 150
 - TF : 134 652
 - CFE : 14 891
 (dont 439 comprennent l'IFER)
- Nombre de déclarations de TVA : 73 728

Les effectifs de l'ensemble du département, tous grades confondus, s'établissent fin 2015 à 319 personnes, soit, en tenant compte des temps partiels, 307,4 ETP pour un nombre de postes implantés de 319.

La direction (hors agents de remplacement) mobilise 20% de l'ensemble des emplois implantés.

Les services de la DGFIP dans le département comprennent :

Pour la gestion publique

- 4 trésoreries spécialisées secteur local (Trésorerie d'Auch Ville trésorerie de Condom, Trésorerie de MIRANDE, Trésorerie d'Auch banlieue) et une paire départementale
- 16 trésoreries dont beaucoup de petite taille (44,4 % ont 1 ou 2 agents hors chef de poste, 83,3 % en ont 1 à 3).

Pour la gestion fiscale

- 1 Service des Impôts des Particuliers et des impôts fonciers (SIP foncier) à AUCH auquel est également rattaché le service de la Fiscalité Immobilière du département
- 1 Service des Impôts des Entreprises (SIE) à AUCH, auquel sont également rattachés le Pôle départemental de l'enregistrement et le Pôle départemental d'évaluation des locaux professionnels
- 2 SIP Foncier SIE CONDOM et MIRANDE
- 1 Pôle Départemental de Contrôle et d'Expertise
- 1 Brigade départementale de contrôle de la fiscalité immobilière
- 1 Pôle de Recouvrement Spécialisé
- 2 services de publicité foncière : AUCH et CONDOM
- 1 Pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC)

LES MISSIONS

Le programme n°156 " **Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local** " regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État, des collectivités territoriales et de celles versées à l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics.

La DGFIP met en œuvre la **politique immobilière de l'État**. La réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État répond à l'objectif clair de doter l'État d'un parc immobilier plus économe des deniers publics, mieux adapté aux missions de l'État et de meilleure qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État, France Domaine est chargé de rédiger et de suivre les conventions d'utilisation pour les immeubles de bureaux dont l'État est propriétaire. Pour le Gers, 29 conventions ont été rédigées et signées depuis la mise en œuvre du dispositif. Ces conventions s'assimilent à des baux, en fixant des objectifs en termes d'occupation des bâtiments. Ces conventions participent à la bonne gestion par l'État de ses bâtiments dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) et des Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux (SDIR) qui seront mis en œuvre en 2016.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'ÉTAT, plusieurs biens immobiliers de natures diverses ont été mis en vente depuis 2011, et ont pour la plupart abouti à ce jour. La vente de la caserne Espagne sera finalisée en 2016.

S'inscrivant dans une logique de performance, la DGFIP s'attache à répondre à trois axes essentiels du programme :



Promouvoir le civisme fiscal et assurer la lutte contre la fraude

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi la DGFIP s'attache à **améliorer le civisme fiscal**, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

Dans le Gers, depuis 2011, la **mise en œuvre du guichet fiscal unifié et de l'accueil fiscal de proximité** permet aux usagers de se rendre indifféremment dans une trésorerie ou un service des impôts des particuliers (SIP) pour obtenir une réponse simple à l'ensemble des questions d'assiette ou de recouvrement, sans être renvoyés vers une autre structure même si leur demande ne relève pas de la spécialité métier du service.

Comme les années précédentes lors de la campagne de souscription des déclarations de revenus, les trésoreries de proximité ont été associées au dispositif d'accueil des usagers.

En 2015, l'accueil physique est en diminution par rapport à l'année précédente (- 16%) notamment en raison des aménagements des horaires d'ouverture de nos services. Cette baisse du flux de réception doit toutefois être relativisée : sur certains sites la densité de réception par jour effectivement ouverts est en nette augmentation pour la campagne papier.

Le suivi des contacts par courriels mis en place sur les 3 SIP permet de constater une augmentation de ce vecteur de contact entre l'utilisateur et notre administration.

S'agissant de la **déclaration en ligne d'impôt sur le revenu**, au titre de 2015, le nombre total de déclarants en ligne s'établit à 39 313, soit une progression de 7,63% par rapport à l'année précédente. Par ailleurs 61 déclarations ont été souscrites par smartphone.

Une nouvelle procédure de transmission électronique de déclarations de revenus, l'EDI-IR, a été ouverte à compter

de la campagne d'impôt sur le revenu 2015, elle s'adresse aux experts-comptables souhaitant proposer à leurs clients une procédure de transmission électronique de la déclaration de revenus, semblable à celle actuellement utilisée pour le dépôt des déclarations des professionnels (déclaration de résultats, TVA...). Ce sont 2 151 déclarations qui ont été déposées par ce canal.

En intégrant les trois canaux (internet, smartphone et EDI) le taux de progression des télédéclarations IR est de 13,5 %.



Le taux de paiement spontané pour les impôts des particuliers s'établit à 99,22 % (taux national 98,14 %).

Le taux de **paiements dématérialisés** pour les impôts des particuliers à hauteur de 48,82 progresse de 1,14 point par rapport à l'an dernier mais reste inférieur au taux national.

La **généralisation du recours aux télédéclarations depuis le 1^{er} octobre 2014 pour les entreprises**, s'est poursuivie en 2015 par l'obligation de télépaiement, y compris pour les micro-entreprises qui s'acquittent exclusivement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Une opération de communication a été conduite à l'égard des 2 500 entreprises gersoises qui ne disposaient pas encore d'un compte professionnel, afin qu'elles puissent, après avoir effectué une démarche de création de compte, consulter leur avis d'imposition de CFE et le télépayer. Les Services des Impôts des Entreprises ont mis un poste informatique à la disposition des chefs d'entreprises qui n'ont pas de connexion internet. Une aide technique a également été apportée par les agents afin de faciliter la souscription et les règlements en ligne. Les services des impôts des entreprises (SIE) ont également été mobilisés très fortement par la mise en place du SEPA et les conséquences des nouvelles règles bancaires de gestion des paiements dématérialisés.

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) instauré par l'article 66 de la Loi de Finances Rectificative pour 2012, a **bénéficié en 2015 à 2040 entreprises gersoises et à 2498 foyers fiscaux pour un montant total de 23 millions d'euros**. Au cours de cette même année, 33 entreprises ont cédé leur créance du CICE à la banque OSEO pour un total de 1,9 millions d'euros. Comme en

2014 les services des impôts des entreprises ont été particulièrement mobilisés par cette tâche afin d'assurer les remboursements dans des délais très courts.

S'agissant du civisme des professionnels, le taux d'usagers respectant leurs obligations fiscales de 95,47 % se situe au-dessus de la moyenne nationale. Le taux de paiement spontané des impôts des entreprises passe de



97,59 % en 2014 à 97,36 % en 2015, traduisant la persistance des difficultés économiques.

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la **mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale** laquelle demeure un enjeu majeur. Dans ce cadre, la DDFIP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes notamment au travers de sa participation au CODAF et en intensifiant les échanges d'informations dans le respect des règles du secret professionnel.

La lutte contre la **fraude à la TVA** est un axe national prioritaire face à la multiplication des échanges intracommunautaires et à la création d'entreprises sans activité réelle dans le seul but est d'obtenir des remboursements de crédit de TVA. La vigilance des services des impôts des entreprises comme celle des services d'expertise et de contrôle de la DDFIP du GERS, a permis de détecter plusieurs dossiers de ce type dont un ayant abouti au dépôt d'une plainte pour escroquerie à la TVA.

La campagne nationale de **révision des valeurs locatives des locaux professionnels** s'est par ailleurs poursuivie en 2015 par la consultation de la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux des Professionnels (CVDLLP) et la Commission Départementale des Impôts Directs Locaux (CDIDL). La CDVLLP a émis un avis sur les observations et demandes formulées par les Commissions Communales ou Intercommunales des Impôts Directs (CCID / CIID) sur le projet qu'elle avait approuvé le 6 janvier 2015. Puis la commission Départementale des Impôts Directs Locaux (CDIDL) s'est réunie au mois de juin 2015 pour statuer sur les divergences persistantes entre les CCID ou CIID et la CDVLLP. La CDIDL a finalement arrêté

un projet départemental de grille tarifaire et de sectorisation pour le département du GERS, lequel n'a pas encore fait l'objet d'une publication. La DGFIP a réalisé une simulation à partir des projets départementaux arrêtés par chaque CDIDL, pour lui permettre d'apprécier les corrections éventuelles à apporter avant la mise en œuvre de la révision pour les impositions de taxe foncière et cotisation foncière des entreprises 2017. Le pôle départemental d'évaluation des locaux professionnels demeure mobilisé sur cette réforme car il poursuit les travaux de fiabilisation des éléments déclarés par les propriétaires de locaux professionnels tout en assurant ses travaux habituels de gestion.



Assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et rendre les services au meilleur coût

La recherche d'une plus grande efficacité de la gestion est constante au sein des réseaux chargés de la mise en oeuvre du programme, qui ont conclu dès 2000 leurs premiers contrats de performance et ont accompli depuis des efforts significatifs en ce domaine. Les exigences de **transparence sur les comptes publics et de qualité comptable** constituent le fondement de la nouvelle fonction comptable voulue par la LOLF, dont la mise en oeuvre est un axe essentiel de l'action de la DGFIP.

La dépense de l'Etat est gérée dans CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 et la carte des assignations comptables s'en est trouvée fortement modifiée, le DDFIP du GERS n'étant plus comptable assignataire depuis cette date. La comptabilité de l'Etat est également tenue dans CHORUS depuis 2012, et la **certification des comptes de l'Etat** a été maintenue avec un nombre de réserves en diminution.

La **mise en place de la Taxe d'Aménagement**, qui remplace les taxes d'urbanisme, s'est accompagnée d'une réforme du circuit de cette recette encaissée pour le compte des collectivités locales. En effet, les titres ordonnancés par la DDT du GERS sont pris en charge comptablement dans CHORUS selon le circuit rénové de l'assignation de la recette (DDFIP du TARN pour le département du GERS), mais le recouvrement est confié à la DDFIP de résidence des redevables : les prises en charge en forte augmentation en 2014 et 2015 ont généré une forte sollicitation des services par les redevables (contestations sur le fond ou demandes de délais de paiement).

Masses financières

- Masse salariale : 20 953 178 €
- Budget : 1 800 885 €

Améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, aux collectivités locales et aux partenaires de l'État

Partagée par tous les services intervenant pour la mise en oeuvre du programme, la qualité est au coeur de leur action.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les services de la DGFIP ayant une mission fiscale appliquent le **référentiel Marianne**. Ce référentiel a été étendu en 2013 aux trésoreries mixtes ou spécialisées du secteur public local du département et désormais toutes les unités de la DDFIP du GERS qui sont en contact quotidien avec le public respectent ce référentiel. Dans ce contexte, le résultat obtenu en 2015 est excellent, avec une hausse sensible par rapport à l'année dernière, l'indicateur de qualité du service Marianne se situant à 96,46% (91,31 % en 2014).

La relation avec le secteur public local est fondée sur le souci d'**améliorer et de moderniser le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertise)**.

Le déploiement du protocole **d'échange PESV2** s'est poursuivi en 2015 : l'ensemble des communes, EPCI et le Conseil Départemental du GERS ont dématérialisé leur chaîne comptable, une grande majorité (95%) ayant également dématérialisé les pièces justificatives. Les Hôpitaux sont en cours de déploiement en 2016.

La dématérialisation concerne également les moyens de paiement mis à disposition des collectivités locales ; et notamment le paiement des produits locaux par internet (*TIPi*) et l'installation de terminaux de cartes bancaire dans les régies des collectivités locales. La possibilité de paiement dématérialisé des produits des collectivités locales par les usagers est désormais largement développée dans le GERS.

L'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales est également un axe majeur de la direction. Cette qualité est mesurée par un indice composite sur lequel les comptables publics travaillent constamment en lien avec les ordonnateurs locaux pour progresser en terme de fiabilité des comptabilités. Les résultats obtenus par le GERS sont régulièrement supérieurs à ceux du niveau national

La performance

Indicateurs

- Indice de qualité des services Marianne : 96,46%
- 78,45 % des comptes de gestion remis aux ordonnateurs au 15/3/2016
- Délai moyen de paiement par le comptable: 6 jours
- Taux de recouvrement brut sur les produits locaux : 98,73% (très supérieur à la moyenne nationale)
- Taux de paiement des impôts des particuliers (sur les impôts de N-1) : 99,22%
- Taux de recouvrement spontané des impôts des professionnels : 97,36 %

LES SERVICES DOUANIERS DANS LE GERS

Avec 329 agents répartis sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, l'administration des douanes est présente pour :

- la gestion et le contrôle des flux internationaux. Elle apporte ainsi son savoir-faire aux entreprises en ajustant les procédures douanières aux contraintes organisationnelles et commerciales des acteurs économiques ;
- la gestion et le contrôle de la réglementation des contributions indirectes dont la viticulture ;
- et la lutte contre les grands trafics dont l'essence même est d'être sans frontières.

Dans le département du Gers, l'administration des douanes est représentée par :

- un bureau de douanes, à Auch, siège également de la division de Midi-Pyrénées-sud ;
- le centre douanier de la Viticulture et de l'Armagnac d'Eauze, siège également d'une recette locale ;
- la recette locale de Condom.

Depuis la réorganisation du dédouanement en 2009-2010, l'activité de dédouanement a été transférée au bureau principal de Toulouse-Portet. Aussi la mission du bureau d'Auch est essentiellement fiscale.

Le bureau des douanes d'Auch (4 agents) :

Il est compétent en matière de contributions indirectes (gestion des débits de tabac, entrepositaires agréés, etc) et de fiscalité (gestion de la taxe sur les véhicules routiers, remboursement d'une fraction de la TIPP aux transporteurs, taxis et ambulants, etc...).

Les débitants de tabacs

La direction générale des douanes est l'administration de tutelle du réseau des débitants de tabac. A ce titre, elle concède le statut de débitant, suit leur activité et garantit ainsi leur niveau de rémunération assise sur le chiffre d'affaires.

En tant que de besoin, elle verse des subventions pour l'amélioration de la sécurité des débits ou la cessation d'activité conformément aux engagements pris dans le cadre des contrats d'avenir souscrits avec la profession.

En 2015, le département du Gers dispose de 97 débits de tabacs en activité sur un total de 1 258 en Midi-Pyrénées.

Un montant de 26 743 Euros (9 dossiers) a été versé aux débitants du Gers au titre des subventions sécurité en 2015.

Contrôles conjoints avec d'autres administrations

Le bureau d'Auch a participé à des contrôles avec le CO-DAF, les services des impôts, et la DIRECCTE.

L'activité viti-vinicole

Surtout, les missions douanières dans le Gers sont fortement liées à la prépondérance de **l'activité viti-vinicole du département**. Ces missions, axées sur ce secteur, sont assurées par le **centre douanier de la Viticulture et de l'Armagnac d'Eauze (CVA)**.

Le CVA (13 agents), a compétence en matière viticole et de contributions indirectes, soit la viticulture et le négoce. Ce qui l'amène à gérer aussi les distilleries et les alambics. Il est ainsi compétent pour les distillateurs d'Armagnac du Gers, du Lot et Garonne et des Landes.

C'est du CVA que dépend la recette locale de Condom (2 agents).

Outre les viticulteurs du Gers, le CVA gère dans le département **598** titulaires d'un compte armagnac, **107 producteurs de Floc de Gascogne**, 58 producteurs de vins de liqueurs sans AOC.

Près de **13 706 hl** d'alcool pur d'armagnac ont été produits en **2015**, **4 815 hl** de Floc et **258 hl** de vin de liqueur.

Après une forte baisse en 2013, la production d'alcool pur est restée stable en 2014, la production d'Armagnac a augmenté en 2015.

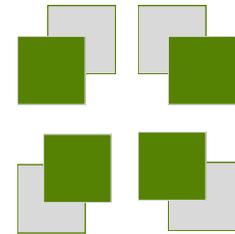
La recherche d'une meilleure efficacité des services et la **rationalisation des coûts budgétaires** a conduit à programmer la suppression de la recette locale de Condom.

Cette mesure a fait l'objet d'une validation par le ministre et d'une concertation locale avec notamment des élus. De plus, le BNIA (bureau national interprofessionnel de l'Armagnac) a été consulté sur ce projet et prend acte de cette décision. Elle sera effective d'ici 2 ans après engagement du processus de dialogue social (CHSCT et CT).



	2010	2012	2013	2014	2015
Armagnac	18 976	21 634	12 048	12 492	13 706
Floc de Gascogne	6 847	7 098	5 422	5 842	4 815
Vin de liqueur	484	178	161	238	258

Moderniser l'action publique



LES DEMARCHES QUALITE ET LE CONTRÔLE DE GESTION

Les démarches qualité

L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers des préfectures constitue une priorité gouvernementale qui, à travers le déploiement des démarches qualité, impulse une action de modernisation de l'action territoriale.

Depuis 2010, la préfecture du Gers s'est inscrite dans les démarches d'amélioration continue de l'accueil. Son engagement a été reconnu à deux reprises, par l'obtention des labels, « Marianne » en 2012 » et « Qualipref2.0 » en 2015.

Cette dernière labellisation plus exigeante a été menée en 7 mois, en demandant des efforts, des adaptations et l'implication de l'ensemble du personnel. L'organisation et les processus ont été optimisés.

L'audit, effectué par l'AFNOR le 17 novembre 2015, a permis de vérifier le respect de l'ensemble des engagements relatifs aux modules :

- relation générale avec les usagers
- délivrance de titres
- délivrance de titres destinés aux usagers étrangers

Ce référentiel introduit notamment un socle de services numériques qui facilite les échanges entre l'utilisateur et l'administration.



LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Le contrôle de gestion assure le suivi de l'ensemble des indicateurs de gestion du BOP 307, et tout particulièrement ceux figurant au « Programme Administration Territorial ».

Résultats des indicateurs de performance 2015					
OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES		CIBLE NATIONALE	VALEUR CIBLE pour le Gers	RÉSULTAT pour le Gers
1. Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale	IM 213	Taux d'élaboration des plans communaux de sauvegarde dans les communes soumises à obligation légale	65%	70%	71%
	IM 206	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à un PPI	85%	100%	67%
	IM 212	Nombre de jours d'activation du COD pour les exercices	4 jours	4 jours	4 jours
	IM 207	Taux d'ERP soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	98%	98%	96%
2. Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres	IM344	Délai de traitement des opérations SIV en temps différé	7 jours	7 jours	9 jours
	IM 361	Délai de traitement du titre permis de conduire en temps différé (FAETON) en jours	13 jours	15 jours	22 jours
	IM341	Délai de traitement du titre Carte Nationale d'Identité	10 jours	10 jours	8 jours
	IM368	Nombre de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfetures	0,50 pour 1000	0,05 pour 1000	0,14 pour 1000

OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES		CIBLE NATIONALE	VALEUR CIBLE pour le Gers	RÉSULTAT pour le Gers
Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité	IM 507	Taux de contrôle des actes prioritaires en préfecture (contrôle de légalité stricto sensu)	97%	97%	100 %
	IM 514	Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES (contrôle de légalité stricto sensu)	38%	60%	64%
4. Améliorer la coordination des actions interministérielles	IM 602	Délai d'instruction des dossiers Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et loi sur l'eau (en jours)	315 j	300 j	260 j

DEUX MAISONS DE L'ETAT DANS LE GERS

Le préfet du Gers a signé les deux **arrêtés de création des Maisons de l'État de Mirande et de Condom, à compter du 1^{er} mars 2016.**

Cette décision fait suite au lancement en 2015 de deux projets de maison de l'État, l'une à Condom, la seconde à Mirande. Ces deux maisons de l'État sont désormais devenues réalité.

Elles s'inscrivent dans la volonté de l'État de trouver de nouvelles formes d'organisation territoriale de l'administration. Consacrées par le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, les maisons de l'Etat permettent de conforter l'échelon infra-départemental, en réaffirmant la mission de proximité vis-à-vis des usagers et de cohésion sociale et territoriale. Elles sont définies comme « *des points de contact de proximité, avec les maisons des services publics, qui garantiront, à une échelle plus petite, infra départementale, un accès facilité à toutes les administrations* ».

Les Maisons de l'Etat permettent une rationalisation et une meilleure visibilité de la présence de l'Etat dans des territoires, reposant sur le principe de mutualisation des locaux et de certaines fonctions support, au service des territoires et en fonction des besoins et des attentes des usagers dans la perspective du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La Maison de l'Etat de Mirande se situe dans les locaux actuels de la sous-préfecture, 1 avenue Laplagne à Mirande. Elle rassemble désormais sur un même lieu, les

services de la sous-préfecture ainsi que l'Unité Territoriale Sud de la Direction Départementale des Territoires.

Son plan de financement se répartit entre le BOP 333 Action 2 de la Préfecture pour 7 914 € et le BOP national 723 pour un montant de 54 860 €, soit un total de 62 774 €.

Le bâtiment anciennement occupé par l'UT de la DDT est domanial. Il est actuellement en vente et son estimation est de 155 603 €.

La Maison de l'Etat de CONDOM est sise 2 rue Anatole France à CONDOM. Elle regroupe plusieurs services au sein du bâtiment du Centre des Finances Publiques. Elle comprend les services du Centre des Finances Publiques, la recette Locale des Douanes et l'Unité Territoriale Nord de la DDT.

Elle a été financée, en 2015, grâce aux BOP 309 pour 12 483 € et 333 pour 23 024 €.



OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le service départemental de l'ONAC du Gers a déménagé le 24 août 2015 pour rejoindre « le Pôle Défense », formé avec la Délégation militaire départementale 32, au sein de la caserne Lannes, à AUCH.

Situé dans un bâtiment propriété du ministère de la Défense, les nouveaux locaux sont désormais fonctionnels et adaptés pour recevoir les ressortissants, dont ceux à mobilité réduite.



Depuis 2015 également, le service est devenu « guichet unique » pour l'accueil et le suivi des dispositifs en faveur des harkis et rapatriés.

LA DEMATERIALISATION DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES ET LE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER

Le bureau des finances et du pilotage a assuré en 2015, via le progiciel CHORUS, la gestion et le suivi des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) dont le préfet est ordonnateur.

Les principaux crédits concernés ont été les suivants :

- BOP 309 (Entretien des bâtiments de l'Etat) 305 532 €
- BOP 333 Action 2 (Moyens mutualisés des administrations) 947 986 €
- BOP 307 (Budget de fonctionnement préfecture et sous-préfectures, dont crédits EMIR) 708 572 €
- BOP 723 (Création de la Maison de l'Etat à Mirande) 54 860 €

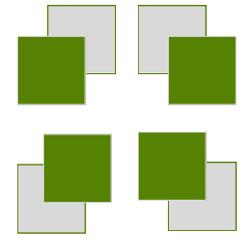
Plus de deux millions d'euros ont donc été gérés comptablement par le bureau, en liaison directe avec la plateforme CHORUS de la préfecture de la Haute-Garonne et le service facturier de la DRFIP Midi-Pyrénées.

Un suivi scrupuleux des crédits a permis de mener à bien la consommation de l'ensemble de ces crédits.

Le contrôle interne financier (CIF) qui vise, depuis plusieurs années, à assurer la soutenabilité budgétaire et la qualité comptable, a été assuré au sein de la préfecture selon des thématiques très variées : performance financière, masse salariale, rémunérations et pensions, dépenses contentieuses, immobilier, interventions ...

Les services directement concernés par la feuille de route 2015 ont collaboré avec efficacité pour mener à bien cette dernière, en établissant, notamment un plan d'actions local en rapport avec les thématiques précitées.

Ce contrôle interne financier se poursuivra en 2016 et sera, comme chaque année, évalué par la Cour des comptes au niveau national.



Annexes

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

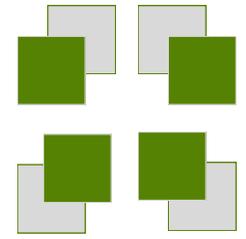
Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	118	116,30	6 546 658
Direction académique des services de l'Education Nationale	3 250	3 250	150 961 720
Gendarmerie	335	335	NC
Direction Départementale de la Sécurité Publique et SDIG	79	78,40	4 689 230
Direction Départementale des Finances Publiques	330	307,70	20 593 178
Direction Départementale des Territoires	142	134,83	7 635 422
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	77	64,69	NC
Unité Territoriale de la DIRECCTE	25	24,20	NC
Délégation départementale de l'ARS	30	28,70	NC
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	6	6	NC
Unité territoriale DREAL	5	4,90	NC
Office national des anciens combattants	3	2	185 000
Douanes	21	21,90	NC
DIRSO	78	75	2 700 000
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse	10	9,80	1 869 379
TOTAL	4 509	4 459,42	195 180 587

REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)

Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	11 235 888	2 697 010	76 060	305 532	14 314 490
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	10 335 422	1 214 960	15 096 990	135 724 229	162 371 601
Garantir la cohésion sociale	2 054 379	131 805		24 054 600	26 240 784
Organiser l'offre éducative	150 961 720	166 563		1 240 966	152 369 249
Assurer la gestion financière et fiscale	20 593 178	1 807 499			22 400 677
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales				173 150 718	173 150 718
TOTAL GENERAL	195 180 587	6 017 837	15 173 050	334 476 045	550 847 519

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	11 400 608
Impôt sur le revenu	159 272 523
Impôts sur les sociétés	42 886 133
Taxe sur les salaires	19 364 539
Taxe sur la valeur ajoutée	204 995 093
Droits d'enregistrement	43 666 234
Impôt de solidarité sur la fortune	301 724
Prélèvements au profit de l'Etat (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	8 500 652
Total	490 387 506
RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	192 960 212
<i>Taxe d'habitation</i>	57 201 317
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	122 775 027
<i>Taxe professionnelle</i>	12 983 868
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	58 465
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 341 914
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	3 005 946
Total	197 366 537



Sigles et acronymes

AAB	Atteintes Aux Biens
AAC	Apprentissage Anticipé de la Conduite
ABF	Architecte des Bâtiments de France
ACCEM	Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs
ACI	Ateliers et Chantiers d'Insertion
ACS	Aide au paiement d'une Complémentaire Santé
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADPC	Association Départementale de la Protection Civile
ADRASEC	Association Départementale des Radio Amateurs au Service de la Sécurité Civile
AEP	Alimentation en Eau Potable
AESH	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
AFNOR	Association Française de Normalisation
AGSR	Association Gersoise de Sécurité Routière
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANTS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
ANURU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APMS	Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance
APS	Activités Physiques et Sportives
AREPSA	Association Régionale de Promotion Sanitaire Porcine
ARS	Agence Régionale de Santé
ATB	Accident - Tué - Blessé
ATG	Association Tutélaire du Gers
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
AVAP	Aire de mise en Valeurs de l'Architecture et du Patrimoine
AVIP	Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique
AVMP	Aides aux Victimes et Mesures Pénales
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
AVSi	Auxiliaire de Vie Scolaire pour l'aide Individuelle
AVSm	Auxiliaire de Vie Scolaire pour l'aide Mutualisée
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BNSSA	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPJEPS	Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire

CA	Chambre d'Agriculture
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAEPMNS	Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAL	Commission Agrément Logement
CASDIS	Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCAAG	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
CCAPEX	Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCH	Code de la Construction et de l'Habitation
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDAS	Commission Départementale d'Aide Sociale
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDCPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CDCPH	Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CDGFPT	Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDIDL	Commission Départementale des Impôts Directs Locaux
CDNPS	Commission Départementale Nature, Paysages et Sites
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CDVLLP	Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CGET	Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires
CHORUS	Logiciel de gestion et de suivi des budgets opérationnels de programme
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIEC	Comité Interministériel pour l'Egalité et la Citoyenneté
CIID	Commission Intercommunale des Impôts Directs
CIMAP	Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CISPD	Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance pour les Installations de Stockage des Déchets Ménagers
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAC	Commission Nationale d'Aménagement Commercial
CNDS	Centre National de Développement du Sport
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNI	Carte Nationale d'Identité
COB	Communauté Opérationnelle de Brigade
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CODAMUPS-TS	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, Permanence des Soins et des Transports Sanitaires
CODENAPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE	Convention Promotion de l'Emploi
CPMM	Contrôle de Première Mise sur Marché
CRC	Contrôle des Règles de Constructions
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRIB	Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CRPS	Commission Régionales du Patrimoine et des Sites
CST	Contrôle Scientifique et Technique
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CVA	Centre Douanier de la Viticulture et de l'Armagnac
DAOA	Denrées Animales ou d'Origine Animale
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DEFM	Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DIG	Déclaration d'Intérêt Général
DIR	Direction Interdépartementale des Routes
DIRCIME	Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education Nationale
EAPS	Etablissement d'Activités Physiques et Sportives
EAV	Emploi d'Avenir
EDCH	Eaux Destinées à la Consommation Humaine
EDE	Etablissement départemental de l'Elevage
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
EIEF	Escroqueries et Infractions Economiques et Financières
EISH	Evènement Importants pour la Sécurité Hydraulique
ENPJJ	Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse
EPARECA	Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI	Enseignement Erratique Interdisciplinaire
EPLE	Etablissement Public Local d'Enseignement
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETP	Equivalent Temps Plein

ETPT	Equivalent Temps Plein Annuel Travaillé
EXPLOC	Expulsions Locatives
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
FCTVA	Fonds de Compensation à la TVA
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIDP	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FLE	Français/Langues Etrangères
FNADT	Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
FONJEP	Fonds de Coopération de Jeunesse et d'Education Populaire
FOQUALE	Réseau Formation Qualification Emploi
FSE	Fonds Social Européen
GAA	Grand Auch Agglomération
GCMS	Groupement des Centres Médico-Sociaux
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GEAG	Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
ICHN	Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IED	Improvised Explosive Device : directive relative aux émissions industrielles
IME	instituts médico-éducatifs
IRAS	infraction Relevée par l'Action des Services
IREPS	Instance Régionale de Promotion et d'Education à la Santé
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
JEP	Journées Européennes du Patrimoine
LDVE	Laboratoire Vétérinaire Départemental
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MEDDE	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
MHC	Monument Historique Classé
MHI	Monument Historique Inscrit
MISEN	Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MLE	Mission Locale pour l'Emploi
MSP	Maison de Services au Public
MSP	Maison de Santé Pluri-professionnelles
NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
NOTRE	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NOVI	Plan Nombreuses Victimes)
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
OFA	Opération Fin d'Année
OIV	Opération interministérielle Vacances
ONACVG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPH	Office Public de l'Habitat
ORSEC	Organisation des Secours
OTV	Opération Tranquillité Vacances
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective
PAC	Politique Agricole Commune
PAOT	Plan d'Action Opérationnel Territorialisé
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PDESI	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDLHI	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PEDT	Projet Educatifs De Territoire
PER	Pôle d'Excellence Rural
PESV2	Protocole d'Echange Standard Version 2
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PIG	Projet d'Intérêt Général
PISU	Plan d'intervention sanitaire d'urgence
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNB	Points Noirs du Bruit
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPG	Pays Portes de Gascogne
PPM	Périmètre de Protection Modifié
PPNG	Plan Préfectures Nouvelle Génération
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PR	Prévention Routière
PRE	Programme de Réussite Educative
PRIP	Plan Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées
PRITH	Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
PSAD	Plateforme de Suivi et d'Aide aux Décrocheurs
PSCV	Protection et Surveillance du Cadre de Vie
PSE	Plan de Sauvegarde de l'Emploi
PTGC	Pôle Topographique de Gestion Cadastreale
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
RGA	Risque Retrait-Gonflement d'Argile
RLP	Règlement Local de Publicité
SAIP	Système d'Alerte et d'Information de la Population
SCDA	Sous Commission Départementale d'Accessibilité
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIR	Schéma directeur immobilier Régional
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEPA	Single Euro Payments Aera : espace unique de paiement en euro
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIE	Services des Impôts des Entreprises

SIP	Service des Impôts des Particuliers
SP	Sapeur-Pompier
SPA	Société Protectrice des Animaux
SPAN	Sous-Produits Animaux
SPEP	Service Public de l'Emploi de Proximité
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SSA	Sécurité Sanitaire Alimentaire
SSCA	Sécurité Sanitaire de la Chaîne Alimentaire
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TDIL	Travaux Divers d'Intérêt Local
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte
TF	Taxe Foncière
TH	Taxe d'Habitation
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
TIPI	Titre Payable sur Internet
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UID	Unité InterDépartementales
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UT	Unité Territoriale
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VAO	Vacances Adaptées Organisées
VHU	Véhicules Hors d'Usage
VSAB	Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
ZGN	Zone de Gendarmerie Nationale
ZPN	Zone de Police Nationale
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager



Agir pour le GERS en 2015 - L'action des services de l'État dans le département du Gers
Directeur de la publication : Pierre ORY, Préfet du Gers
Remerciements à l'ensemble des services de l'Etat pour leur collaboration à ce document